



Document d'objectifs (partie diagnostic) du site Natura 2000

FR2512004 «Forêts et étangs du Perche»

Zone de Protection Spéciale



Mars 2010

SOMMAIRE

1. Natura 2000 : présentation générale	4
1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux	4
1.2. Natura 2000 en Europe.....	4
1.3. Natura 2000 en France	4
1.4. Elaboration du document d'objectifs	5
1.5. Phase d'animation du DOCOB	6
1.6. Loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) et Natura 2000.....	6
1.7. Outils de la démarche Natura 2000	7
2. Fiche d'identité du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche ».....	11
3. Diagnostic du site	16
3.1. Contexte administratif	16
3.2. Activités humaines	18
3.3. Données physiques et naturelles	25
3.4. Grands milieux	28
3.5. Espèces d'intérêt communautaire	33

1. Natura 2000 : présentation générale

1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement d'un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 modifiée par la directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

1.2. Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ou Site d'Importance Communautaire (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- 4 830 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

1.3. Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

1.4. Elaboration du document d'objectifs

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « document d'objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe des objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le DOCOB a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient :

- ✓ une analyse décrivant la localisation et l'état initial de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont applicables le cas échéant, les activités humaines, notamment agricoles et forestières, qui s'y exercent ;
- ✓ les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation, et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que le maintien des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
- ✓ des propositions de mesures de toutes natures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- ✓ des cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant notamment les bonnes pratiques à respecter sur le site et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;
- ✓ l'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- ✓ les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces ;
- ✓ les chartes Natura 2000, constituées d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation, et correspondant à des pratiques de gestion respectueuses des habitats et des espèces qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- ✓ réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- ✓ réalisation d'un diagnostic écologique ;
- ✓ définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- ✓ élaboration d'un programme d'actions.

Chacune de ces étapes est validée lors de la réunion du Comité de Pilotage du site. Celui-ci représente l'organe central et local du processus de concertation. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(DREAL) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales concernées, les représentants des propriétaires, les exploitants de biens ruraux et il peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du code de l'environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation de ce plan de gestion concerté est prévue ainsi que la consultation libre du document en mairie.

1.5. Phase d'animation du DOCOB

1.5.1. La structure animatrice

Une fois le DOCOB validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, il entrera dans sa phase opérationnelle. Une structure animatrice sera alors désignée. Elle aura un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site, et un rôle particulier de mise en place de contrats ou chartes auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaiteront.

L'Etat n'est pas forcément maître d'ouvrage de l'animation. Si la maîtrise d'ouvrage de l'animation est assurée par une collectivité, les missions sont déterminées entre la structure candidate et la collectivité maître d'ouvrage.

1.5.2. Le comité de pilotage

Une fois le document d'objectifs approuvé, il est chargé de suivre sa mise en œuvre et son évaluation régulière.

1.6. Loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 :

- ✓ Une implication plus forte des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule en effet : « Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par l'autorité administrative » (L. 414-2 du Code de l'Environnement).

- ✓ L'instauration d'un nouvel outil de gestion des sites : la Charte Natura 2000.

La loi DTR mentionne également la création d'une Charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs et à laquelle peuvent adhérer les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 (article 143 de la loi DTR). Les engagements de cette charte sont définis par le

document d'objectifs et ne s'accompagnent d'aucune compensation financière. La circulaire DNP/SDEN n° 2007-n°1 précise le contenu de la charte Natura 2000, les modalités de son élaboration dans le cadre du DOCOB, ainsi que la procédure d'adhésion à la charte.

- ✓ L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui font l'objet d'un engagement de gestion (contrat ou charte).

Une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesures Agro-Environnementales, Contrat ou Charte Natura 2000), la taxe foncière en sera exonérée (article 146 de la loi DTR).

1.7. Outils de la démarche Natura 2000

Une fois le document d'objectifs validé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place. Une structure animatrice est désignée.

Les propriétaires et/ou ayants-droits bénéficient alors d'un appui technique pour la mise en œuvre des mesures de gestion sur la base du volontariat. Différents outils existent et sont développés ci-après.

1.7.1. La Charte Natura 2000

- **Généralités**

La Charte Natura 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements simples correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des milieux naturels et des espèces et peut également concerner d'autres activités pratiquées sur le site (comme les activités de loisirs par exemple).

- **Forme et contenu de la Charte Natura 2000**

La Charte Natura 2000 se présente sous la forme d'un document annexé au document d'objectifs du site Natura 2000.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site Natura 2000. Elle contient ainsi :

- ✓ De manière optionnelle, un ensemble de recommandations (non contrôlables) propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Ces recommandations sont limitées en nombre (de 3 à 5 maximums) par type de milieu.
- ✓ Un ensemble d'engagements (contrôlables), rédigés de manière simple et précise, qui constituent le corps de la Charte et auxquels peut adhérer tout propriétaire/gestionnaire concerné. Ces engagements sont également limités en nombre (de 3 à 5 maximums) par type de milieu.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées (cf. ci-après). Pour les parcelles forestières, la signature d'une charte permet la reconnaissance d'une garantie de gestion durable, ouvrant droit notamment aux aides publiques. Ces avantages impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquelles il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelles). La charte est signée pour une durée de 5 ans.

1.7.2. Les contrats

• **Généralités**

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens et sont versées par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Le contrat comporte des mesures détaillées dans des cahiers des charges :

- ✓ Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent.
- ✓ Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie.
- ✓ Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le document d'objectifs, des engagements propres à mettre en œuvre les objectifs de conservation du site.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

Deux grands types de contrats existent : il s'agit des contrats concernant des milieux agricoles (contrats de type engagements agri-environnementaux) et ceux situés hors milieux agricoles (« contrats Natura 2000 » dont contrats en milieu forestier).

• **Les contrats en milieux agricoles**

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) sont définies pour chaque territoire par un porteur de projet local, et ainsi adaptées au contexte et aux enjeux des territoires. Ces contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans.

- **Les contrats hors milieux agricoles**

Une liste de mesures contractualisables a été établie au niveau national pour les contrats en milieux forestiers et non forestier non agricole (circulaire « gestion » du 21 novembre 2007). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

1.7.3. L'exonération de la taxe foncière

- **Les parcelles concernées**

Les parcelles concernées par une exonération de la taxe foncière au titre de Natura 2000 doivent être classées, sur le site Natura 2000 FR2512004 « Forêts et étangs du Perche », dans l'une des catégories fiscales suivantes :

- ✓ terres ;
- ✓ prés et prairies naturels, herbages et pâturages ;
- ✓ vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes ;
- ✓ bois, aulnaies, saussaies, oseraies ;
- ✓ landes, pâtis, bruyères, marais ;
- ✓ lacs, étangs, mares, salins, salines et marais salants ;
- ✓ d'autres parcelles éventuelles, figurant sur une liste arrêtée par le préfet à l'issue de l'approbation du document d'objectifs.

- **Les conditions d'octroi de l'exonération fiscale**

Afin de bénéficier de l'exonération de taxe foncière sur la parcelle visée, le propriétaire doit avoir souscrit un engagement de gestion prenant la forme d'un contrat ou d'une charte Natura 2000 pour une durée minimale de cinq ans.

Lorsque les parcelles sont données à bail en application de l'article L. 411-1 du code rural, l'adhésion à la charte et le contrat Natura 2000 doivent être cosignés par le preneur.

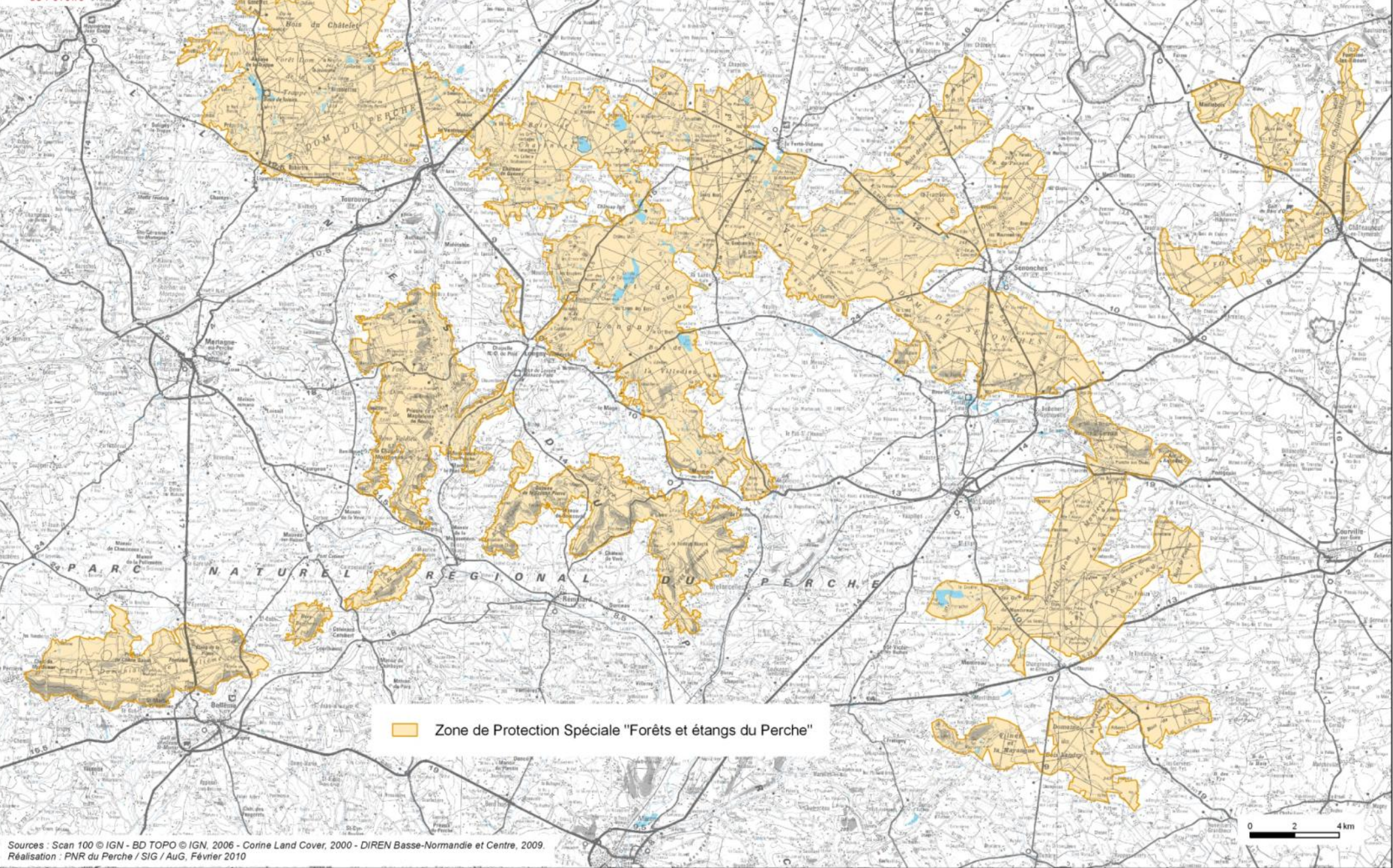
Le propriétaire doit avoir fourni au service des impôts l'engagement souscrit avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable.

Pour information, l'Etat compense chaque année, au bénéfice des communes et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les pertes de recettes résultant de cette exonération fiscale.



Parc
naturel
régional
du Perche

Carte 1 : Localisation et délimitation de la Zone de Protection Spéciale "Forêts et étangs du Perche"



Sources : Scan 100 © IGN - BD TOPO © IGN, 2006 - Corine Land Cover, 2000 - DIREN Basse-Normandie et Centre, 2009.
Réalisation : PNR du Perche / SIG / Aug, Février 2010

2. Fiche d'identité du site Natura 2000 « Forêts et étangs du Perche »

Nom officiel du site Natura 2000 : [Forêt et étangs du Perche](#)

Date de l'arrêté ministériel de désignation de la ZPS : [27 avril 2006](#)

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : [Fr 2512004](#)

Localisation du site Natura 2000

Régions concernées : [Basse Normandie / Centre](#)

Départements concernés : [Orne / Eure et Loir](#)

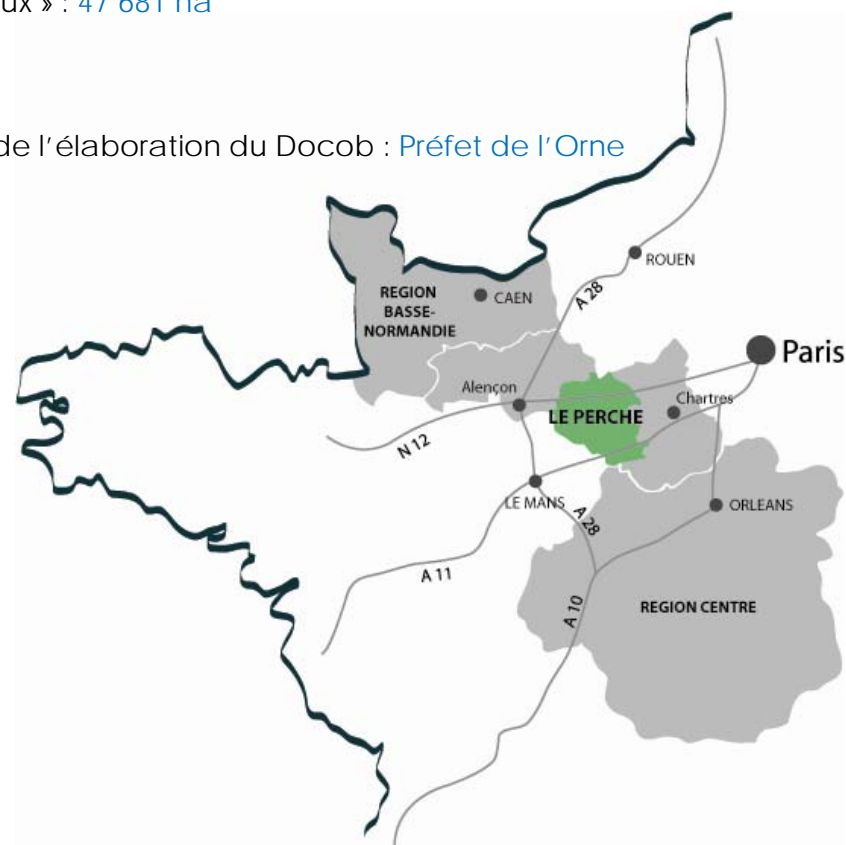
Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » : [47 681 ha](#)

Préfet coordinateur : [Préfet de la Basse Normandie](#)

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : [Préfet de l'Orne](#)

Maitre d'ouvrage : [Etat](#)

Opérateur : [Parc naturel régional du Perche](#)



Historique

Suite à la Directive Oiseaux de 1979, l'Etat français a établi un inventaire des sites d'intérêt majeurs pour les espèces d'oiseaux sauvages. En janvier 1991 une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de quelques 50 850 hectares, intitulée « Forêts du Perche » (code BN08), est créée à cheval sur les régions Basse-Normandie et Centre. Le périmètre, alors défini, intègre de grands massifs boisés de feuillus et de conifères, mais aussi des milieux connexes tels que des landes et des milieux humides.

Le 27 avril 2006, l'Etat français a désigné en Site Natura 2000 un ensemble forestier de 47 681 hectares intitulé « Zone de Protection Spéciale des forêts et des étangs du Perche ».

La désignation de ce site est intervenue à l'issue de la consultation des communes et des établissements publics territorialement concernés qui s'est tenue de juin à septembre 2005 et se justifie par la présence de 14 espèces d'oiseaux concernées par l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » et par la présence de 10 espèces d'oiseaux migrateurs.

Le 29 janvier 2008 la préfecture de l'Orne, coordinatrice pour l'ensemble du site, a proposé au Parc naturel régional du Perche d'être opérateur pour la rédaction du document d'objectifs de ce site Natura 2000. Le bureau syndical du Parc a accepté en se proposant de poursuivre le partenariat initié avec les acteurs locaux et leurs représentants, dont le CRPF de Basse Normandie, opérateur associé pour les sites forestiers bas normands.

Ce site s'inscrit dans le Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomaniens. Il constitue un vaste éco complexe à forte dominance d'habitats forestiers. Aux grands massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Réno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême, forêt de la Ferté-Vidame/Senonches), majoritairement composés d'essences feuillues, sont associés des landes et de nombreux milieux humides : étangs riches en végétation aquatique et bordés de larges mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides. La multiplicité des habitats naturels et de leurs liens fonctionnels, les bonnes pratiques sylvicoles et agricoles, et la quiétude globale du site sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux.

Le Parc naturel régional du Perche

Créé en 1998 sur les départements de l'Orne et d'Eure et Loir, il couvre 126 communes pour 194 000 ha et 77 000 habitants.

Le Parc a récemment révisé sa charte et le 6 janvier 2010, le classement du Parc naturel régional du Perche a été renouvelé pour une durée de douze ans.

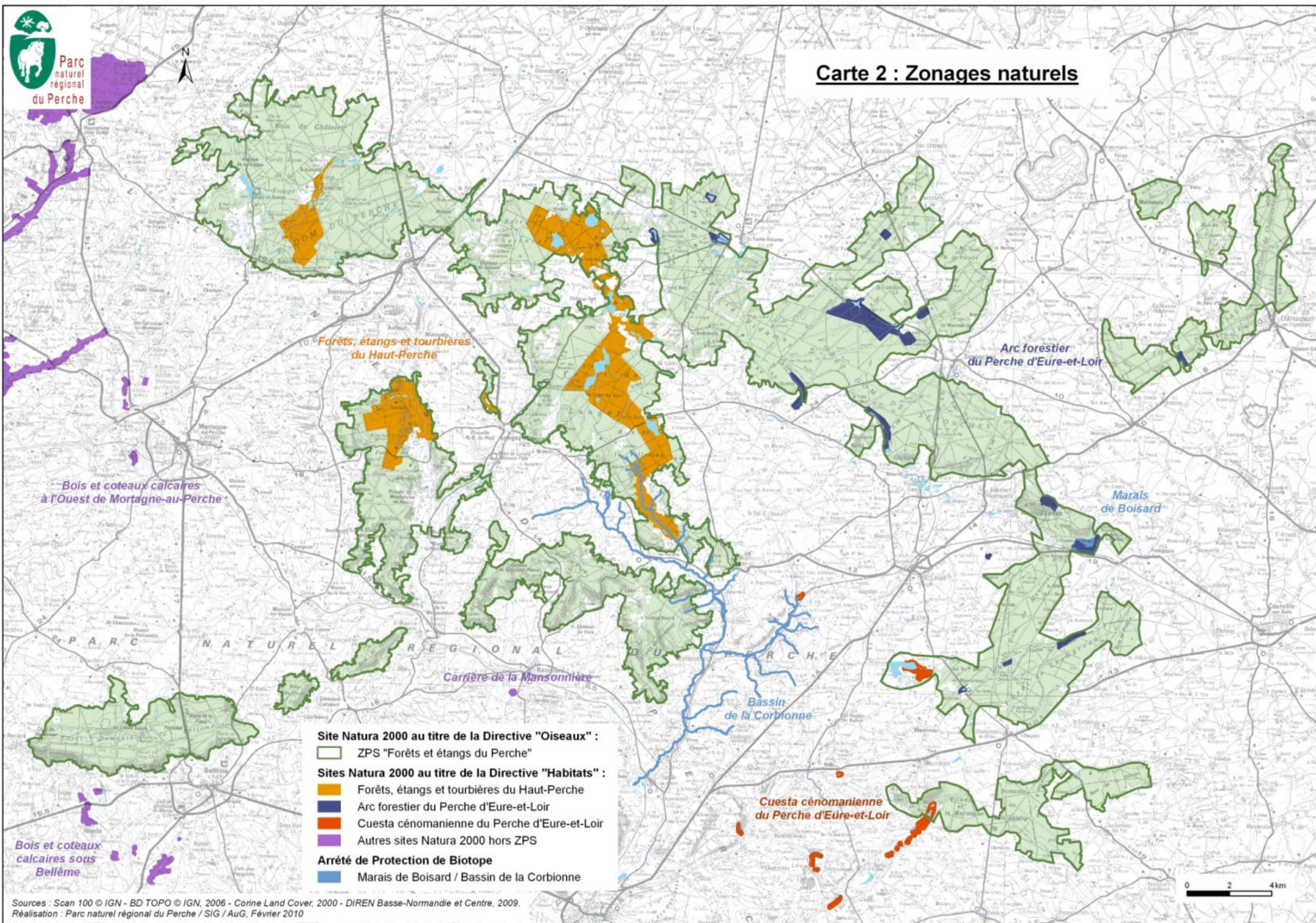
Son patrimoine se caractérise par des milieux naturels diversifiés : bocages bordés de haies, prairies, forêts, étangs et milieux humides, coteaux et landes abritant plus de 1 200 espèces végétales, et une faune variée dont une trentaine d'espèces reconnues d'intérêt européen.

Le patrimoine du Perche se caractérise également par son bâti remarquable : manoirs, superbes corps de ferme et villages de charme. L'identité percheronne s'exprime également à travers des coutumes, des manifestations locales, des activités traditionnelles et des arts populaires. Des éléments identitaires culturels que le Parc contribue à sauvegarder et à faire connaître, afin de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur pays. Le Parc s'attache également à sauvegarder et mettre en valeur son patrimoine naturel et paysager, et engage des programmes de développement économique dans le domaine de l'agriculture et du tourisme.



Parc
naturel
régional
du Perche

Carte 2 : Zonages naturels



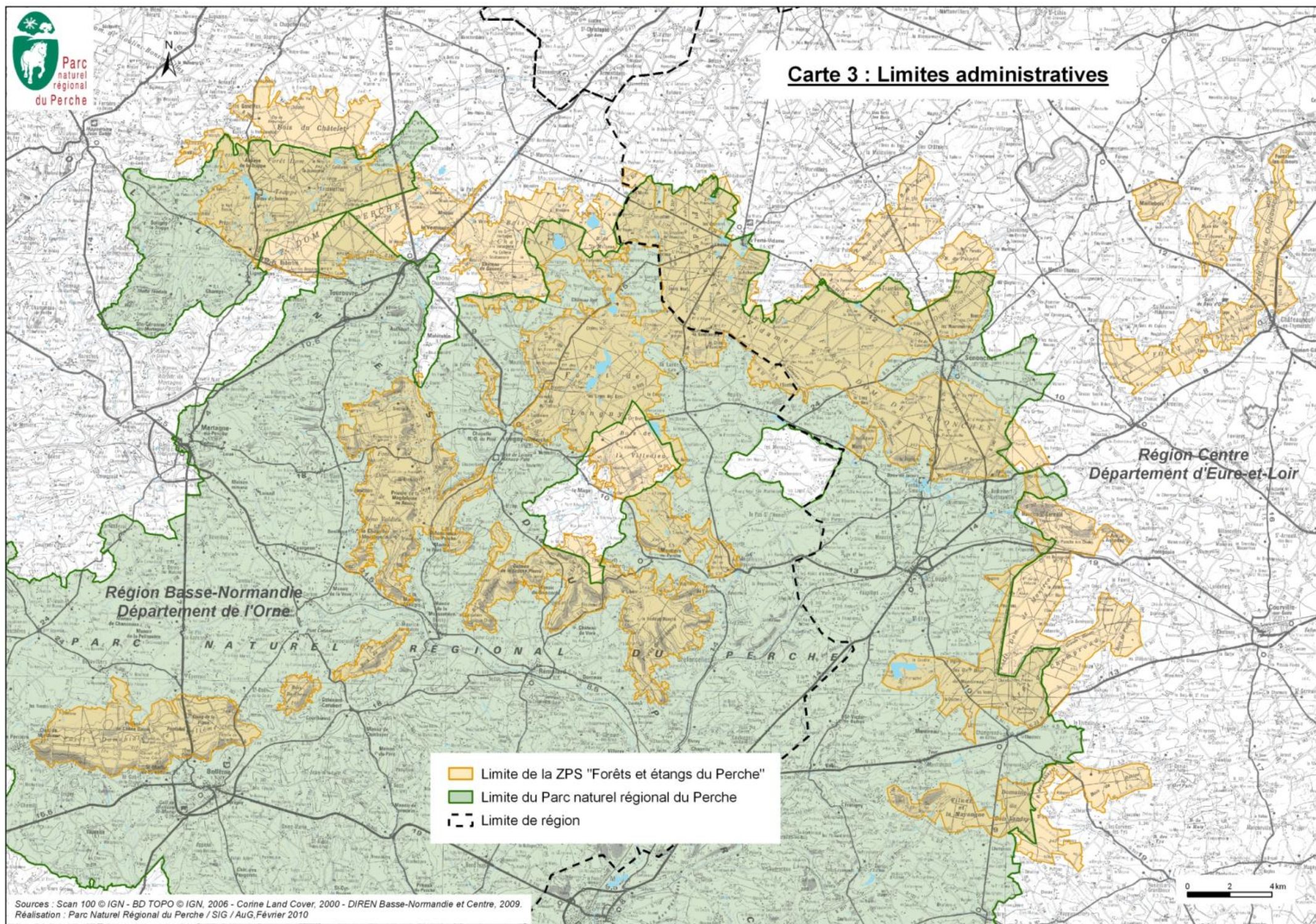
Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	2	Centre Basse-Normandie	
Départements	2	Eure et Loir Orne	
Communes	95	Liste en annexe 2	
Habitants	Dans les communes de la ZPS : 38 852 en 1999 24 333 en 2007	Population vieillissante et en diminution.	Territoire rural.
Parcs naturels régionaux (PNR)	1	Parc naturel régional du Perche	Opérateur du DOCOB. 49 communes sur les 95 font partie du Parc.
Arrêtés de Protections de Biotope (APB)	2	Marais de Boizard Bassin de la Corbionne	Sites classés principalement pour des enjeux botanique et ichtyologique.
Sites Natura 2000	3 SIC	Forêt, étangs, tourbière du haut Perche Arc forestier du Perche d'Eure et Loir Cuesta cénomanienne du Perche d'Eure et Loir	Nombreux habitats et espèces d'intérêt européen telles que le Fluteau nageant (<i>Lurionium natans</i>), l'Ecrevisse à Pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) ou le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>).
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)	11 ZNIEFF de type II 29 ZNIEFF de type I	Liste en annexe 3	Présence de très nombreuses espèces patrimoniales : oiseaux, insectes, mammifères et plantes.
Sites classés	2 sites classés 6 sites inscrits	Etangs du Grès, du Cachot et de la Forge à Bresollette Forêt de Réno-Valdieu et ses abords Clairière de Bresollette et haute vallée de l'Avre Fontaine et étang de la Herse à Saint Martin du Vieux Bellême Forêt de Feuillet et abords, au Mage Forêt de Réno-Valdieu Pierre druidique dans le bois de Saint Laurent Château de la Ferté-Vidame et son parc	Souligne la présence d'une richesse paysagère, naturelle et culturelle de ces lieux.
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE, SDAGE)	2 SDAGE 2 SAGE	SDAGE Loire Bretagne SDAGE Seine Normandie SAGE de l'Huisne SAGE de l'Avre	Certains objectifs sont favorables aux oiseaux : - Protéger les zones humides et leurs fonctionnalités. - Assurer la continuité écologique des cours d'eau.

Tableau 1 : Synthèse des données administratives



Parc
naturel
régional
du Perche

Carte 3 : Limites administratives



3. Diagnostic du site

3.1. Contexte administratif

3.1.1. Le découpage administratif

La ZPS « Forêts et étangs du Perche » est à cheval sur 2 régions et 2 départements. La surface se répartit sur 26 163 ha pour la région Basse Normandie (département de l'Orne) et sur 21 420 hectares pour le Centre (département de l'Eure et Loir). 95 communes sont concernées par la ZPS, dont 53 dans l'Orne et 42 dans l'Eure et Loir. Elles sont rassemblées dans 12 communautés de communes.

Deux pays sont concernés par la ZPS, le pays du Perche Ornaïs et le pays du Perche d'Eure et Loir.

La majorité des terrains de la ZPS sont des propriétés privées (environ 33 300 ha). Les forêts et terrains publics représentent seulement 14 200 ha.

La situation des communes par rapport aux documents d'urbanisme est très variée. Beaucoup de petites communes n'ont pas de document d'urbanisme et sont donc soumis au Règlement National d'Urbanisme. Les autres possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU), un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou une carte communale. Par ailleurs, certaines communautés de communes sont en train de mettre en place des PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

3.1.2. Le zonage du patrimoine naturel

De multiples zonages du patrimoine naturels sont compris pour tout ou partie dans la ZPS « forêts et étangs du Perche ». Ces zonages qu'ils soient de protections ou d'inventaires, sont autant d'indicateurs de la richesse de ce site et complètent les inventaires ornithologiques réalisés sur ce site par des inventaires sur les autres groupes.

3.1.3. La politique de gestion des milieux aquatiques

Deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont présents sur le territoire de la ZPS : le SDAGE Loire Bretagne et le SDAGE Seine-Normandie. Ils définissent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans les bassins.

Les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne sont :

- ✓ gagner la bataille de l'eau potable,
- ✓ poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface,
- ✓ retrouver des rivières vivantes et mieux gérées,
- ✓ sauvegarder et mettre en valeur les zones humides,
- ✓ réussir la concertation notamment avec l'agriculture,
- ✓ savoir mieux vivre avec les crues,
- ✓ préserver et restaurer les écosystèmes littoraux.

Les objectifs du SDAGE Seine-Normandie sont :

- ✓ développer la solidarité du bassin,
- ✓ préserver la santé et la sécurité civile,
- ✓ appliquer le principe de prévention,
- ✓ préserver le patrimoine.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Deux SAGE sont présents sur le territoire de la ZPS, il s'agit des SAGE de l'Huisne et de l'Avre.

Le territoire du SAGE de l'Huisne couvre une surface de 2 396 km² et appartient à trois départements et trois régions.

La Commission Locale de l'Eau a adopté le projet de SAGE le 7 novembre 2007. Il se décline autour de l'objectif d'amélioration du bon état des eaux et des milieux d'ici 2015. La CLE du SAGE de l'Huisne a défini quatre objectifs pour arriver à ce résultat :

- ✓ Améliorer la qualité, sécuriser et optimiser quantitativement la ressource en eau.
- ✓ Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques et améliorer les fonctionnements hydrologiques.
- ✓ Assurer le développement équilibré, cohérent et durable des usages de l'eau et des activités humaines, et protéger les populations contre le risque d'inondation.
- ✓ Appliquer le SAGE par l'organisation et le pilotage de sa mise en œuvre par la CLE.

Le SAGE de l'Avre fait partie intégrante du périmètre du SDAGE du bassin Seine-Normandie. Le bassin versant de l'Avre s'étend sur 970 km² et compte environ 47 000 habitants.

3.2. Activités humaines

3.2.1. La sylviculture

	Surface du territoire	Surface boisée	Surface feuillus	Surface résineux	Taux de boisement	% de forêts privées	% de forêts domaniales	% de forêts communales
Perche Ornaïs	178 176 ha	36 810 ha	30 940 ha	4 700 ha	20,7 %			
Perche d'Eure et Loir	132 953 ha	30 700 ha	27 490 ha	2 260 ha	23,1 %	83 %	16,7 %	0,3 %

Les massifs domaniaux du Perche produisent une forte proportion du bois d'œuvre récolté dans cette région ; ils sont composés pour 88 % de peuplements mélangés Chêne-Hêtre et pour 12 % de résineux. Les chênes et hêtres du Perche sont particulièrement réputés et recherchés.

En forêt privée les modes de cultures sont très variables d'un propriétaire à l'autre. Le mode de culture le plus employé aujourd'hui semble être la futaie régulière. La futaie irrégulière semble adoptée par certains propriétaires tandis que le taillis sous futaie est relictuel. Les feuillus sont encore dominants dans ces forêts mais les résineux prennent une place de plus en plus importante.

- L'activité sylvicole en Eure et Loir

L'activité forestière de l'Eure-et-Loir est très largement dominée par la présence des feuillus qui représentent 80 % de la surface boisée, 80 à 90 % de la récolte, suivant les années, 95 à 98 % des sciages livrés.

De 1992 à 1998, le volume récolté en Eure-et-Loir est relativement stable (autour de 105 000 m³), malgré quelques fluctuations. La tempête de 1999, fortement ressentie dans le département, génère une augmentation brutale de la récolte en 2000, puis un creux en 2002. Après 2003 où l'exploitation semble retrouver son rythme antérieur, 2004 marque une diminution sensible de la collecte. Ces fluctuations concernent principalement le bois d'œuvre composé à 85 % de feuillus. Le bois d'industrie, où le feuillus domine également très largement, connaît, au contraire, sur la période, une augmentation sensible et régulière des volumes exploités ; en 2004 sa récolte devient supérieure à celle du bois d'œuvre. En 2003, 128 000 m³ ont été récoltés au total dans le département alors que les entreprises qui y ont leur siège n'ont exploité que 100 000 m³. Les quantités de bois de feu commercialisées sont relativement stables avec une petite tendance à la hausse jusqu'en 2003.

Le volume produit en Eure-et-Loir se situe aux environs de 15 000 à 16 000 m³ de sciages par an jusqu'en 2000. En 2001, il connaît une baisse sensible qui se poursuit jusqu'en 2004. La production est composée, en quasi-totalité, de sciages de chêne. Les sciages résineux, avec des volumes très variables d'une année à l'autre, ne représentent que de 2 à 5 % des livraisons. La quantité de produits connexes est assez faible, environ 25 % du volume des sciages.

Fin 2004, 40 entreprises de travaux forestiers et 7 scieries ont été dénombrées en Eure-et-Loir. Les entreprises de travaux forestiers ne possèdent généralement pas de salarié (en moyenne 0,5 salarié par entreprise dans la région Centre). Les scieries, qui effectuent fréquemment aussi de l'exploitation forestière, offrent 73 emplois (sources : Arbocentre et Bourse des travaux forestiers du Centre). D'après les enquêtes annuelles de branches, le nombre de

salariés des exploitations forestières et des scieries est en forte diminution : 87 en 1999, 65 en 2004. Parmi les 7 scieries, 4 ont moins de 10 emplois, 5 traitent moins de 10 000 m³ bois rond par an.

- L'activité sylvicole dans l'Orne

123 exploitants forestiers exercent leur activité dans le département ; 57 y ont leur siège et exploitent 53 % de la production ornaise de 370 000 m³ (1/3 feuillu, 2/3 résineux).

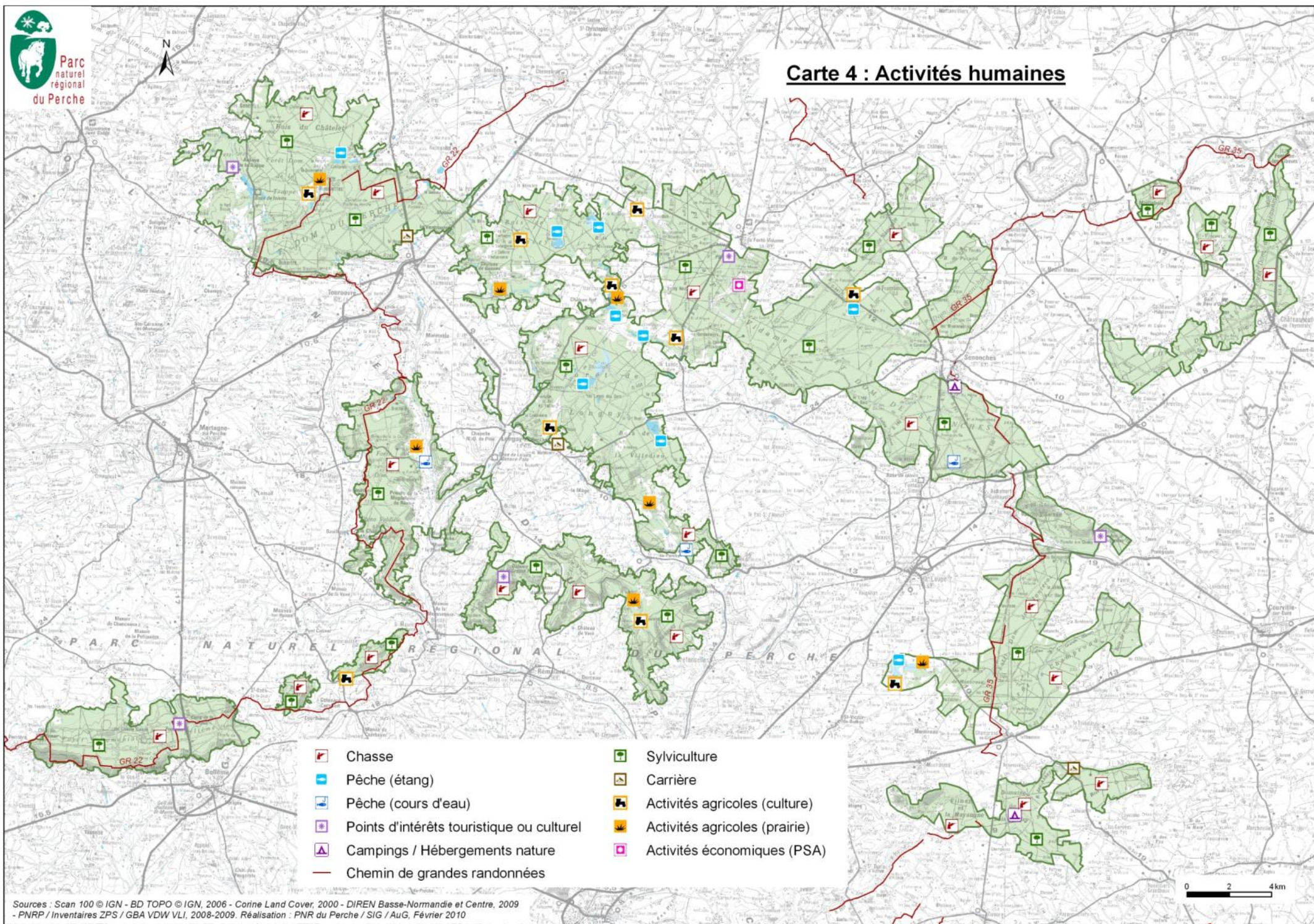
Les scieries ornaises traitent 106 000 m³ de bois par an soit plus du tiers de la récolte. Une part importante de la récolte locale de bois est donc traitée ailleurs. Cela est particulièrement vrai pour les bois de qualité des chênaies percheronnes (DDAF de l'Orne, 2006).

En Forêt domaniale de l'Orne, 92 % de la surface forestière est traitée en futaie régulière. Les feuillus occupent 69 % de la surface forestière des forêts domaniales et sont principalement constitués de chênes et de hêtres (ONF Ile de France - Nord Ouest, 2006). Le mode de culture privilégié en forêt domaniale est donc la futaie régulière même si quelques parcelles sont maintenant gérées en futaie irrégulière dans l'Orne.

Les groupements forestiers sont essentiellement des groupements forestiers familiaux qui permettent d'éviter le morcellement lors des successions. On compte aussi quelques groupements forestiers d'investisseurs institutionnels mais aucun groupement forestier créé par regroupement de petits propriétaires. Une pépinière est installée dans le département de l'Orne.

La forêt permet marginalement d'autres productions. Les mousses font l'objet d'une récolte parfois assez importante de la part de particuliers et de quelques jardinerie, cette activité est contrôlée à 50-80 % en forêt de Perche Trappe (ONF Basse Normandie, 1999). Le ramassage des champignons se pratique dans toutes les forêts de la ZPS en automne. Enfin, la récolte de glands est pratiquée certaines années en forêts de Bellême et Réno-Valdiéu (ONF Ile de France - Nord Ouest, 2006).

Carte 4 : Activités humaines



3.2.2. L'agriculture

On dénombre en 2000 sur le territoire du Parc naturel régional 1661 exploitations dont 60 % d'exploitations professionnelles. Entre les deux recensements de 1979 et 2000, le nombre d'exploitations professionnelles a fortement diminué. Cette baisse est plus importante dans le Perche ornais que dans le Perche d'Eure et Loir. La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne est de 61 ha (101 ha pour les exploitations professionnelles). La taille moyenne des exploitations a été multipliée par deux en 20 ans.

La plupart des communes du Perche d'Eure et Loir ont été remembrées au moins une fois ; par contre, dans le Perche ornais seulement un peu plus de la moitié ont été remembrées. Dans le Perche, le tiers de la SAU totale est drainé avec toutefois des situations très différentes entre les deux départements. Dans le Perche d'Eure et Loir 56 % de la SAU est drainée alors que pour le Perche Ornais cette surface ne représente que 13,3 %. La place relativement moindre des cultures côté ornais explique sans doute cet écart. Compte tenu de la pluviométrie et de la bonne capacité de rétention des sols, l'irrigation est très peu présente sur le Perche.

Le système agricole traditionnel du Perche est la polyculture-élevage. Les grandes cultures sont présentes de façon significative dans plus de 70 % des exploitations, principalement sur la partie Perche d'Eure et Loir. De même l'élevage est présent de façon significative dans 55 % des exploitations, principalement sur la partie Perche ornais. C'est l'élevage bovin (laitier, allaitant) qui domine pour plus de la moitié des exploitations, viennent ensuite l'élevage avicole et porcin. Le cheptel bovin a diminué de 20 % entre 1988 et 2000. Les surfaces consacrées aux animaux diminuent donc en particulier les surfaces toujours en herbe et les surfaces de maïs fourrage. Le blé tendre est la céréale la plus cultivée devant les orges, le maïs grain et les autres céréales dont le blé dur, l'avoine et le triticale.

Dans le périmètre de la ZPS la surface occupée par l'agriculture est réduite et ne concerne que 12 % de la zone. Ces surfaces sont majoritairement occupées par des prairies, pour l'élevage bovin et équin. Au sein de la ZPS, les pratiques agricoles diffèrent en raison de la topographie, de la qualité des sols et des traditions. Ainsi, la partie ornais est plus occupée par des prairies et du bocage que la partie eurélienne où la céréaliculture domine nettement les autres productions.

La tendance est à la perte de la spécificité agricole de polyculture élevage du Perche, marquée par le recul de l'élevage bovin. Cette évolution entraîne une dégradation et une banalisation des paysages (recul des prairies, disparition des haies), avec l'extension du bassin céréalier de la Beauce sur le Perche. Par la diminution du nombre d'exploitations liée à la concentration de structures, on note également une perte de substance du tissu rural.

3.2.3. Les carrières

Plusieurs carrières sont en activité dans les communes concernées par la ZPS, une se situe dans la ZPS et deux sont en bordure du site.

La sablière du Thieulin, implantée dans la ZPS, se situe entre le Bois Landry et le Bois de la Gâtine en Eure et Loir. Elle exploite environ 300 000 t/an de sables siliceux. Une demande d'extension de la carrière a fait l'objet d'une autorisation en 2007. Une évaluation de l'incidence du projet sur la ZPS a alors été réalisée, sachant que le projet s'étend sur seulement 4 ha dans la ZPS, le reste (26 ha) concerne les cultures en périphérie du site. L'étude n'a relevé aucune incidence notable du projet sur l'état de conservation des oiseaux de la ZPS.

Les autres carrières en bordure de la ZPS sont situées à Longny au Perche et à La Ventrouze. Il s'agit de deux carrières de sables et elles font, elles aussi, l'objet d'un projet d'extension.

Une réhabilitation des fronts de taille est prévue au fur et à mesure de l'exploitation et en fin d'exploitation de chaque carrière.

3.2.4. La pisciculture d'étang

De nombreux étangs privés jalonnent la ZPS.

Ils sont le fruit de carrières creusées à l'époque où de nombreuses verreries étaient présentes dans le Perche et avaient besoin de grandes ressources en bois, en sable, en argile et en eau. Par la suite, gérés par des propriétaires privés, ils ont permis une production piscicole alors commercialisée pour l'alimentation des populations locales.

De nos jours, ces étangs sont encore régulièrement pêchés et la chasse est toujours pratiquée sur la plupart d'entre eux.

La majorité de ces plans d'eau sont dotés d'ouvrages permettant la vidange et la récolte des poissons. Ils sont gérés directement par leur propriétaire ou loués à des exploitants.

Les principales espèces pêchées sont les carpes, les tanches, les gardons, les brochets et les perches. Pour ce faire, les étangs sont vidangés tous les deux ou trois ans et laissés en assec afin de faciliter la minéralisation de la vase. Ils sont ensuite réempoisonnés avec des alevins des espèces précédemment citées. L'activité piscicole sur les étangs du site reste une activité rentable pour le gestionnaire, mais le coût d'entretien élevé de l'étang et des infrastructures inhérentes, (moine, vanne, digues, chenal...), incite certains propriétaires à négliger les travaux nécessaires à l'entretien de ces milieux.

3.2.5. La pêche

La pêche en rivière n'est pas une activité très importante dans la ZPS. Les principaux cours d'eau sont : l'Avre, la Commauche et l'Eure. Pour le reste, il s'agit de petits ruisseaux ou rus qui sont peu ou pas pêchés. Certains de ces petits cours d'eau présentent un intérêt pour la reproduction de la Truite fario.

Sur la Commauche, il y a trois Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) : Tourouvre, Longny et Rémalard.

Pour l'Eure, l'AAPPMA de Manou compte environ 330 pêcheurs qui pratiquent essentiellement le coup, la carpe et la pêche des carnassiers. Les espèces rencontrées sont la truite, le brochet, la carpe et les poissons blancs. Les pêcheurs pratiquent surtout leur loisir en amont de la commune de Manou (autour de l'étang communal) et en aval (lieu dit Orême). L'AAPPMA est chargée de la gestion de ce contexte et déverse dans la rivière des poissons blancs, de la carpe, de la tanche et du brochet. Elle gère également l'étang communal « les grands prés ».

Sur le secteur de la Blaise classé en première catégorie, aucune AAPPMA n'est détentrice de lots de pêche. Ce secteur est donc très peu pêché.

3.2.6. La chasse

La chasse est une activité très importante au sein de la ZPS. La chasse la plus pratiquée reste celle du gros gibier (Cerf, Chevreuil, Sanglier). Le mode de chasse le plus répandu pour le grand gibier est la chasse à tir en battue. En forêt et donc dans la ZPS, les autres types de chasse sont résiduels. La Bécasse est aussi chassée. La plupart des étangs de la ZPS sont chassés pour le gibier d'eau qui est en partie issu de lâchers (Canard colvert) et en partie naturel.

Pour la saison 2008-2009, le nombre de chasseurs dans l'Orne était d'environ 14 360 et 15 500 en Eure et Loir.

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification	Impact éventuel sur l'avifaune + : éléments favorables - : menaces éventuelles
Agriculture	Dans le Parc naturel régional du Perche : En 1998 : 2070 exploitations En 2007 : 1423 exploitations	L'agriculture n'est pas une activité dominante, elle couvre seulement 12 % de la ZPS. Polyculture élevage : prairies, élevage bovin et équin.	+ : pâturages extensifs, haies, arbres isolés, diversification des cultures. - : intensification, drainage, mise en culture des pâtures, destruction des nichées, produits phytosanitaires.
Activité sylvicole	Forêt privée : 25 000 ha Forêt domaniale : 13 900 ha Forêt communale : 70 ha Forêt du CG de l'Orne : 80 ha	Activité dominante sur la ZPS. Dominance des feuillus.	+ : forêt de feuillus, bois morts, gros bois, diversification des pratiques, clairières. - : enrésinement sur une grande surface, dérangement en période de nidification, homogénéisation des peuplements.
Urbanisation et infrastructures de transport	1 usine du groupe PSA (800 ha) 1 voie ferrée Plusieurs routes départementales 1 route nationale	Urbanisation faible dans la ZPS. Certaines routes de taille importante coupent les massifs forestiers.	Impact faible - : fractionnement de l'espace dû à certaines infrastructures routières
Carrière	1 carrière dans la ZPS 2 carrières en bordure de la ZPS	Sablière du Thieulin. A Longny au Perche et à la Ventrouze. Carrières de sables.	Impact faible
Activité cynégétique	Effectifs par département en 2009 Orne : 14 356 chasseurs Eure et Loir : 15 500 chasseurs	Activité importante. Gros gibier.	+ : aménagement en faveur de la faune. - : dérangement éventuel, prélèvement d'espèces sensibles.
Pêche	Une vingtaine d'étangs privés dans la ZPS + de 300 km de linéaire de rivière (dont environ 120 km permanent)	Pêche principalement par vidange des étangs. Entretien négligé des ouvrages. Pêche peu développée en rivière.	+ : entretien du milieu. - : dérangement possible en période de nidification.
Tourisme		Activité restreinte et concentrée en forêt domaniale : randonnée, VTT, équitation, cueillette... Développement des sports mécaniques (notamment le quad).	- : dérangement.

Tableau 2 : Synthèse des activités humaines

3.2.7. Les infrastructures locales

Le réseau routier qui traverse la ZPS est principalement constitué de routes départementales de petite taille. Seules les forêts de Bellême, Senonches et Châteauneuf sont traversées par des routes départementales de tailles importantes supportant un trafic conséquent. Par ailleurs, la route nationale RN12 reliant Alençon à Dreux sépare la forêt du Perche du bois de Charencey formant ainsi une barrière quasi infranchissable pour la faune sauvage.

Le massif privé de La Ferté-Vidame comprend le centre d'essai du Groupe PSA Peugeot Citroën. D'une superficie de 800 ha cette propriété comporte de nombreuses pistes d'essais ainsi que des bâtiments industriels et tertiaires.

Une voie ferrée encore en fonctionnement traverse la ZPS au nord de la forêt de Montécôt tandis qu'une voie ferrée désaffectée traverse la forêt de Senonches.

3.2.8. Le tourisme

La clientèle qui fréquente le Parc du Perche est principalement française et de proximité (Ile de France, Centre, Normandie...). La clientèle « intra-Perche » est importante et concerne des résidents permanents ou secondaires. Ce sont principalement des familles et des seniors plutôt citadins.

Les principaux motifs de séjours sont les loisirs, la détente, la nature, la promenade, la famille, la convivialité.

Les facteurs d'attractivité sont la campagne et la nature, qui sont recherchées pour le calme et la tranquillité.

Le Perche est un territoire avec de nombreuses résidences secondaires (18,7% des logements totaux).

Les principales activités pratiquées par les personnes de passage sur le territoire sont :

- des séjours inactifs : tourisme de villégiature (repos, détente, famille),
- les promenades et randonnées,
- le tourisme de terroir,
- les marchés, les brocantes, les visites des villages et des sites principaux...
- les activités de loisirs : golf, pêche, équitation, visites de jardins...

Le tourisme est une activité relativement restreinte sur la zone d'étude puisque seules les forêts publiques sont accessibles, la très grande majorité des forêts privées étant interdites au public. Les plans d'aménagement nous apprennent que les principales activités pratiquées sont : la randonnée pédestre, le VTT, le cyclotourisme, la randonnée équestre, l'attelage équestre, les parcours et courses d'orientation, l'escalade, les sorties pédagogiques, la cueillette de champignons, de myrtilles, l'écoute du brame du cerf.

Les zones les plus fréquentées sont en priorité les zones aménagées : les parcours découvertes, les parcours de santé, les carrefours aménagés ainsi que les éléments patrimoniaux mis en valeur. Dans une moindre mesure, les sentiers balisés accueillent également une partie du public.

Aucune enquête de besoins ou de satisfactions n'a été réalisée à ce jour dans les forêts de la ZPS. La fréquentation peut être élevée localement mais elle est le plus souvent diffuse. La forêt est fréquentée principalement par la population locale, préférentiellement dans les parties situées en bordures de la ville.

Les sports mécaniques et notamment la pratique du quad sont en plein essor et sont de plus en plus présents en forêt.

3.2.9. Le patrimoine culturel et historique

Le patrimoine culturel et historique est très inégalement réparti en forêt domaniale et peu de documents font référence au patrimoine présent en forêt privée. La forêt de Bellême semble concentrer une forte proportion de richesse patrimoniale. A l'inverse la forêt de Senonches semble très pauvre. Le canal Vauban à Pontgouin (28) ainsi que l'Etang et la fontaine de la Herse sont sans doute les éléments les plus prestigieux présents dans le site. Pour le reste il s'agit de mottes féodales par exemple ou de traces d'activités anciennes comme les vestiges d'une portion de canal destinée au flottage du bois en forêt de Senonches (ONF direction territoriale Centre Ouest, 2005). Enfin, la signalétique en fonte caractéristique du Perche est bien présente en forêt domaniale (ONF Basse Normandie, 2008).

3.3. Données physiques et naturelles

3.3.1. Climat

Le climat de la ZPS est de type océanique, plutôt humide. Des disparités spatiales marquées existent entre l'Est et l'Ouest au niveau des précipitations, car bien que les moyennes pour l'ensemble du site soient comprises entre 700 et 800 mm/an, celles-ci sont de 600 mm/an pour sa partie nord-est (forêt de Senonches, de Montécôt et de Châteauneuf) et atteignent jusqu'à 1000 mm dans le nord-ouest de la ZPS (Perche Trappe).

Les températures sont quant à elles assez fraîches. L'isotherme 10°C traverse la région de part en part. Les minimums se situent en janvier et les maximums au mois de juillet. Le plateau de Senonches, plus élevé que les autres régions a la particularité de connaître un nombre important de jours de gel et de gelées tardives (jusqu'au mois de juin) (MétéoFrance, 2008).

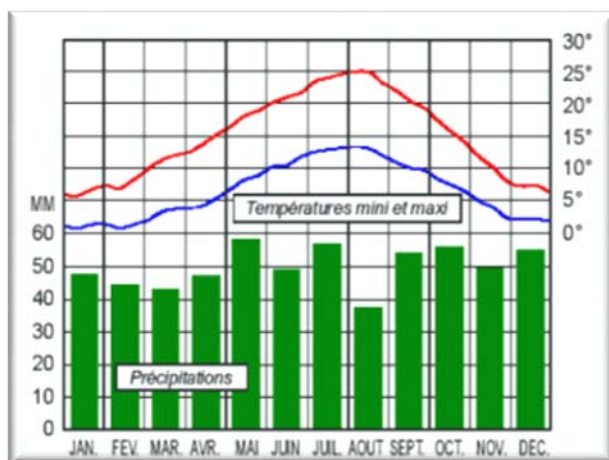


Figure 1 : Diagramme ombrothermique d'Eure et Loir

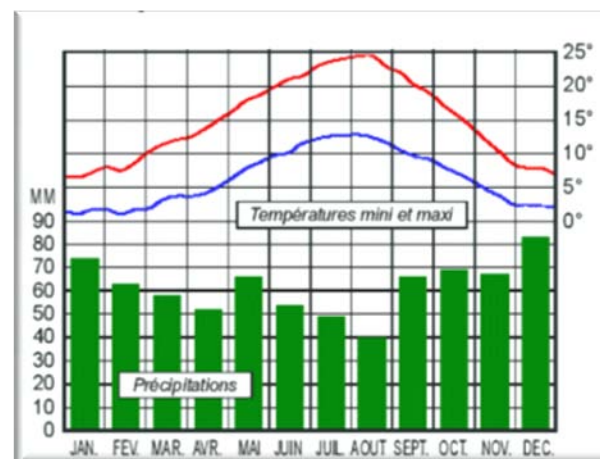


Figure 2 : Diagramme ombrothermique de l'Orne

3.3.2. Topographie

Compris entre le bassin parisien et le massif armoricain, la Zone de Protection Spéciale est constituée de collines et de plateaux dont l'altitude varie entre 200 et 300 mètres.

3.3.3. Géologie/Pédologie

La roche mère est l'argile à silex, issue de la décalcification du Turonien. Elle affleure principalement près des ruptures de pente, en bordure des plateaux. Elle est régulièrement recouverte d'une couche de limons épais, particulièrement au centre des plateaux. Le sable du Perche affleure quant à lui sur les versants et jusque dans les vallées. Les sols ainsi constitués, plutôt filtrants et recouverts de limons pauvres chimiquement offrent les conditions optimales de production pour le hêtre et de développement pour le chêne sessile, qui sont par conséquent les deux essences les plus produites des massifs de la ZPS.

Sur les versants, où aucun enrichissement en argiles ou limons ne peut avoir lieu, les sables donnent naissance à des sols podzoliques sur lesquels se développent des landes à éricacées de grand intérêt biologique et où sont favorisées les essences résineuses (Chrétienne, 2001).

3.3.4. Hydrologie

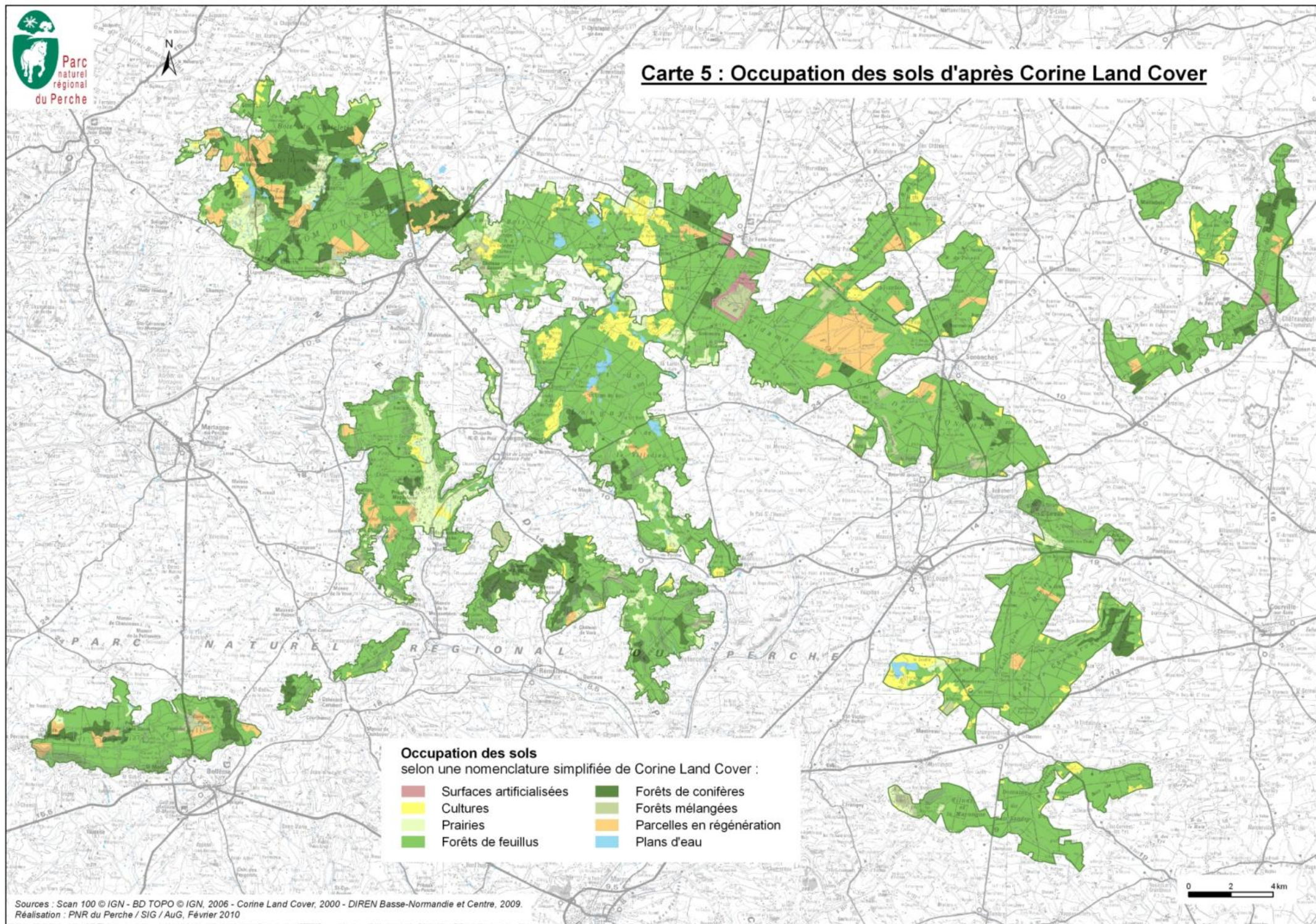
La ZPS est elle parcourue par plusieurs ruisseaux permanents et de nombreux ruisseaux temporaires. Beaucoup de ces cours d'eau prennent leur source au sein même des massifs forestiers. La plupart appartiennent aux bassins versants de l'Huisne et de l'Eure, principaux cours d'eau de la région. En certains endroits sortent des sources parfois captées.

Quelques étangs égrènent le paysage. Ils sont tous artificiels et sont généralement dédiés aux activités piscicoles ou cynégétiques.

	Quantification	Qualification
Géologie		Argile à silex Sable du Perche
Climat	Précipitations moyennes : 700 à 800 mm/an	Océanique humide Disparité des précipitations sur la ZPS Températures fraîches
Pédologie		Sols filtrants recouverts de limons Sols podzoliques
Topographie	Altitude : 200 à 300 m	Collines et plateaux
Hydrologie / Hydrographie	+ de 300 km de linéaire de rivière (dont environ 120 km permanent) 25 étangs pour une surface d'environ 250 ha	Nombreux ruisseaux temporaires Sources Etangs artificiels

Tableau 3 : Synthèse des données abiotiques

Carte 5 : Occupation des sols d'après Corine Land Cover



3.4. Grands milieux

3.4.1. La forêt : milieux prédominant de la ZPS (75 % de la surface)

Les massifs forestiers dominent largement sur la ZPS avec 33 567 ha de forêts privées et 13 869 ha de forêts domaniales. Les forêts communales s'étendent sur 68 ha et le bois de la Milasse, géré par le Conseil Général de l'Orne, occupe 80 ha.

- La forêt domaniale de Bellême (2 400 ha)

Les peuplements sont essentiellement de structure régulière avec une grande majorité de Chêne sessile. Des résineux ont été installés sur les versants sableux, en majorité Pin sylvestre et plus récemment du Douglas. Les vallons hydromorphes sont plus ou moins boisés en Épicéa commun, Bouleau et Aulne glutineux. Depuis quelques années, les Epicéas installés sont exploités en vue d'un retour naturel à un peuplement de Bouleau et d'Aulne, plus respectueux des milieux d'intérêt écologique.

La forêt de Bellême est caractérisée par la présence de ruisseaux d'excellente qualité, faisant l'objet d'une gestion spécifique depuis de nombreuses années, en partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Orne et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). 53 mares ont également été recensées en forêt de Bellême.

- La forêt domaniale de Réno-Valdieu (1 600 ha)

La forêt de Réno-Valdieu constitue l'un des paysages les plus représentatifs du Perche traditionnel. Le relief, qui oriente nettement le massif forestier dans le sens nord-sud, permet de distinguer deux principaux types d'espaces : le plateau central, occupé par la forêt, et les deux vallées qu'il domine : à l'est, la vallée de la Commeauche, assez étroite, à l'ouest, celle de la Villette, ménageant au contraire une large ouverture visuelle. Les lisières de la forêt accentuent les lignes de crête, tandis que sur les pentes et en fond de vallée, les haies fractionnent l'espace ; enfin, de beaux arbres isolés renforcent le charme de ce paysage naturel resté très harmonieux.

- La forêt domaniale de Senonches (4 300 ha)

Le massif forestier est composé de futaies de chênes au cœur de l'Arc Forestier du Perche, c'est une porte d'entrée sur le Parc naturel régional du Perche. Ce massif recèle des écosystèmes préservés tels que l'étang de la Benette ou celui de l'Isle. Tous deux, ainsi que la tourbière des Froux, sont gérés, par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la région Centre. La forêt est sillonnée par de nombreux chemins permettant des randonnées pédestres, VTT ou équestres.

- La forêt de Montécot (635 ha)

Petite forêt assez fréquentée par le public, elle est dominée par les peuplements de Chênes sessile.

Grands milieux de la ZPS	Surface et pourcentage de recouvrement (Corine Land Cover 2000)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts caducifoliées	34 278 ha 71,9 %	Pic mar Pic noir	Enrésinement
Forêts mixtes	969 ha 2 %	Pic cendré Bondrée apivore Cigogne noire	Dérangement par certains travaux en période de nidification.
Forêts de résineux	3 808 ha 8 %	Bécasse des bois Autour des palombes	
Parcelles forestières en régénération, landes	2 272 ha 4,8 %	Engoulevent d'Europe Pie-grièche écorcheur	Fermeture et disparition des landes.
Surfaces agricoles	5 876 ha 12,3 % Prairie : 3 264 ha Culture : 2 612 ha	Alouette lulu Busard Saint-Martin Faucon émerillon Pluvier dorée Pie-grièche écorcheur	Drainage, intensification des pratiques. Mise en culture des prairies.
Plans d'eau, milieux aquatiques	252 ha 0,5 %	Martin pêcheur Balbuzard pêcheur Grue cendrée Canard souchet Fuligule milouin Fuligule morillon Grèbe huppé Grèbe à cou noir Harle bièvre Râle d'eau Sarcelle d'hiver	Fermeture et disparition des plans d'eau.
Milieux artificialisés	227 ha 0,5 %		

Tableau 4 : Grands milieux et espèces de la ZPS

- La forêt domaniale du Perche et de la Trappe (3 200 ha)

S'étendant sur 3 200 ha, elle réunit deux massifs : celui du Perche d'origine royale, et celui de la Trappe, du nom de l'abbaye de la Grande Trappe de Soligny. Les sols sont généralement pauvres. Pendant les siècles passés, la forêt a subi une exploitation excessive, c'est ainsi que d'importantes reconstitutions en résineux ont été effectuées au cours des deux derniers siècles. La forêt est maintenant composée de Chênes (67 %), de Pins sylvestre (10 %), d'Epicéas (9 %), de Sapins et autres résineux (11 %) ainsi que de Hêtres et autres feuillus (3 %). L'aménagement forestier en cours (1999-2018) prévoit de réviser l'adéquation essences/stations, de développer le mélange des essences et d'améliorer l'équilibre des classes d'âges. Il contient un important volet d'accroissement de la biodiversité qui comporte, d'une part, la création d'une série d'intérêt écologique particulier (landes, tourbières...); d'autre part, la mise en place de bouquets de vieillissement. Par ailleurs sont prévues des actions particulières en faveur des lisières et des zones humides, ainsi que le maintien sur pied d'arbres à cavités, sénescents ou morts (ROLAND F, ONF, 2002).

3.4.2. Les milieux aquatiques

a) Les étangs

Etendues d'eau stagnantes peu profondes alimentées par le ruissellement et les sources, les étangs forment un écosystème particulièrement riche. Végétaux et animaux y vivent dans une étroite dépendance. Jadis aménagés par l'homme, les étangs du Haut-Perche constituent un patrimoine naturel préservé, milieu de reproduction et havre de repos pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Les cormorans s'y sont également bien implantés au grand bonheur des naturalistes de revoir cette espèce se développer depuis sa protection. Cependant les pisciculteurs ne sont pas aussi réjouis de la présence de ce grand consommateur de poissons.

Plus d'une vingtaine d'étangs sont répertoriés dans la ZPS, ci-dessous une description des plus importants d'entre eux.

- L'étang des Personnes

Seul grand rescapé des multiples étangs qui s'étendaient sur 150 ha du domaine de Feillet, lorsque le philosophe Helvétius en prit possession vers 1750, cet étang couvre encore aujourd'hui une trentaine d'hectares. C'est le second étang du Perche par la superficie, après celui du Bouillon. En apportant ses eaux à l'Eure, il marque la limite sud du bassin de la Seine. Profondément nettoyé en 1983, non chassé, il perd un peu de sa vocation d'étang de reproduction d'oiseaux variés, mais acquiert, par sa vaste surface sécurisante en eau libre, un nouvel attrait pour des contingents importants d'oiseaux migrateurs et hivernants dont le nombre dépasse 1 200 à certaines époques : canards divers, oies, grands cormorans, foulques, hérons, grèbes... Depuis 1993, l'étang abrite une petite colonie de hérons cendrés nicheurs (15 couples environ).

- L'étang de Rumien

Étang de plateau peu profond, Rumien voit sa surface en eau libre s'amenuiser chaque année par la conquête des "touradons" de carex et les saules. Éminemment favorable par sa richesse végétale, nidifications de colverts, sarcelles, râles d'eau, phragmites des joncs..., cet étang draine presque toute tentative d'établissement d'oiseaux nouveaux : Fuligule morillon en 1966, Mouette rieuse en 1973, Canard souchet... Il présente une attirance unique dans le département de l'Orne pour le Fuligule milouin. Avant la plantation d'une ceinture de résineux, il accueillait sur ses bordures une végétation intéressante diverses orchidées dont le platanthère à deux feuilles, l'orchis bouffon, le très rare butome ou jonc fleuri, la gentiane pneumonanthe... mais il reste encore riche en renoncules aquatiques et rumex à feuilles géantes.

- L'étang du Moulin

Bien que très voisin de Rumien, l'étang du Moulin déverse ses eaux, par la Jambée et l'Huisne, dans le bassin de la Loire. Il est de beaucoup le plus profond des étangs de la région. Sa bordure nord, de type tourbeux, est couverte par la plus longue roselière de l'Orne, que le butor étoilé, anéanti par l'hiver 1962-63, semble avoir quittée définitivement, mais où des oiseaux tels que la rousserolle effarvate, le phragmite des joncs, le bruant des roseaux, se reproduisent régulièrement. Cette roselière se révèle un dortoir paisible pour de grandes troupes d'hirondelles en migrations et des bandes d'étourneaux. Des végétaux remarquables y survivent : rares touffes d'osmonde royale, bouquets d'ossifrage, de pédiculaire sylvestre et quelques pieds reliques de droséra à feuilles rondes.

- Les étangs de la Courraierie et du Moulin de la Vigne

Aménagés et exploités pour la pêche par les moines de la Chartreuse du Val-Dieu, ces deux étangs forestiers, entre lesquels s'insère un troisième, de création récente, sont fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs à la ligne qui apprécient leur cadre reposant. Un ruisseau réunit ces étangs dont les eaux fraîches conviennent à la truite d'élevage ajoutée au gardon et à la carpe sédentaires. Les multiples allées et venues des pêcheurs empêchent toute véritable fréquentation des canards. L'étang de la Vigne permettait à un moulin à blé de fonctionner à longueur d'année, sa roue à aube fut remplacée par une turbine vers 1948. Dans la queue de cet étang fut aménagé, au début de ce siècle un parc à écrevisses. Les digues empierrées qui le constituaient subsistent encore par endroits.

- Les étangs de Perruchet et de Thélière

Situés à l'est du Parc naturel régional du Perche, ces étangs, bien que de taille moyenne (20 ha), constituent une zone humide de grande importance pour le département d'Eure et Loir. L'hiver voit arriver des rassemblements d'oiseaux dont la diversité est supérieure à celle des autres zones humides du département. Les étangs sont le siège de beaux stationnements de Grèbes huppés, Fuligules milouins et, à un degré moindre, de Sarcelles d'hiver et de Fuligules morillons.

b) Les principales rivières

- L'Eure

Classé contexte cyprinicole dégradé des sources jusqu'au moulin de Guéhouville, le contexte Eure amont est défini sur 18,5 km de rivière et 25 km d'affluents (le Livier et le ruisseau de la Loupe). Situé dans le Parc Naturel Régional du Perche, le bassin versant de l'Eure amont est constitué d'une alternance de prairies et de champs cultivés (céréales, colza). L'Eure amont a subi beaucoup d'aménagements au cours de ce siècle : construction de vannages, réalisation de plans d'eau dans le lit majeur, travaux hydrauliques agricoles et de lutte contre les crues.

Le Val de Lépart (affluent de l'Eure en rive gauche) abrite des Ecrevisse à pieds blancs et une population de Truites fario. A ce titre il est classé en réservoir biologique.

Les secteurs les plus intéressants se situent au niveau de la commune de Pontgouin. Il s'agit des secteurs les plus naturels et les plus riches en matière de diversité et de biomasse (méandres, ripisylve sauvage, caches et embâcles), bordés par des prairies.

La faiblesse des débits d'étiage de l'Eure et de ses affluents, due principalement aux pompages agricoles et aux nombreux plans d'eau présents en amont (captage de sources), est le principal facteur limitant de ce contexte. Le débit sanitaire n'est plus assuré et les effluents des collectivités et des entreprises viennent dégrader la qualité de l'eau. Les nombreux aménagements hydrauliques effectués dans le passé et les renforcements de berges actuels (rarement bien réalisés et destructeurs pour le milieu) sont venus dégrader la qualité de l'habitat piscicole. On assiste alors à un colmatage du fond par des végétaux aquatiques. Par ailleurs, ce contexte cyprinicole souffre d'un déficit très net en frayères à brochet. Le brochet, qui pond ses oeufs sur des prairies inondables, ne trouve plus de zones favorables à son recrutement. En effet, les prairies ne restent plus inondées assez longtemps pour permettre le développement des alevins et le retour à la rivière des brochetons. La mauvaise gestion des vannages hydrauliques (laisser les vannes ouvertes pendant la période de décrue) en est une des principales causes. L'aménagement des berges, la lutte contre les inondations, la mise en culture de prairies sont d'autres raisons (PDPG 28).

- La Blaise

Grâce à une eau de très bonne qualité biologique et physico-chimique associée à un habitat relativement bien préservé (abris et caches diversifiés, substrat favorable au recrutement de la truite), il existe une population naturelle de truites fario. Il n'y a pas eu de travaux hydrauliques importants (rectification, recalibrage) qui ont détruit l'habitat piscicole, par contre le manque d'entretien de la ripisylve engendre l'abondance d'embâcles par endroits.

- La Commeauche

La Commeauche et son principal affluent, la Jambée, se situent dans le secteur salmonicole, les parties avales correspondant plus typiquement à la zone dite intermédiaire. Des populations fonctionnelles d'Ombres communs existent.

Ses rares affluents sont stérilisés par les plans d'eau successifs, pourtant la capacité d'accueil de la Commeauche est bonne en général.

Les problèmes sont différents sur la Jambée qui possède elle de bonnes potentialités de recrutement. Mais ses affluents, et en particulier sa tête de bassin, sont très touchés par les nombreux plans d'eau (accès, qualité d'eau, espèce indésirables). Contrairement à la Commeauche, la capacité d'accueil de la Jambée est perturbée sur un long secteur, à partir de Longny au Perche et du plan d'eau de Beaumont jusqu'à sa confluence dans la Commeauche (eutrophisation et espèces indésirables).

- L'Avre

La rivière prend sa source à 210 mètres d'altitude dans la forêt du Perche à Bubertré dans l'Orne. Elle s'écoule ensuite vers l'est en formant une frontière naturelle entre les départements d'Eure et d'Eure et Loir. Elle traverse 6 étangs donnant au cours un aspect en escalier et atténuant de manière considérable sa pente naturelle. Elle présente des conditions naturelles et d'exploitation qui accentuent la sévérité des étiages et la rendent vulnérable à toute altération (prélèvement, pollution). La situation est particulièrement critique sur la partie amont, entre Randonnai et Verneuil, où la position perchée de la rivière vis-à-vis de la nappe et les pertes karstiques engendrent des débits extrêmement faibles en période estivale.

Le réseau d'observation du milieu, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, juge médiocre l'état fonctionnel de l'Avre pour le peuplement piscicole. La partie ornaise de l'Avre est classée en 2^{ème} catégorie piscicole. Cette perte de fonctionnalité du milieu est due à plusieurs facteurs : la connexion avec des étangs, la position perchée de la rivière, le captage de sources, les ouvrages et le colmatage du lit.

3.5. Espèces d'intérêt communautaire

3.5.1. Méthodologie d'inventaires

La diversité des espèces d'intérêt européen présentes dans la ZPS implique une diversité des méthodes de recensement.

Pour réactualiser et apporter de nouvelles données, le Parc du Perche a réalisé des inventaires ornithologiques pour certaines espèces aux printemps 2008 et 2009. De leur côté, l'ONCFS et les Fédérations Départementales des Chasseurs, organisent des comptages sur certaines espèces listées dans l'arrêté ministériel de désignation de la ZPS, notamment via le réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » (ONCFS/FNC/FDC). L'ensemble de ces données a permis de faire un état des lieux des populations d'oiseaux présentes dans la ZPS. Cependant il est difficile d'estimer l'état de conservation de ces populations sur cette zone relativement peu suivie.

- Pics et Alouette lulu

Ces espèces sont recensées par la technique des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Des transects, orientés d'ouest en est et espacés de 500 mètres les uns des autres, ont été définis, sur lesquels des points d'écoute sont disposés tous les 250 mètres. La durée des points d'écoute est définie à 5 minutes, période pendant laquelle l'observateur note toutes les espèces qu'il voit ou qu'il entend. Pour permettre la meilleure audition possible des oiseaux les inventaires sont réalisés une demi-heure après le levé du soleil pour s'arrêter à 12h30 en avril et à 11h30 en mai.

- Engoulevent d'Europe

L'inventaire de l'Engoulevent d'Europe s'est déroulé en deux temps : premièrement, un repérage cartographique et de terrain pour repérer les sites favorables et deuxièmement un passage sur les sites repérés entre le 15 mai et le 30 juin. Les points d'écoute d'une durée d'une demi-heure chacun, sont effectués entre la tombée du jour et jusqu'à minuit.

- Martin-pêcheur d'Europe

Le recensement du Martin-pêcheur d'Europe s'est fait ponctuellement en réalisant des points d'observation sur les étangs ainsi que sur les cours d'eau compris dans le site Natura 2000. Ces relevés sont effectués d'avril à mai, durant toute la journée.

- Pie-grièche écorcheur

L'inventaire de la Pie-grièche écorcheur s'est fait par la méthode des transects à partir des chemins accessibles. Pour cela, l'observateur doit progresser sur un linéaire en s'arrêtant régulièrement pour observer. Les observations sont réalisées sur les parcelles péri-forestières dans et à proximité immédiate du site Natura 2000. Ce recensement a eu lieu en mai et en juin, tout au long de la journée.

- Busard Saint Martin

Pour le Busard Saint Martin, un repérage cartographique et de terrain des sites favorables est effectué. Suite à cela, un point d'observation d'une demi-heure est effectué sur les zones favorables. Ce recensement a eu lieu en avril et mai tout au long de la journée.

- Bondrée apivore

Pour la Bondrée apivore le recensement s'est déroulé en deux phases : une première phase de repérage de terrain pour localiser les sites d'observation (sur des éminences ou en lisières des coupes récentes) et une deuxième phase d'observation à poste fixe d'une demi-heure, courant juillet, au moment où ces oiseaux paradent et où il est le plus facile de repérer les différents couples qui se signalent les uns des autres.

La technique utilisée consistera à se poster sur des points hauts et/ou en bordure des coupes récentes pour bénéficier d'un large champ visuel permettant une observation plus aisée.

- Cigogne noire

Une recherche de nids est effectuée ainsi que l'observation aléatoire lors des autres comptages.

- Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Grèbe à cou noir, Grèbe huppé, Harle bièvre, Sarcelle d'hiver (réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » ONCFS/FNC/FDC)

Le recensement se fait par plan d'eau à partir de points de comptage ou de circuits de manière à obtenir un comptage le plus exhaustif possible. Les comptages sont effectués une fois par mois de décembre à février. Neuf étangs de la ZPS sont concernés par ces recensements : Belloy, Rumien, Moulin, Bouillon, Chevreuil, Culoiseau, Haut Plain, Personnes, Perruchet-Thellière.

- Pluvier doré (ONCFS)

La période de recensement s'étend du 5 au 12 janvier et s'effectue par commune. L'ensemble des milieux où sont susceptibles de se trouver ces oiseaux doit être prospecté. L'observateur parcourt en véhicule les voies carrossables, en s'arrêtant de temps en temps, pour prospecter visuellement le terrain à l'aide de jumelles ou d'une longue vue. Quatre communes de la ZPS sont prospectées : Marchainville, La Ferté Vidame, Les Ressuintes, Montireaux.

- Bécasse des bois (ONCFS)

Les données transmises proviennent du programme national de baguage de la Bécasse des bois. Les bécasses sont repérées de nuit à l'aide d'un projecteur sur leur zone d'alimentation constituée notamment de prairies permanentes pâturées. Les reprises de bagues constituent une information sur l'origine des oiseaux hivernant en France, la phénologie de l'hivernage et l'impact de l'activité cynégétique.

Des bécasses ont pu être observées et baguées dans 15 communes de la ZPS.

- Faucon émerillon, Grue cendrée, Balbuzard pêcheur, Autour des palombes, Râle d'eau

Pour ces espèces aucun suivi n'a été effectué en raison du caractère aléatoire de la présence de ces espèces dans la ZPS et dans le secteur géographique considéré. Toutes les connaissances sur ces espèces ont été récoltées dans la bibliographie et sont le fruit du travail d'observateurs indépendants.

3.5.2. Les oiseaux d'intérêt communautaire du Perche

Le tableau ci-dessous permet de faire un bilan sur les espèces présentes dans la ZPS avec une estimation approximative des populations d'oiseaux qui fréquentent le site.

Concernant l'état de conservation des populations, il est très difficile de l'appréhender car la majorité des inventaires sont les premiers à cibler la ZPS et les espèces désignées. Il a donc été complété avec les données départementales et régionales d'évolution des populations trouvées dans la bibliographie. Il pourra être affiné dans le futur avec le suivi plus régulier qui s'effectuera sur le site.

Nom latin	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Nombre d'individus observés dans la ZPS	Migration et habitat de l'espèce	Etat des populations à l'issu du diagnostic
Liste des espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la directive 79/409 ayant justifié la désignation du site					
<i>Lulula arborea</i>	Alouette lulu	A246	Une dizaine de chanteurs	Migrateur partiel / Nicheur Bocage collinéen Parcelles en herbe péri-forestière	Plutôt défavorable
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	A094	Une dizaine de migrants	Uniquement migrateur Etangs	Inconnu
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Une vingtaine de couples	Migrateur Nicheur Forêts Parcelles en herbe péri-forestière	Inconnu
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	A082	Une vingtaine de nicheurs	Sédentaire Cultures de céréales	Plutôt favorable Espèce en progression ces dernières années dans les plaines agricoles.
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A030	2 individus	Migrateur (Nicheur ?) Forêts et milieux aquatiques	Inconnu
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	A224	Une trentaine de mâles chanteurs	Migrateur Nicheur Zones en régénération	Inconnu
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	A098	1 ou 2 individus	Migrateur hivernant Milieux ouverts	Inconnu

Nom latin	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Nombre d'individus observés dans la ZPS	Migration et habitat de l'espèce	Etat des populations à l'issu du diagnostic
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	A127	2 individus	Migrateur (Nicheur ?) Etangs	Inconnu
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	A229	Inconnu	Sédentaire / Migrateur / Nicheur Etangs et cours d'eau	Inconnu
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	Une vingtaine de mâles chanteurs	Sédentaire Vieilles forêts de feuillus	Plutôt défavorable
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	A238	Environ 200 couples	Sédentaire Vieilles forêts de feuillus	Inconnu
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Une centaine de couples	Sédentaire Forêts	Plutôt favorable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Une dizaine de couples	Migrateur / Nicheur Bocage avec buissons épineux	Plutôt favorable
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	A140	Quelques centaines d'hivernants	Migrateur Hivernant Plaines céréalières, prairies humides	Inconnu
Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site					
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	A085	Quelques individus	Sédentaire / Migrateur Vieux boisements	Plutôt favorable Espèce en progression ces dernières années.
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	A155	Inconnu	Migrateur Nicheur / Hivernant Boisements et zones humides	Inconnu
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	A056	Quelques dizaines d'individus	Migrateur Nicheur / Hivernant Etangs	Plutôt défavorable Faible effectif en diminution
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	A059	Quelques centaines d'individus	Migrateur Nicheur / Hivernant Etangs	Plutôt défavorable Effectif en diminution
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	A061	Quelques dizaines d'individus	Migrateur Nicheur / Hivernant Etangs	Plutôt défavorable Faible effectif en diminution

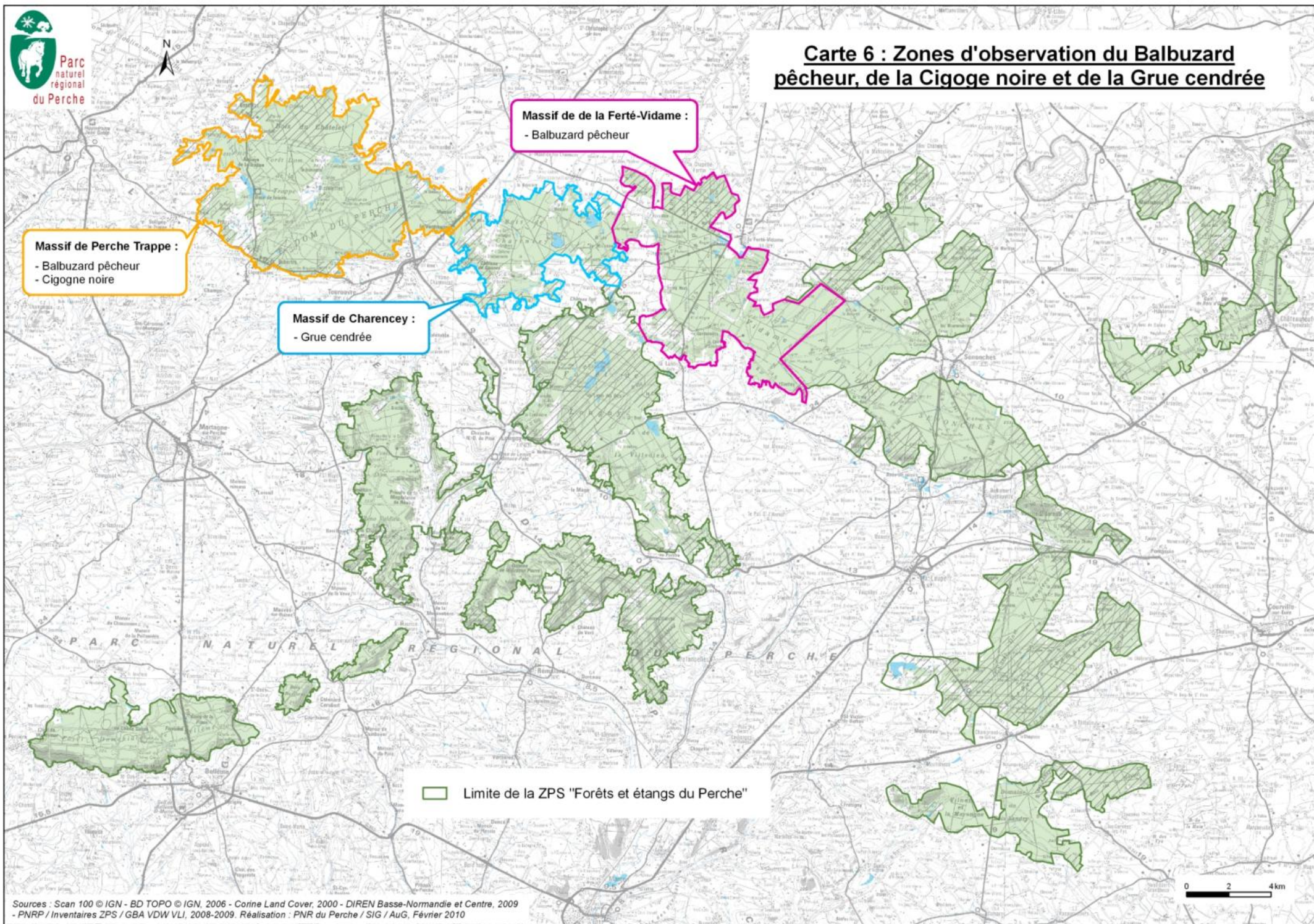
Nom latin	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Nombre d'individus observés dans la ZPS	Migration et habitat de l'espèce	Etat des populations à l'issu du diagnostic
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	A005	Quelques dizaines d'individus	Sédentaire / Migrateur partiel Etangs	Plutôt favorable à l'échelle régionale mais diminution des effectifs au sein de la ZPS
<i>Podiceps nigricolis</i>	Grèbe à cou noir	A008	Quelques très rares individus	Sédentaire / Migrateur partiel Etangs	Inconnu
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	A070	Quelques rares individus	Migrateur partiel Etangs	Inconnu
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	A118	Quelques rares individus	Sédentaire Etangs	Inconnu
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	A052	Quelques dizaines d'individus	Migrateur partiel Etangs	Plutôt défavorable Effectif en diminution

Tableau 5 : espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire



Parc
naturel
régional
du Perche

Carte 6 : Zones d'observation du Balbuzard pêcheur, de la Cigogne noire et de la Grue cendrée



Balbusard pêcheur (*Pandion haliaetus*)

Code Natura 2000 : A094

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce rare



Informations générales

Description de l'espèce

Le Balbusard pêcheur possède un plumage caractéristique avec un contraste très marqué entre la partie dorsale très brune et la face ventrale blanche. Sa tête blanche est barrée par un trait brun qui part des yeux et rejoint le dos.

Biologie et écologie

- **Habitats** 

Il est inféodé pour sa nourriture aux milieux humides et pour sa reproduction aux milieux forestiers. Il vit à proximité des fleuves, lacs, étangs et même côtes maritimes.

- **Régime alimentaire** 

Le Balbusard pêcheur est un piscivore stricte.

- **Reproduction et activités**

En France continentale, le couple installe son nid au sommet d'un arbre ou d'un pylône. Le nid constitué de branches est utilisé plusieurs années de suite. La femelle dépose trois œufs par an et les jeunes quitteront le nid deux à trois mois après l'éclosion.

- **Migrations**

L'espèce est migratrice, seulement partielle en Corse, les nicheurs français hivernent de l'Espagne jusqu'aux côtes d'Afrique équatoriale (Delta du Niger). Ils empruntent un large front de migration ne craignant pas de passer par les mers et les déserts. Les jeunes de l'année restent deux à trois ans sur les sites d'hivernage. Plusieurs milliers d'oiseaux traversent la France en période de migration.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population française compte en 2009, entre 48 et 55 couples nicheurs et est en augmentation constante (PNA Balbusard, 2009). La population européenne était estimée entre 7 230 et 8 750 couples (Thiollay & Bretagnolles, 2004).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

C'est la région Centre qui concentre l'essentiel de la population française continentale. La plupart des couples reproducteurs se trouve en forêt d'Orléans et en forêt de Chambord (avec une expansion en Sologne, Touraine, Lorraine et Ile-de-France). En migration, l'espèce peut être vue un peu partout avec quelques endroits où la concentration d'individus est un peu plus forte comme sur la côte ou le long de la Loire.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

L'espèce est strictement migratrice sur le site et elle utilise principalement les étangs lors de ses haltes migratoires.

Effectif et répartition dans la ZPS

Dans la ZPS, le Balbusard pêcheur est susceptible de se trouver sur tous les étangs. Il n'est pas possible d'estimer correctement la population migratrice qui traverse la ZPS mais elle ne doit pas dépasser la dizaine d'individus par saison de migration.

Les menaces

- le dérangement des sites de reproduction et de pêche,
- le mitage des bords d'étangs,
- l'étroitesse des ripisylves,
- l'électrocution et la collision avec les lignes électriques moyenne et haute tension.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Préserver les zones humides et leur tranquillité.
Gestion piscicole des étangs.
Favoriser la conservation de vieux Pins sylvestres.
Equiper les lignes HT de systèmes anti collision.

Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Code Natura 2000 : A030

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Informations générales

Description de l'espèce

La cigogne noire est un grand échassier forestier. Elle est en grande partie noire sauf les parties inférieures qui sont de couleur blanche. Le bec et les pattes sont d'une couleur rouge caractéristique.

Biologie et écologie

• *Habitats*



La Cigogne noire s'établit dans les grands massifs forestiers qui possèdent de nombreuses zones marécageuses et inondables ainsi que de nombreuses rivières.

• *Régime alimentaire*



Son régime alimentaire est assez varié, majoritairement composé de poissons et de batraciens, elle consomme également des insectes, des coquillages, des crabes, des petits reptiles et des micromammifères.

• *Reproduction et activités*

Elle est fidèle au site de reproduction où elle construit un nid volumineux constitué de branches et de mousses trouvées sur place. Le nid typique est construit sur une grosse branche latérale d'un vieil arbre.

• *Migrations*

La cigogne noire est migratrice et hiverne en Afrique de l'ouest.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen de la Cigogne noire est faible mais en augmentation, il est estimé entre 7 000 et 18 000 couples. La Cigogne noire niche en France depuis 1973 et la population en 1997 était comprise entre 22 et 35 couples (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

Dans le Perche, le statut de la cigogne noire est difficile à évaluer en raison de sa discrétion et de la faible pression d'observation locale. Les observations sont très rares et aucun cas de nidification n'a pu être vérifié.

Effectif et répartition dans la ZPS

Le 7 mai 2009, 2 individus adultes ont pu être observés lors des inventaires ornithologiques. Un individu a d'abord été repéré en vol à la recherche d'une zone de nourrissage. Peu de temps après, l'oiseau est observé posé sur un étang, à ce moment à sec, et s'envole rapidement pour rejoindre un deuxième individu. Les deux oiseaux spiralent au dessus des boisements et s'éloignent vers le sud à basse altitude. Cette observation, en dehors des périodes de migration et dans des milieux très favorables, laisse supposer une éventuelle nidification de l'espèce dans ce secteur.

Les menaces

- le dérangement,
- l'électrocution,
- la diminution des zones humides péri-forestières.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conservier la tranquillité des zones de reproduction.
Maintenir des vieux arbres.
Equiper les lignes HT de systèmes anti collision.
Maintenir la présence de prairies.
Gestion piscicole des étangs.



Grue cendrée (*Grus grus*)

Code Natura 2000 : A127

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

La Grue cendrée est un grand échassier au plumage gris ardoisé avec l'extrémité des rémiges noires. Chez l'adulte, on peut apercevoir une petite tache rouge sur le sommet du crâne et deux taches blanches s'étendant sur le cou en partant des yeux. Le jeune est semblable à l'adulte avec une tête châtain clair.

Biologie et écologie

• Habitats



Sauf quelques cas isolés en Normandie, la Grue ne se reproduit plus en France où on ne l'observe qu'en migration et en hivernage. Pendant cette période, elle utilise les vastes espaces agricoles à proximité des grands plans d'eau peu profonds et peu fréquentés.

• Régime alimentaire



Elle est omnivore. Elle adapte son régime alimentaire aux ressources disponibles mais privilégie les végétaux en hiver et une nourriture carnée pendant sa période de reproduction.

• Reproduction et activités

Le nid est généralement cerné d'eau. Elle affectionne les roselières, les tourbières ainsi que les bordures de mares forestières.

• Migrations

Elle effectue sa migration en grande bande. L'Espagne accueille une population hivernante très importante. Mais l'espèce hiverne également en France, en Afrique du Nord, au Moyen Orient et plus à l'est, en Chine et en Inde.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen, en augmentation, est estimé entre 22 900 et 28 200 couples. L'effectif nicheur en France est très faible de l'ordre de quelques couples. La population française hivernante est estimée à plus de 40 000 individus (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

Ces deux départements sont assez éloignés des voies de migration habituelles de l'espèce. Néanmoins quelques individus ont été déportés il y a quelques années dans le Perche entraînant une tradition d'hivernage qui a fait suite à la première reproduction de l'espèce en France depuis plus de cinquante ans (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Les quelques observations de l'espèce ont montré qu'elle utilisait les champs de céréales pour se nourrir et un étang d'une vingtaine d'ha pour passer la nuit. Il semble également qu'elle exploite un boisement marécageux assez lâche par endroit, composé de saule et de chênes dans une moindre mesure. Par ailleurs, l'étang qu'elle utilise est partiellement entouré par une molinaie plus ou moins inondée qu'elle exploite aussi et qui fait d'ailleurs partie des habitats traditionnels de l'espèce.

Effectif et répartition dans la ZPS

2 individus adultes ont été observés en 2008 dans le nord de la ZPS.

Les menaces

- le drainage des zones humides,
- la mise en culture des prairies,
- la destruction des habitats d'hivernage traditionnels,
- les aménagements linéaires (routes, lignes électriques).

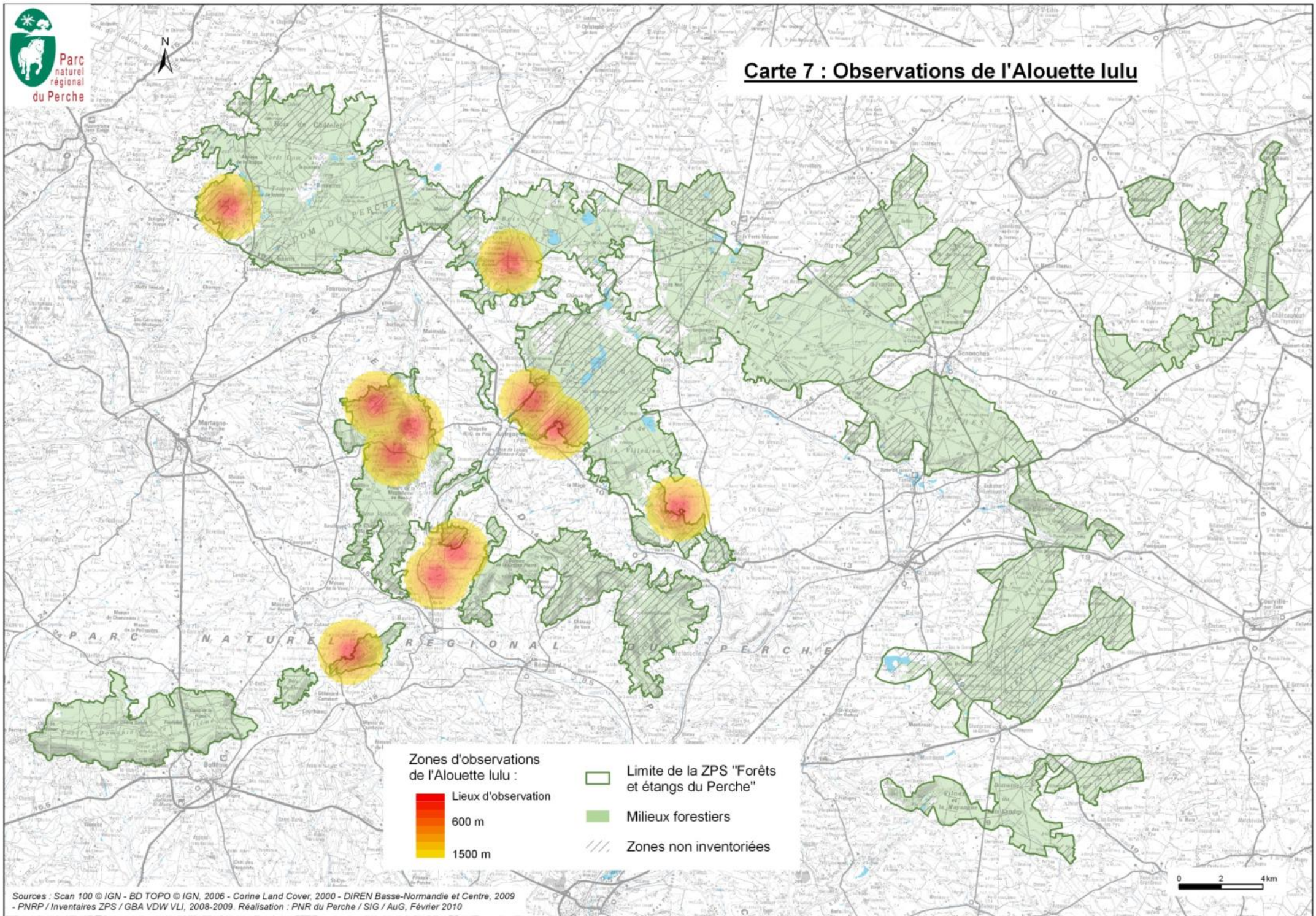
Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver les zones humides.
Limiter le dérangement.
Favoriser le maintien des prairies ou le labour tardif.
Equiper les lignes HT de systèmes anti collision.



Parc
naturel
régional
du Perche

Carte 7 : Observations de l'Alouette lulu





Alouette lulu (*Lullula arborea*)

Code Natura 2000 : A246

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

L'Alouette lulu a les parties supérieures brun roux légèrement striées de brun noirâtre. Les parties inférieures sont pâles excepté la gorge qui est également striée de brun. Elle possède de larges sourcils blancs qui se rejoignent derrière la tête. Une tâche noire encadrée de blanc sur le côté de l'aile est caractéristique de l'espèce.

Biologie et écologie

• Habitats



Elle affectionne les mosaïques d'habitats où se succèdent les espaces ouverts et les boisements en milieu collinéen et de moyenne montagne.

• Régime alimentaire



Elle se nourrit principalement d'insectes et d'araignées en période de nidification. Elle se reporte sur les graines en hiver.

• Reproduction et activités

La femelle construit le nid à même le sol au pied d'une plante ou d'un jeune arbuste où le nid est totalement caché. La femelle pond trois ou quatre œufs qu'elle couve seule. Contrairement aux autres espèces d'alouette, le mâle se pose volontiers sur un arbre pour chanter en période de reproduction.

• Migrations

L'Alouette lulu est une migratrice partielle qui s'observe en période de migration en petit groupe. Elle n'effectue pas de grand trajet, elle descend hiverner dans le centre et le sud de la France voire sur les côtes d'Afrique du Nord.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen de l'Alouette lulu est en fort déclin et estimé entre 1 070 000 et 2 440 000 couples. La France hébergerait entre 10 000 et 100 000 couples nicheurs. La population française hivernante est estimée entre 100 000 et 1 000 000 d'individus (Rocamora, et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

En Basse-Normandie, la nidification de l'espèce semble cantonnée dans l'Orne et un peu dans le sud de la Manche. La population est néanmoins difficile à appréhender d'autant que de fortes fluctuations sont notées, notamment de brusques diminutions après les hivers rigoureux (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). La population hivernante est répartie de manière diffuse et les effectifs ne paraissent pas très élevés (GONm, 2004).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Dans la ZPS, l'espèce utilise le bocage collinéen et les parcelles en herbe péri-forestière. Plus marginalement, elle a été observée dans certaines zones en régénération au sein des massifs forestiers.

Effectif et répartition dans la ZPS

Une dizaine de chanteurs ont été repérés dans et à proximité immédiate de la ZPS. Tous les individus contactés se trouvent dans l'Orne où le milieu est beaucoup plus favorable pour cette espèce que dans l'Eure et Loir où l'agriculture intensive domine.

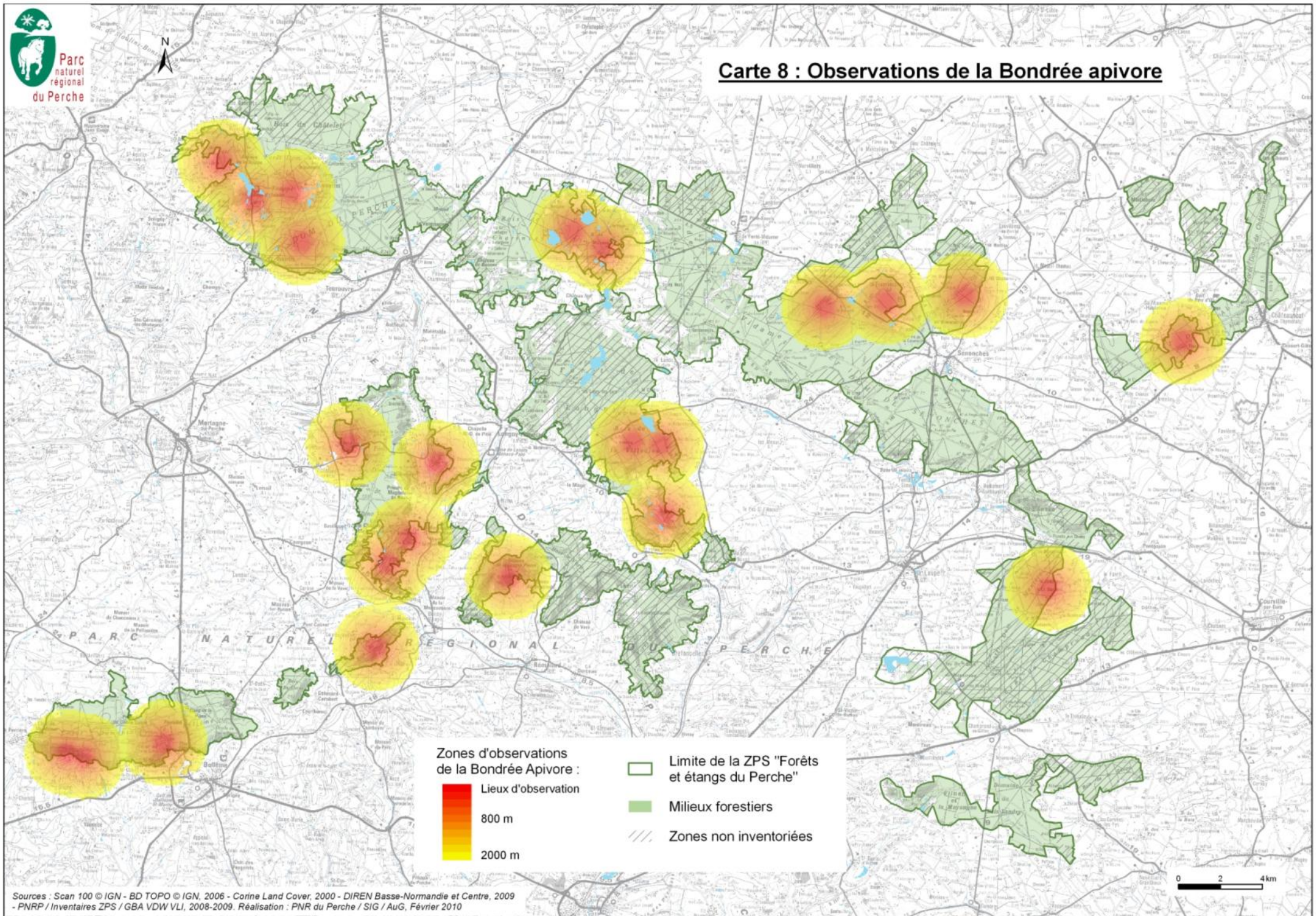
Les menaces

- le boisement des landes et des friches,
- l'intensification de l'agriculture et le remembrement.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver son habitat par le maintien d'une agriculture tournée vers l'élevage extensif.
Limiter les travaux forestiers entre mars et juillet dans les bois clairs et parcelles en régénération.
Limiter les insecticides.

Carte 8 : Observations de la Bondrée apivore





Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

Code Natura 2000 : A072

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Protection nationale : espèce protégée
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

La Bondrée est un rapace de taille moyenne ressemblant à la Buse variable. Elle présente une importante variabilité de plumage rendant parfois difficile son identification. Le cou est typiquement plus fin, la queue plus longue que la Buse variable et les ailes, en vol plané, sont tenues de manière horizontale.

Biologie et écologie

• Habitats



La majorité des boisements (ripisylve, chênaie...) lui conviennent pour y établir son nid. Durant l'activité de chasse, elle explore les terrains découverts et semi-boisés (lisières, clairières, pâtures, friches, ...).

• Régime alimentaire



La Bondrée est essentiellement insectivore. Elle se nourrit principalement d'Hyménoptères (guêpes, bourdons, ...) et de leurs couvains (œufs, larves et nymphes). Cependant, elle peut aussi capturer des grenouilles, lézards, couleuvres et petits mammifères.

• Reproduction et activités

La ponte, presque toujours 2 œufs, a lieu surtout dans la 1^{ère} quinzaine de juin, les éclosions, asynchrones, interviennent au début du mois de juillet, après 30-35 j d'incubation. Les jeunes s'envolent au bout de 40 j aux alentours de la mi-août.

Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées ou des clairières, à la recherche des nids d'Hyménoptères.

• Migrations

C'est un rapace migrateur transsaharien. Il n'est présent chez nous qu'entre mai (parfois avril) et septembre. Il hiverne dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Afrique de Sud.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La Bondrée apivore est un rapace commun de France. Les effectifs français ne sont pas réellement connus, du fait de sa discrétion et de la brièveté de son séjour. Cependant elle est estimée entre 8 000 et 12 000 couples pour 110 000 à 160 000 au niveau européen (Tucker et al., 1994).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

En Basse-Normandie la Bondrée apivore est implantée un peu partout sauf dans la Manche où elle est plus irrégulière. La plus forte concentration se trouve dans l'Orne (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). Il s'agit dans les deux régions d'un nicheur courant.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Le milieu de cette espèce est difficile à caractériser car elle a été observée principalement au-dessus des forêts en parade nuptiale. Cependant, la cartographie des couples cantonnés nous montre qu'elle est plus commune dans l'Orne que dans l'Eure et Loir. Or, la partie ornaise comprise dans le site est beaucoup plus bocagère que la partie eurélienne. Il est donc possible qu'une plus grande surface de prairies permette une plus grande concentration de l'espèce.

Effectif et répartition dans la ZPS

Une vingtaine de couples de Bondrée ont été localisés. La grande majorité se trouve dans l'Orne, c'est également ce département qui possède les concentrations les plus fortes.

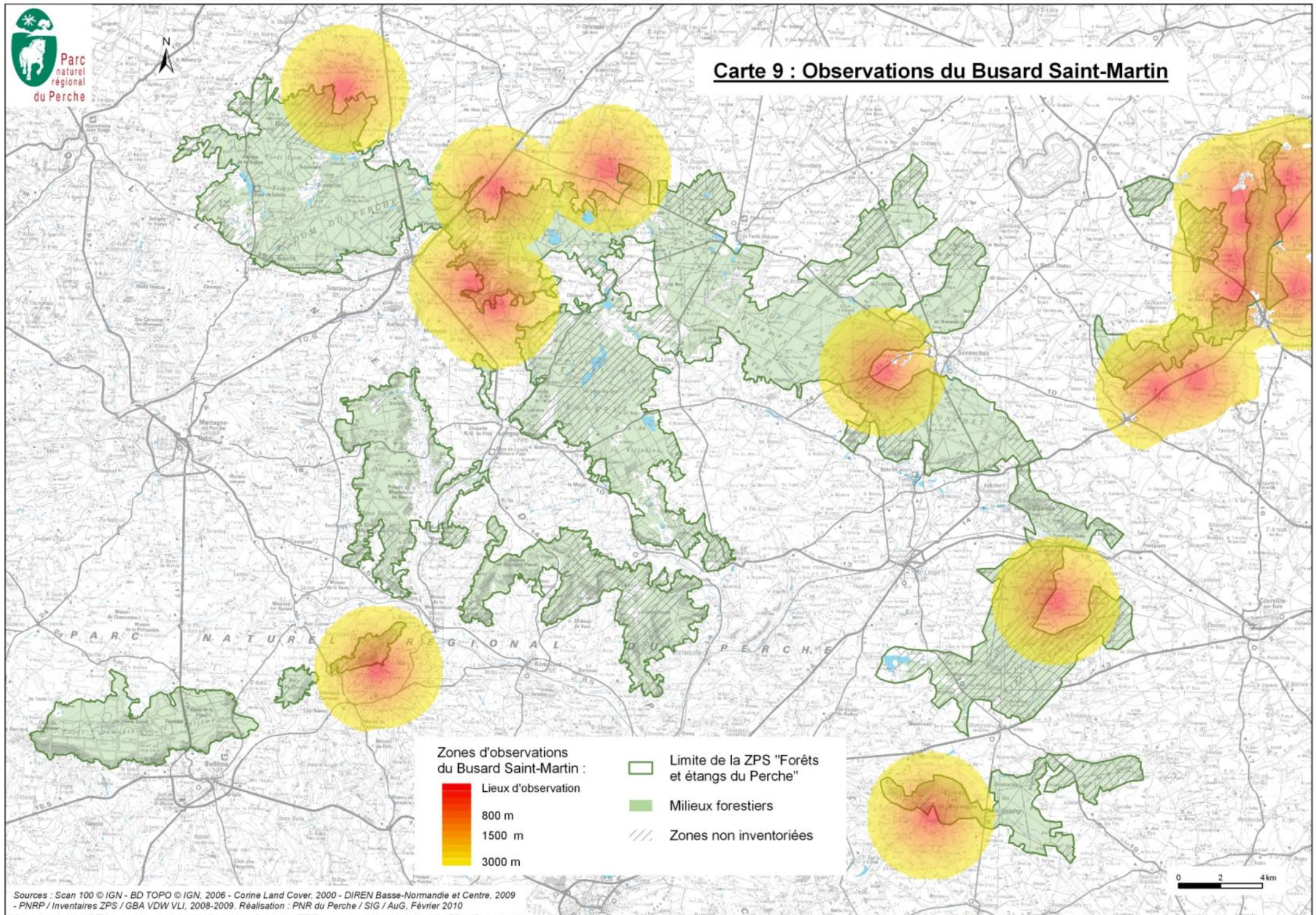
Les menaces

- la raréfaction progressive des habitats ouverts et bocagers,
- la diminution des populations d'insectes due aux insecticides.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver des prairies.
Diminuer les insecticides nuisibles aux hyménoptères.
Limiter les travaux forestiers à proximité de l'aire entre mai et août.

Carte 9 : Observations du Busard Saint-Martin





Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Code Natura 2000 : A082

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Protection nationale : espèce protégée
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Liste rouge nationale : espèce rare

Informations générales

Description de l'espèce

Rapace de taille moyenne, le mâle est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc, les pointes des ailes sont noires et une tache blanche est présente sur le croupion. La femelle est brune avec le croupion blanc. Elle est sensiblement plus grande que le mâle.

Biologie et écologie

Habitats



Il niche et dort au sol. Les sites de nidification sont très variés en fonction des possibilités locales. Si certaines populations restent inféodées aux milieux naturels d'origine que sont les landes et les clairières forestières, la majorité des oiseaux nichent aujourd'hui en plaine cultivée.

Régime alimentaire



Il se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années de pullulation, il peut constituer jusqu'à 90 % de ses proies.

Reproduction et activités

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 m de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient d'avril à début juin. La femelle pond de 2 à 7 œufs.

Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols en rase-mottes avec des battements d'ailes réguliers.

Migrations

En France, il est principalement sédentaire. Seules les populations du nord de l'Europe migrent de mi-août à octobre pour rejoindre les sites d'hivernage situés dans l'ouest, le centre et le sud de l'Europe.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Son statut est défavorable en Europe, du fait des effectifs en fort déclin. L'effectif européen est estimé entre 22 000 et 32 000 couples (Rocamora et al., 1999). La population nicheuse française est forte de 7 800 à 11 200 couples (Thiollay & Bretagnolles, 2004). L'effectif hivernant en France est compris entre 6 000 et 10 000 individus en 1997, sans tendance bien définie depuis les années 1970.

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

L'espèce est présente de façon très régulière dans la région Centre et particulièrement dans l'Eure et Loir où on la retrouve partout, ce département étant l'un des bastions pour cette espèce (Thiollay & Bretagnolle, 2004). En Basse-Normandie, l'espèce était cantonnée au centre de l'Orne et au sud du Calvados (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). Ces dernières années, elle a connu une progression spectaculaire dans la région. En hiver, l'espèce est présente sporadiquement dans l'Orne et de façon plus régulière en Eure et Loir et dans le Centre (GONm, 2004).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Les données de la bibliographie montraient que cette espèce nichait dans les coupes et les forêts de régénération en forêt. Cependant, même si l'espèce a été observée en train de chasser dans ce type de zone, il semblerait que l'essentiel des couples nichaient en dehors de la ZPS dans les cultures de céréales (blé et colza dans une moindre mesure).

Effectif et répartition dans la ZPS

Une vingtaine de nicheurs certains ou probables ont été trouvés. Ils sont quasiment tous en dehors de la ZPS et dans la partie nord-est du site où se trouvent les champs de céréales.

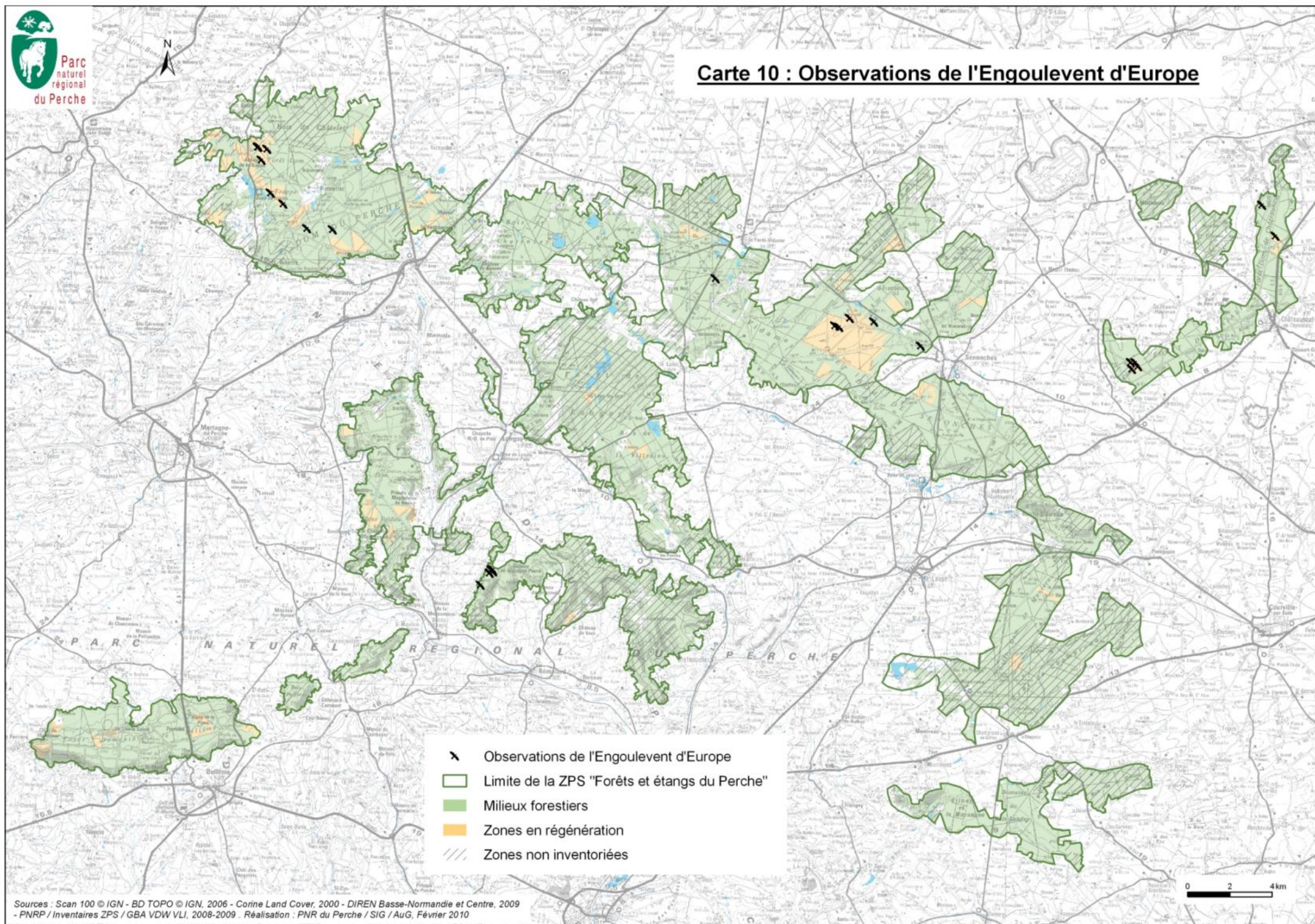
Les menaces

- la disparition et la transformation des habitats de reproduction,
- la persécution directe ou la destruction des nids,
- l'évolution des techniques agricoles (moissons plus précoces, emploi d'intrants...).

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver et gérer les landes.
Effectuer des récoltes tardives centrifuges et un entretien tardif des zones de régénération.
Repérer les nids.
Limiter les produits chimiques.

Carte 10 : Observations de l'Engouement d'Europe





Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

Code Natura 2000 : A224

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe 1

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

Il a un plumage brun gris légèrement strié de noir et de beige qui lui donne une allure de bois mort lorsqu'il est posé immobile. En vol, il ressemble à un faucon.

Biologie et écologie

- Habitats**



Il doit disposer d'espaces ouverts pour chasser avec une végétation buissonnante basse et lacunaire ponctuée d'arbres. C'est pourquoi on retrouve cette espèce dans les dunes, les landes, les forêts, des maquis ou des versants montagneux bien ensoleillés.

- Régime alimentaire**



C'est un insectivore qui se saisit de ses proies en vol.

- Reproduction et activités**

Le mâle défend dès son arrivée de migration un territoire délimité par les différents postes de chants. La femelle pond invariablement deux œufs qu'elle dépose à même le sol.

- Migrations**

Espèce migratrice, qui hiverne en Afrique tropicale. Comme cette espèce migre de nuit, les détails de sa migration sont mal connus.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les effectifs français sont compris entre 20 000 et 50 000 couples en 1997, chiffre probablement stable depuis 1970. En revanche, la population européenne comprise entre 225 000 et 274 000 est en déclin (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

En Basse-Normandie, l'espèce est surtout présente dans l'Orne et dans le nord de la Manche, le Calvados n'accueille quant à lui que quelques couples (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

L'espèce s'installe principalement dans les zones en régénération au cœur des forêts. La plupart de ces zones étaient constituées de feuillus (Chêne sessile principalement). La qualité sylvicole du site est un critère déterminant de la présence de l'espèce. Si les conditions climatiques et surtout pédologiques sont favorables à la forêt, la végétation de la zone de régénération va pousser rapidement et ne sera donc pas favorable à l'espèce très longtemps. En revanche un sol pauvre limitant la repousse de la végétation permettra à l'espèce de s'installer durablement. Les sites où il s'établit sont pour la plupart recouverts de végétation à plus de 70 %. La surface occupée par la végétation de hauteur moyenne (2-3 m) prime la plupart du temps sur celle occupée par la végétation rase. La proportion de zone totalement dénuée de végétation est donc souvent faible, voir anecdotique, de l'ordre de 10 à 30 %.

Les essences présentes sont typiques des stades pionniers, à savoir le Genêt à balais, le Saule, le Bouleau verruqueux, le Pin sylvestre, la Callune, la Ronce des bois, le Tremble, le Houx, la Fougère. Quelques couples ont tout de même été contactés sur des parcelles de pins en régénération. La place occupée par la végétation rase et les espaces à nu y est plus importante que pour des parcelles de jeunes feuillus. Environ 60 % de recouvrement par la végétation pour 40 % de zones à nu.

Effectif et répartition dans la ZPS

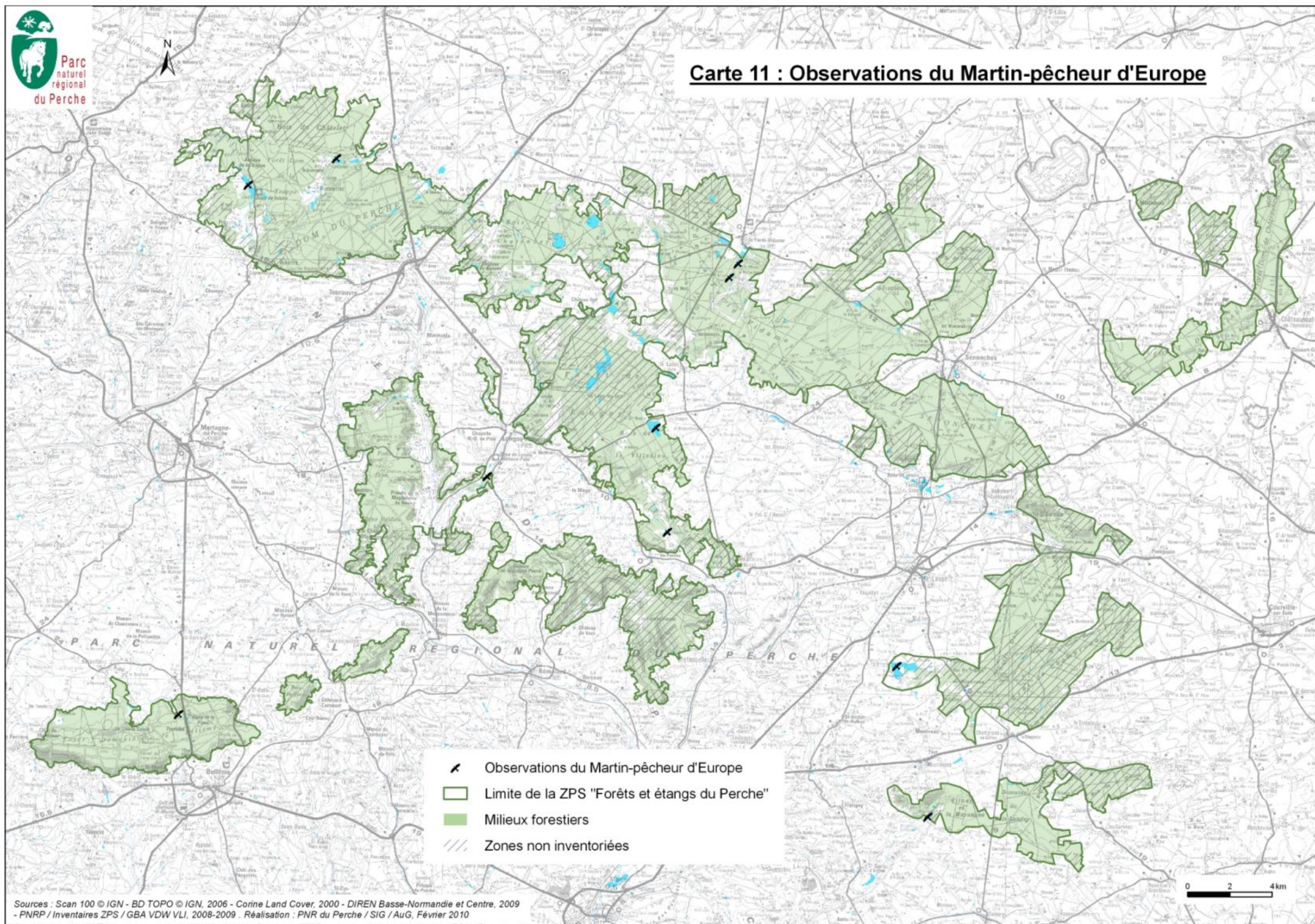
Une trentaine de mâles chanteurs ont été contactés. La répartition est très inégale, une grande partie est concentrée en forêt de Perche-Trappe. Les forêts de Bellême et de Réno-Valdieu n'accueillent plus cette espèce, en raison des fortes coupes de ces dernières années, la forêt de Senonches accueille un nombre d'Engoulevents sans précédent par rapport aux 20 dernières années.

Les menaces

- la destruction des habitats favorables à l'espèce ainsi que leur morcellement.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver des landes et des milieux ouverts intra-forestier.
Limiter les travaux entre mai et août.
Limiter les pesticides.





Martin pêcheur d'Europe

(*Alcedo atthis*)

Code Natura 2000 : A229

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

Petit oiseau vivant au bord de l'eau, de couleur bleue turquoise et orange. Le mâle a le bec entièrement noir. La femelle a la mandibule inférieure du bec rougeâtre.

Biologie et écologie

Habitats



Il vit principalement au bord des cours d'eau ou des étangs où il creuse son nid dans les rives abruptes érodées.

Régime alimentaire



Il se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

Reproduction et activités

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. La première ponte (5 à 8 œufs) s'étend de la mi-mars à juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,...). L'incubation dure 24 à 27 j et l'élevage environ 1 mois. Il peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

Migrations

Globalement et en France, le Martin-pêcheur peut être considéré comme sédentaire. Cependant en hiver des oiseaux venus de contrées plus froides peuvent venir renforcer les effectifs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne est estimée entre 47 000 et 66 000 couples (hors Russie), et est en déclin. Ses densités ne sont jamais très fortes. En France l'effectif nicheur est évalué entre 1 000 et 10 000 couples. D'une année sur l'autre, les effectifs reproducteurs peuvent augmenter ou diminuer de 50 %. Ces fluctuations importantes s'expliquent par une grande sensibilité de l'oiseau aux rigueurs hivernales, d'importantes productions de jeunes et un faible taux de survie. L'effectif hivernant est de la même taille que l'effectif nicheur (Rocamora et al., 1999 ; Tucker et al., 1994).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

C'est un nicheur assez commun dans la Perche. Dans l'est de l'Orne cet oiseau est commun et répandu de manière uniforme sur l'ensemble du département lors de la nidification (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). Les hivers rigoureux ont un impact important sur les populations (par exemple hiver 1985).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Dans la ZPS, les sites pouvant permettre la nidification de l'espèce ne sont pas nombreux. En effet, la plupart des cours d'eau sont de petite taille et n'offrent pas de berge permettant la nidification de l'espèce. Cependant, l'espèce peut utiliser des falaises sableuses assez éloignées de l'eau (Moreau, com. pers.) comme une ancienne carrière. Il est possible qu'un ou deux couples nichent dans la ZPS. En hiver en revanche, l'espèce est présente sur toutes les surfaces en eau (ruisseaux, mares, étangs) du territoire, mais la population hivernante est assez difficile à appréhender.

Effectif et répartition dans la ZPS

L'espèce a été observée en de nombreux endroits de la ZPS sans qu'il soit possible d'estimer le nombre de nicheurs et d'hivernants dans la ZPS.

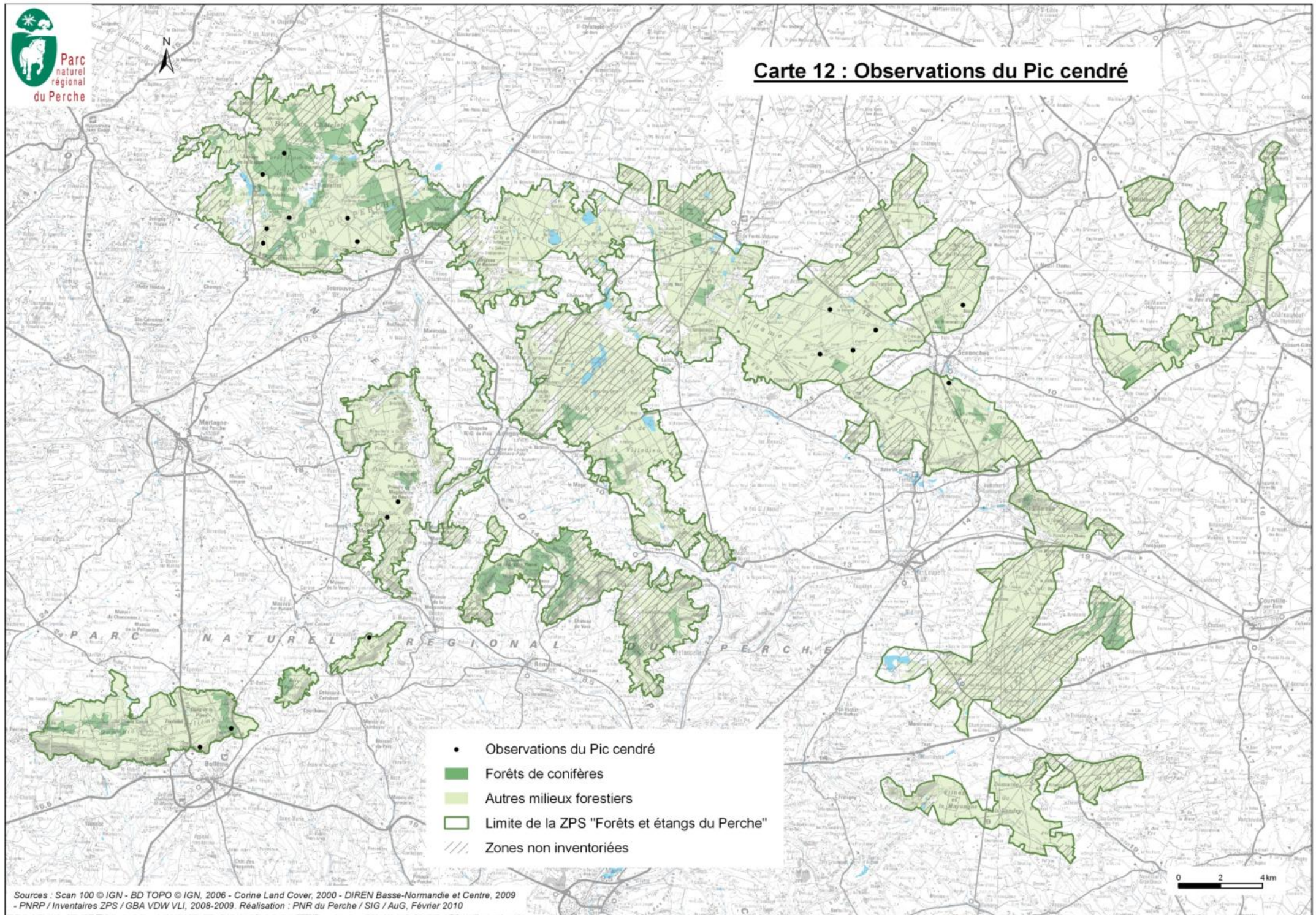
Les menaces

- la pollution des eaux,
- les dérangements,
- les aménagements hydrauliques.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver la naturalité des cours d'eau.
Limiter les pollutions.
Limiter les dérangements.

Carte 12 : Observations du Pic cendré





Pic cendré (*Picus canus*)

Code Natura 2000 : A234

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Informations générales

Description de l'espèce

Le Pic cendré est de taille moyenne. De couleur vert, il a le croupion jaune ambre et la tête grise. Une fine moustache noire s'étire à l'arrière du bec et le mâle arbore une petite tache rouge à l'avant du front.

Biologie et écologie

Habitats



Il fréquente les vieilles futaies de feuillus assez claires avec beaucoup de bois mort et dépourvu. Il affectionnait parfois les grandes ripisylves (Loire).

Régime alimentaire



Il se nourrit principalement d'insectes qu'il va chercher aussi bien à terre que dans les arbres et sur des bois mort. Il lui arrive également de manger des graines et des fruits.

Reproduction et activités

Le Pic cendré est monogame. Il construit son nid dans des chênes ou des hêtres morts ou dépourvus. Il n'a qu'une seule nichée même en cas d'échec de la première. La femelle pond de sept à neuf œufs.

Migrations

L'espèce est sédentaire bien que son territoire s'agrandisse sensiblement en hiver.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population française est comprise entre 1 000 et 10 000 couples nicheurs. Cependant, les tendances d'évolutions sont mal connues en France mais le programme STOC montre un très fort déclin de cette espèce. En Europe, la population est comprise entre 10 000 et 100 000 couples et semble en déclin.

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

Cette espèce est localisée dans le sud du département de l'Orne où elle occupe deux habitats bien distincts, les haies, les petits bois et les vieilles futaies régulières (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). En Eure et Loir elle fréquente les forêts de Senonches et de Montécôt.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

La presque totalité des observations de Pic cendré ont eu lieu dans le même type d'habitat. Il s'agit de futaies régulières qui semblent très âgées en comparaison avec les futaies mûres présentes aux alentours et qui sont assez lâche avec un sous bois pratiquement inexistant. La plupart de ces boisements étaient entourés de zones de régénération.

Effectif et répartition dans la ZPS

Une vingtaine de mâles chanteurs ont été contactés. La presque totalité ont été entendus en forêt domaniale car dans les forêts privées on ne retrouve que très rarement le type d'habitat qui leur convient.

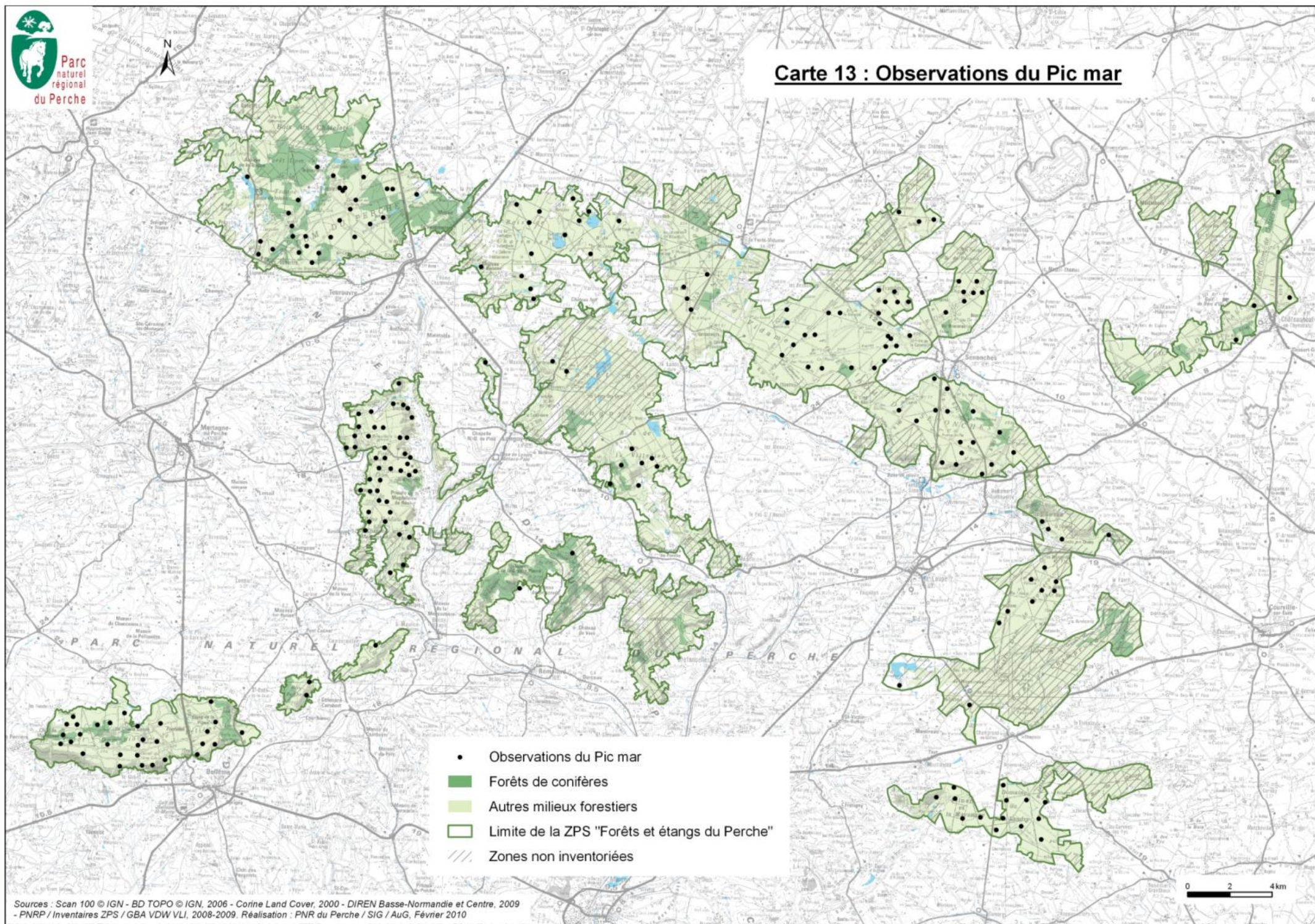
Les menaces

- le rajeunissement des forêts par raccourcissement des rotations,
- l'enrésinement,
- la diminution des insectes.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver des arbres morts.
Conserver les habitats de l'espèce (îlots de vieillissement).
Limiter les travaux en période de nidification d'avril à juin.
Limiter les insecticides.

Carte 13 : Observations du Pic mar





Pic mar (*Dendrocopos medius*)

Code Natura 2000 : A238

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

Il se reconnaît au rouge vif de sa calotte ainsi qu'au rouge étendu du bas ventre. Il présente comme le Pic épeiche deux grandes taches scapulaire mais contrairement à cette espèce, le trait noir à l'arrière de la moustache ne rejoint ni la nuque ni le bec.

Biologie et écologie

Habitats



Le Pic mar vit en plaine et en moyenne montagne jusqu'à 700 m d'altitude. Il affectionne particulièrement les vieilles futaies de chêne.

Régime alimentaire



Le Pic mar se différencie des autres pics car il attrape sa nourriture, principalement composée d'insectes, uniquement à la surface des arbres.

Reproduction et activités

Le Pic mar fore le trou de sa loge dans des troncs déjà endommagés. Il n'a qu'une seule ponte comprenant 5 à 6 œufs.

Migrations

Espèce strictement sédentaire.

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population nicheuse de Pic mar en France est comprise entre 5 000 et 25 000 couples sans que la tendance évolutive soit bien connue. En Europe, la population, comprise entre 62 600 et 98 500 couples, semble stable (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

L'espèce est commune dans toutes les forêts de Basse-Normandie. C'est l'Orne qui possède la plus grande densité de Pic mar (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). En Eure et Loir, il niche dans plusieurs forêts (Senonches, Montmirail, Montécôt...).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

La présence de cette espèce semble conditionnée à la forêt mûre de feuillus (Chênes ou Hêtres). Par ailleurs, une dizaine de nids ont été trouvés en 2008 et tous étaient installés dans des arbres morts debout, l'espèce est capable de creuser dans du bois vivant, cependant la physionomie de l'espèce ne lui permet pas de creuser dans des bois trop durs, le bois mort debout est donc primordial pour cette espèce.

Effectif et répartition dans la ZPS

219 couples ont été dénombrés. Cette espèce est présente dans toutes les forêts où des inventaires ont été menés.

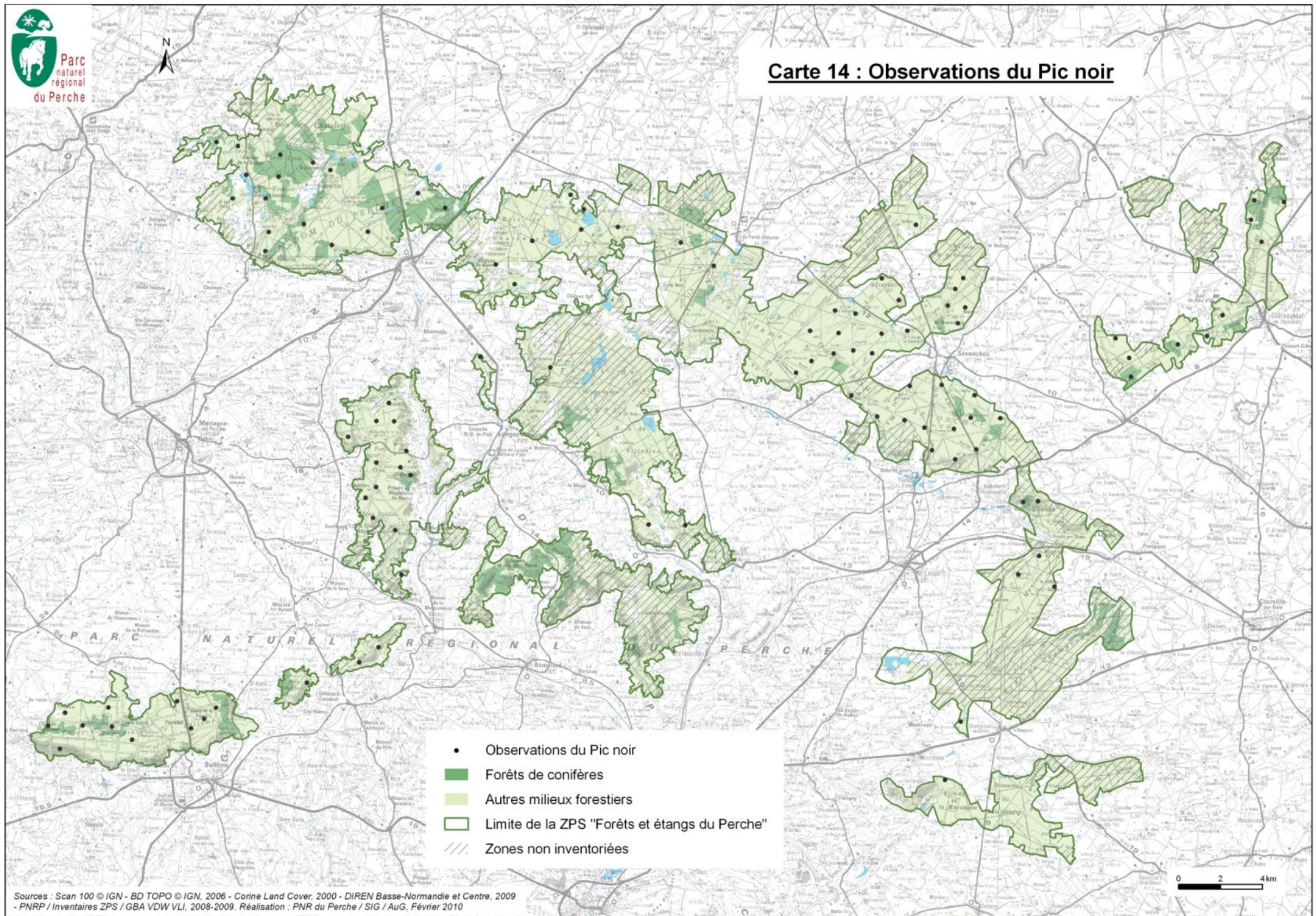
Les menaces

- le remplacement des feuillus par des résineux,
- l'abaissement de l'âge d'exploitation des arbres,
- la multiplication des aires de loisirs, l'ouverture de nouvelles routes,
- les coupes pratiquées jusqu'au milieu du printemps.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver des arbres morts et des vieux arbres.
Conserver des feuillus.
Eviter les dérangements en période de nidification.
Limiter les insecticides.

Carte 14 : Observations du Pic noir





Pic noir (*Dryocopus martius*)

Code Natura 2000 : A236

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

Le Pic noir est très caractéristique avec son plumage entièrement noir à l'exception du sommet du crâne rouge vif sur tout le dessus pour les mâles et uniquement à l'arrière pour les femelles.

Biologie et écologie

• *Habitats*



Il est assez tolérant sur son habitat tant que ce dernier est forestier et lui fournit de grande quantité de fourmis. On le retrouve aussi bien dans des forêts de feuillus que dans des forêts de résineux. Il s'adapte très bien aux forêts alluviales et aux peupleraies.

• *Régime alimentaire*



Le Pic noir se nourrit essentiellement d'insectes et notamment de fourmis. Il consomme également une grande quantité d'insectes xylophages. Il peut se reporter sur des végétaux et des fruits si la ressource en insectes vient à diminuer.

• *Reproduction et activités*

Le Pic noir parade dès janvier mais ne pond qu'en avril. La loge est creusée assez haut dans un arbre pour protéger les jeunes de la prédation. La femelle pond de 3 à 5 œufs.

• *Migrations*

Le Pic noir est strictement sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En augmentation depuis 1955, suite à un grand mouvement progressif vers l'Ouest des populations de l'Est, la population française est estimée entre 8 et 32 000 couples. Tandis que sa population européenne est estimée à environ 740 000 couples.

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

L'espèce n'est présente en Normandie que depuis le milieu des années 60. En 1989, l'espèce n'était présente que dans l'Orne (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). Ces dernières années l'espèce a nettement progressé vers l'ouest. En Eure et Loir, il niche dans les principaux massifs boisés.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

L'espèce utilise tous les habitats disponibles dans la ZPS, il semble cependant qu'elle utilise préférentiellement les feuillus pour faire son arbre. Les zones de régénération lui sont très favorables pour la recherche de nourriture et notamment pour trouver des fourmilières.

Effectif et répartition dans la ZPS

Une centaine de couples ont été recensés dans la ZPS. Le Pic noir est présent de manière homogène sur l'ensemble de la zone mais jamais en densité très forte.

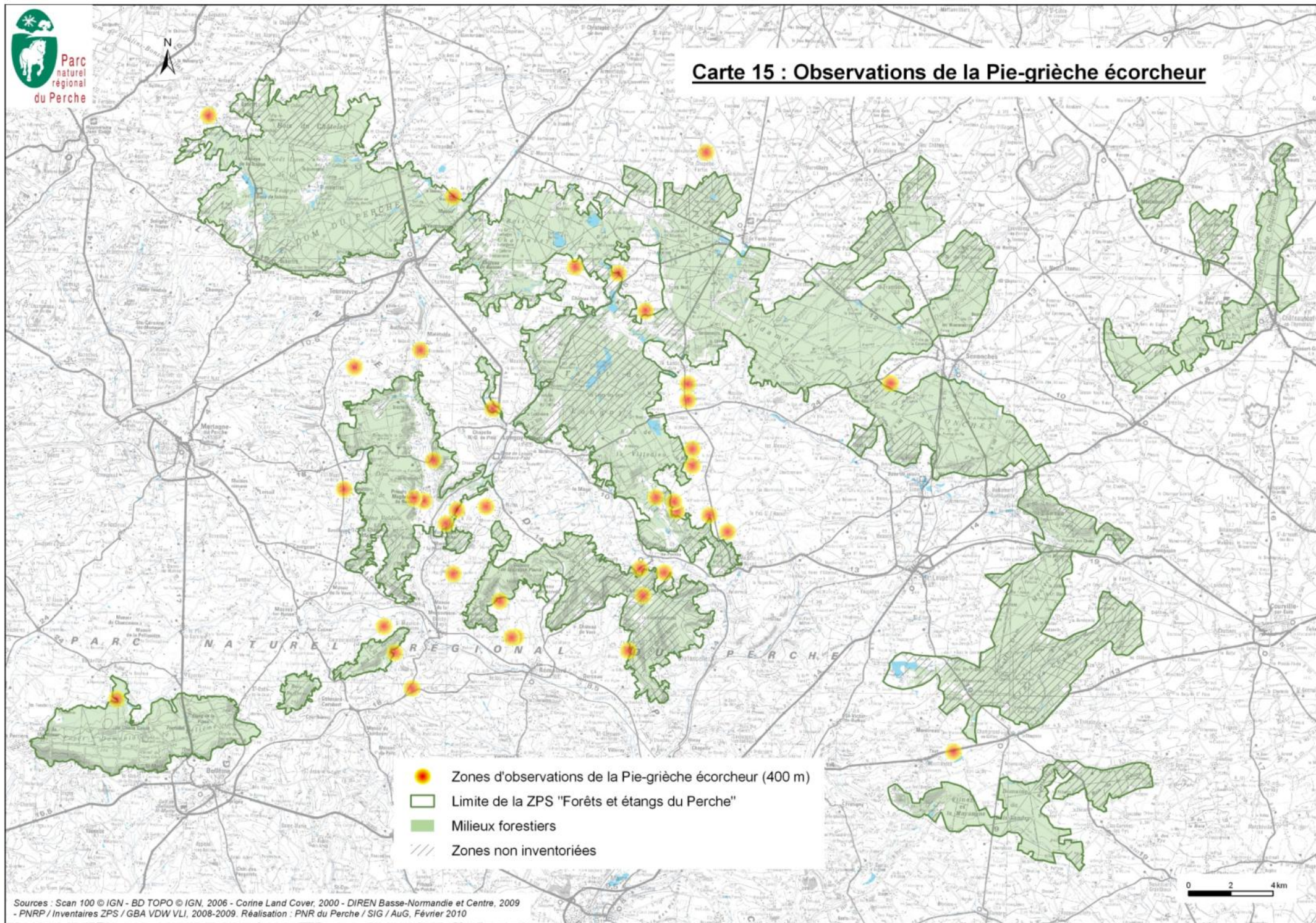
Les menaces

- les coupes pratiquées jusqu'au milieu du printemps.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Préserver les populations d'insectes.
Conserver des vieux arbres, des arbres morts, des arbres avec des loges.
Limiter les travaux en période de nidification.

Carte 15 : Observations de la Pie-grièche écorcheur





Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Code Natura 2000 : A338

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

Le mâle se distingue par sa calotte, sa nuque et son croupion gris pâle. Il possède un bandeau noir sur les yeux, le dos est marron, la poitrine et le bas-ventre sont roses et le bec crochu. La femelle est entièrement brune et présente également un masque sombre autour des yeux et un bec crochu.

Biologie et écologie

Habitats



Espèce inféodée aux milieux prairiaux et bocagers, elle a besoin de strate buissonnante éparse et de végétation herbacée. Elle affectionne en particulier les buissons et arbustes épineux. Des postes d'affût lui sont également nécessaires pour chasser. On la rencontre également sur les coteaux calcaires et dans les clairières forestières.

Régime alimentaire



Elle se nourrit essentiellement d'insectes et chasse parfois de petits vertébrés et lézards. Elle guette ses proies depuis des postes d'affûts. L'espèce a la particularité d'empaler la majeure partie de ses proies sur des épines de ligneux.

Reproduction et activités

Espèce territoriale, elle se contente d'un territoire peu étendu en moyenne 1,5 ha suffisent à un couple. Elle place généralement son nid entre 1 et 3 m du sol, dans des formations végétales buissonnantes, préférentiellement des arbustes épineux.

La ponte débute dans la 2^{ème} décennie de mai. La femelle pond entre 4 et 6 œufs.

Migrations

Elle arrive sur les sites de reproduction début mai. Les départs s'effectuent dès la fin juillet et s'étalent jusqu'en septembre. Les oiseaux suivent le littoral espagnol puis marocain pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés du Sénégal au Cameroun.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne, considérée en déclin, est estimée à environ 3 à 5 millions de couples, elle semble lentement se rétablir (programme STOC Ornithos). La France abriterait entre 160 000 et 360 000 couples reproducteurs, effectif en diminution probable de 20 à 50 % depuis les années 70. Globalement, l'espèce est en forte régression dans pratiquement toute l'Europe depuis quelques décennies (Rocamora, et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

En Basse-Normandie les bastions de l'espèce étaient dans le Calvados en 1989 et l'Orne ne comptait alors que très peu de couples (Groupe-Ornithologique-Normand, 1989). Cependant cette espèce semble en forte progression notamment dans l'Orne et le Perche. En 2008, plus de 300 couples de Pie-grièche écorcheur ont été trouvés en Basse-Normandie (Deflandre com. pers.).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Le milieu optimal de l'espèce semble être constitué de pâtures exploitées extensivement ou récemment abandonnées, avec des éléments buissonnants, permettant l'établissement du nid et de perchoirs, indispensables à la recherche de nourriture.

L'aubépine, le prunellier et la ronce sont les trois espèces les plus représentées. Leur mélange offre des formations végétales très denses et touffues.

Effectif et répartition dans la ZPS

Une dizaine de couples ont été repérés au sein de la ZPS et une trentaine à proximité immédiate. La population de Pie-grièche écorcheur est concentrée dans l'Orne ; ce qui s'explique par la quasi absence de bocage dans la partie eurélienne du site.

Les menaces

- l'intensification agricole : arrachage de haies, mise en culture des prairies, utilisation de pesticides...
- la déprise agricole : fermeture des milieux.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

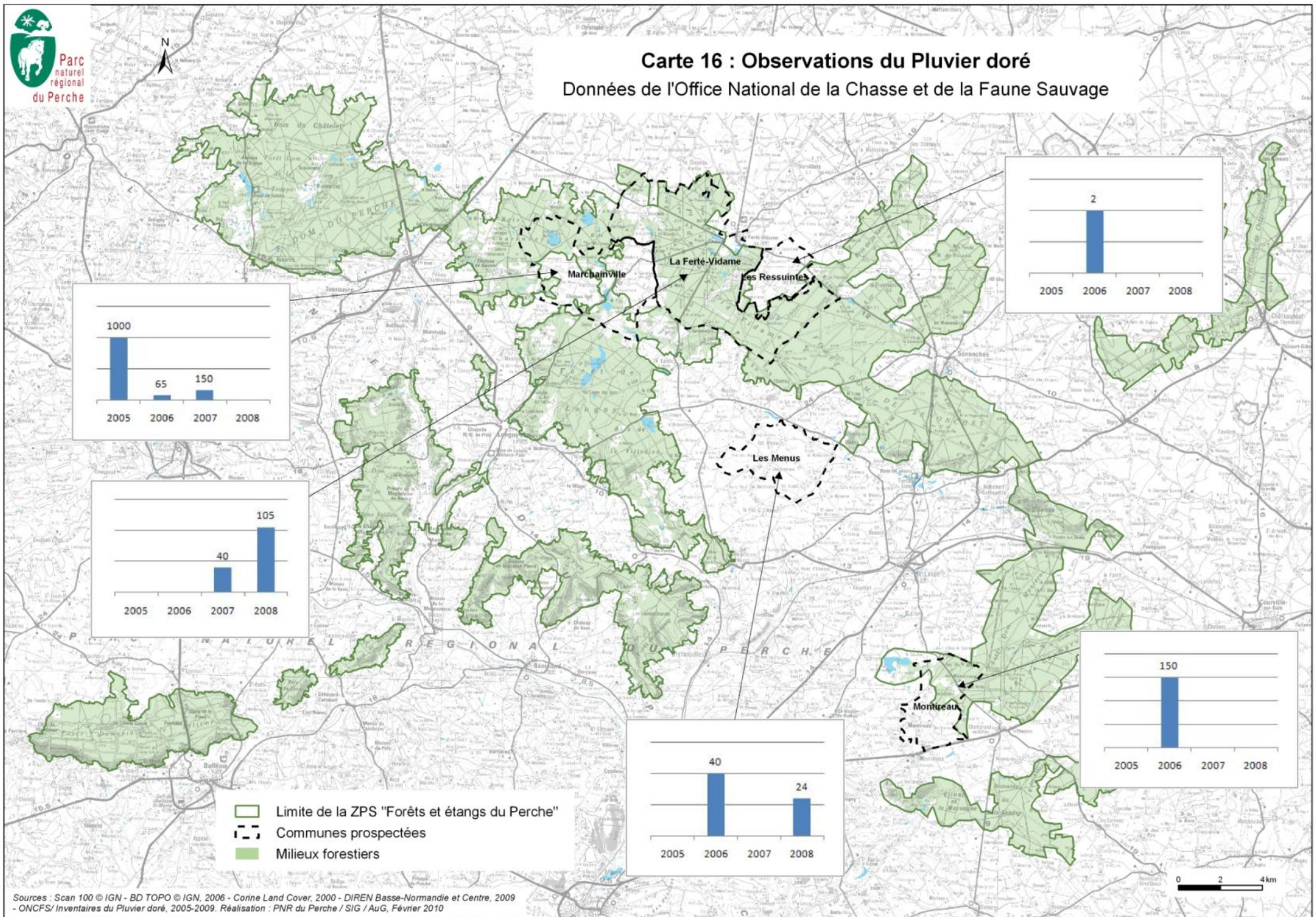
Conserver/restaurer des haies et des prairies.

Limiter la fermeture des milieux ouverts.

Limiter les produits chimiques.

Carte 16 : Observations du Pluvier doré

Données de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage





Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

Code Natura 2000 : A140

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

En plumage d'hiver, il présente un plumage tacheté de jaune sur le dessus du corps, son ventre est clair et l'extrémité de ses ailes pointues est noire. En période nuptiale, il a les joues, le dessous du cou et le ventre noirs. Une bande blanche partant au-dessus de l'œil se prolonge le long du cou, bordant le contour de l'aile jusqu'à la queue.

Biologie et écologie

• *Habitats*

Espèce nordique, qui est présente en France uniquement durant l'hivernage. Au cours de cette période, il fréquente principalement les milieux très ouverts comme les grandes plaines cultivées.

• *Régime alimentaire*

Il se nourrit principalement de lombrics.

• *Reproduction et activités*

Le couple établit son nid à même le sol, la femelle le tapis de brindilles, de lichens et d'herbes sèches. Elle pond, de fin avril à juin, 4 œufs couvés par les deux parents pendant 1 mois. Le couple élève les jeunes, qui quittent le nid à 1 ou 2 jours, et qui voleront après 1 mois.

• *Migrations*

Espèce migratrice, elle quitte les sites de reproduction (Europe du Nord, Scandinavie) et hiverne en Europe de l'Ouest (France, Royaume-Uni, Belgique, ...). En France l'espèce est présente d'octobre/novembre à mars/avril.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen est stable et estimé entre 484 000 et 722 000 couples. La population française hivernante est estimée à 100 000 individus, mais les effectifs restent fluctuants. La région Centre est une des principales zones d'hivernage en France. Elle regroupe entre 10 000 et 30 000 individus (Rocamora et al., 1999 ; Tucker et al., 1994).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

Le Pluvier fréquente assidûment les zones ouvertes du Perche. A partir des effectifs présents au cours des deux premières décades de janvier, une estimation de la population hivernant en Eure et Loir (lors d'un hiver clément) donne un effectif de 9 000 à 13 000 individus (Eure et Loir Nature, 1999).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Le Pluvier doré est un hivernant dans le Perche. Il occupe les plaines céréalières et les prairies humides en hiver où l'on peut l'observer en bandes souvent accompagné du Vanneau huppé.

Effectif et répartition dans la ZPS

Le Pluvier est peu présent dans la ZPS puisqu'il affectionne les milieux ouverts.

Les menaces

- la modification de son habitat,
- le drainage,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Maintenir des céréales d'hiver et des prairies rases et humides.
Limiter les prélèvements.



Faucon émerillon (*Falco columbarius*)

Code Natura 2000 : A098

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Informations générales

Description de l'espèce

Petit faucon qui ressemble à l'Épervier d'Europe, ses ailes sont néanmoins beaucoup plus pointues et son allure générale est plus compacte. Le mâle a les parties supérieures bleues gris et le dessous orangé. La femelle est brune dessus et blanche marbrée de brun dessous.

Biologie et écologie

• Habitats



Espèce nordique qui est présente en France uniquement durant l'hivernage. Au cours de cette période, il fréquente principalement les milieux très ouverts comme les dunes ou les grandes plaines cultivées.

• Régime alimentaire



En période d'hivernage et de migration ses proies préférées sont le Pipit farlouse et l'Alouette des champs. Il peut néanmoins capturer tous types de passereaux voire même de petits limicoles.

• Reproduction et activités

Il établit son nid principalement dans les tourbières, les toundras boisées, les landes, les bois clairs de pins et de bouleaux.

• Migrations

C'est un migrateur régulier partout en France bien que le nombre total d'individus soit relativement faible.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur européen est stable et estimé entre 35 200 et 51 600 couples. Le Faucon émerillon n'est pas nicheur en France. La population française hivernante est mal connue (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

L'effectif hivernant normand n'est probablement pas très important et très certainement inférieur à cinquante individus (GONm, 2004). En Eure et Loir, il fréquente surtout la Beauce et peu le Perche (Eure et Loir nature, 1999).

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

Cette espèce migratrice est anecdotique dans la ZPS.

Effectif et répartition dans la ZPS

1 ou 2 individus hivernent dans le Perche ou à proximité.

Les menaces

- la régression de ses habitats de reproduction,
- les pesticides,
- les destructions volontaires.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Maintenir la diversité des paysages agricoles.

Favoriser le maintien des couverts sur les parcelles en hiver.

Limiter les pesticides.



Râle d'eau (*rallus aquaticus*)

Code Natura 2000 : A118

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Liste rouge nationale :

Informations générales

Description de l'espèce

Le Râle d'eau se distingue aisément des autres râles et des marouettes par son bec rougeâtre long et mince. Il a la face et les parties inférieures gris-ardoise. Le manteau et les couvertures alaires sont brun agrémenté de motifs réguliers noirs.

Biologie et écologie

• **Habitats**

Il vit caché dans les roseaux touffus des étangs, marais et rivières aux eaux peu profondes.

• **Régime alimentaire**

Il se sert de son long bec pour fouiller la vase à la recherche de vers et de sangsues. Il brise la carapace des crevettes d'eau douce, des écrevisses et des insectes. Il mange également des petits poissons et des végétaux (racines, graines...).

• **Reproduction et activités**

De nature paisible, il explore les végétaux aquatiques en quête de nourriture. Le nid est construit dans la végétation dense, parmi les roseaux, dans une grosse touffe de longues herbes ou sous un buisson fourni.

• **Migrations**

Sédentaire, il est migrateur nocturne pour le nord de l'Europe.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Présente sur l'ensemble du territoire français, l'espèce régresse du fait de la disparition rapide des biotopes favorables à sa nidification. Les données chiffrées sont plutôt rares.

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

L'hivernage du Râle d'eau reste sporadique. Peu d'observations ont été relevées dans le Perche. Il a pu être observé sur les bords de l'étang de Perruchet dans les années 90 (Eure et Loir Nature, 1999).

Les vieux étangs du Perche restent tout de même un refuge sûr pour la nidification de l'espèce. Une quinzaine de couples pourraient être établis sur les étangs du Haut Perche (GONm, 2009).

Effectif et répartition dans la ZPS

Aucune observation n'a été rapportée au cours des inventaires menées par le Parc du Perche, ni dans les relevés du réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » (ONCFS/FNC/FDC).

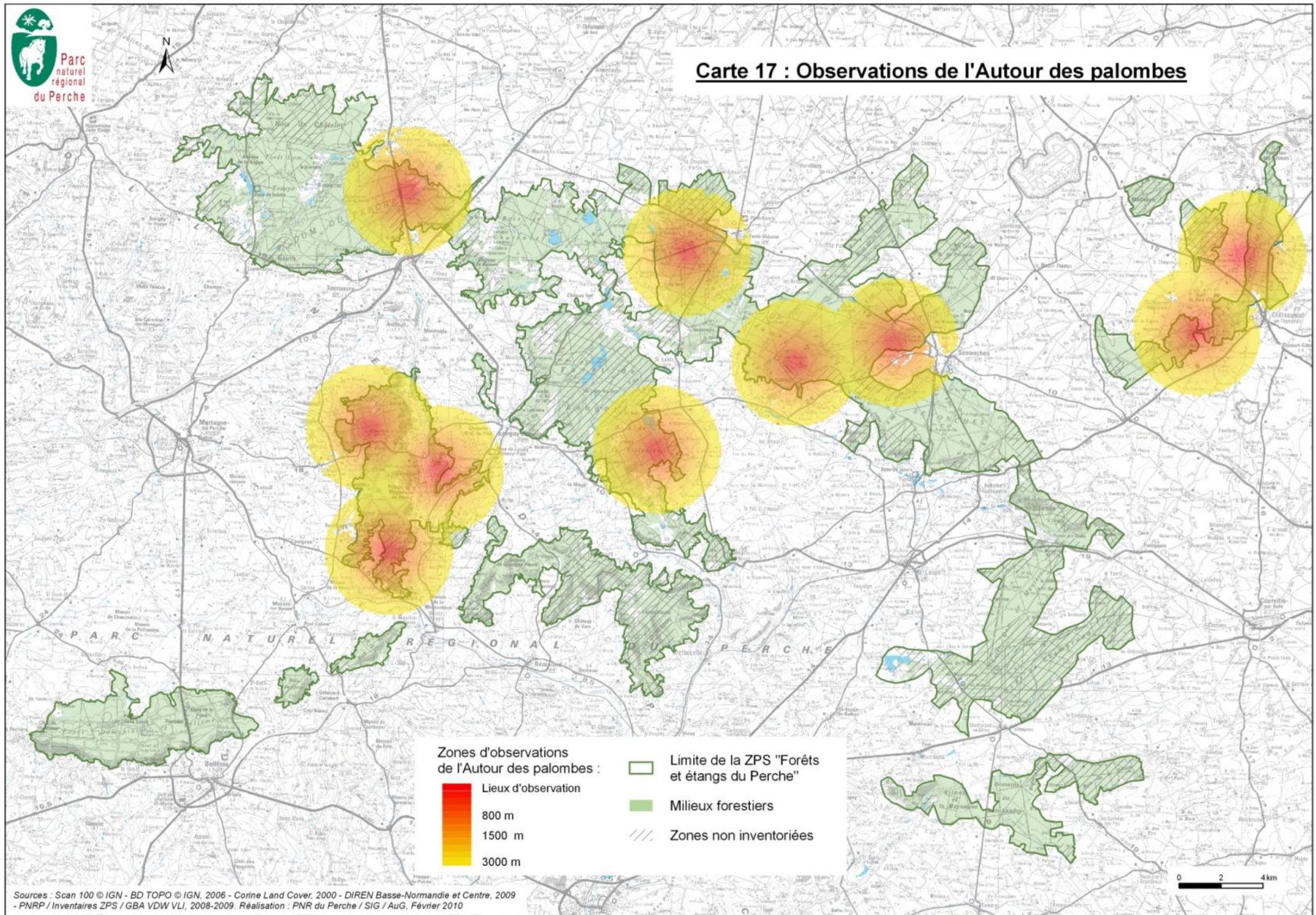
Les menaces

- la diminution des roselières,
- le dérangement,
- la pollution des eaux.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver les roselières.
Stabiliser les niveaux d'eau pendant la nidification.

Carte 17 : Observations de l'Autour des palombes





Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)

Code Natura 2000 : A085

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II
Protection nationale : espèce protégée
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Convention de Washington : Annexe II
Liste rouge nationale : non défavorable

Informations générales

Description de l'espèce

L'Autour des palombes est un rapace diurne avec une longue queue assez large. La partie dorsale est grise, tandis que le ventre est gris pâle strié.

Biologie et écologie

• *Habitats*



Espèce des espaces boisés, il habite aussi bien dans les massifs de conifères que dans les boisements de feuillus plus clairs tels que les chênaies et les hêtraies, tant que les proies restent abondantes.

• *Régime alimentaire*



C'est un redoutable chasseur d'oiseaux. Il est capable de chasser des proies de grande taille en raison de son impressionnante puissance, de sa rapidité et de son agilité en vol. Il chasse à l'affût et capture ses proies par surprise.

• *Reproduction et activités*

Très discret en dehors de la période de reproduction, le couple règne sans partage sur un vaste territoire. Le nid est généralement placé dans un grand arbre entre 10 et 30 mètres de hauteur.

• *Migrations*

Espèce essentiellement sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Une évaluation de l'effectif national en 1994, a abouti à un effectif de 2 200 à 3 100 couples (Rocamora et al., 1999). Plus récemment, l'enquête Rapaces 2000 estime une population de 4 600 à 6 500 couples (Thiollay & Bretagnolles, 2004). L'Autour a aujourd'hui un statut de conservation bien meilleur que dans le passé.

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

L'espèce avait fortement régressée au cours des décennies précédentes, disparaissant même de presque toutes les forêts de Normandie et du Perche (Rocamora et al., 1999). Elle a progressivement recolonisé un certain nombre de massifs forestiers dont le Perche, zone très favorable.

Caractéristiques de l'espèce et de son habitat dans la ZPS

En forêt de Longny, une preuve certaine de nidification avait été relevée en 2003. Parmi les peuplements forestiers, la vieille futaie feuillue semble avoir sa préférence. Néanmoins, des nids trouvés sur des conifères indiquent que l'espèce s'adapte aussi aux conditions locales.

Effectif et répartition dans la ZPS

Quelques individus au sein des vieilles futaies.

Les menaces

- l'abattage des vieux arbres,
- les travaux forestiers pratiqués en période de nidification.

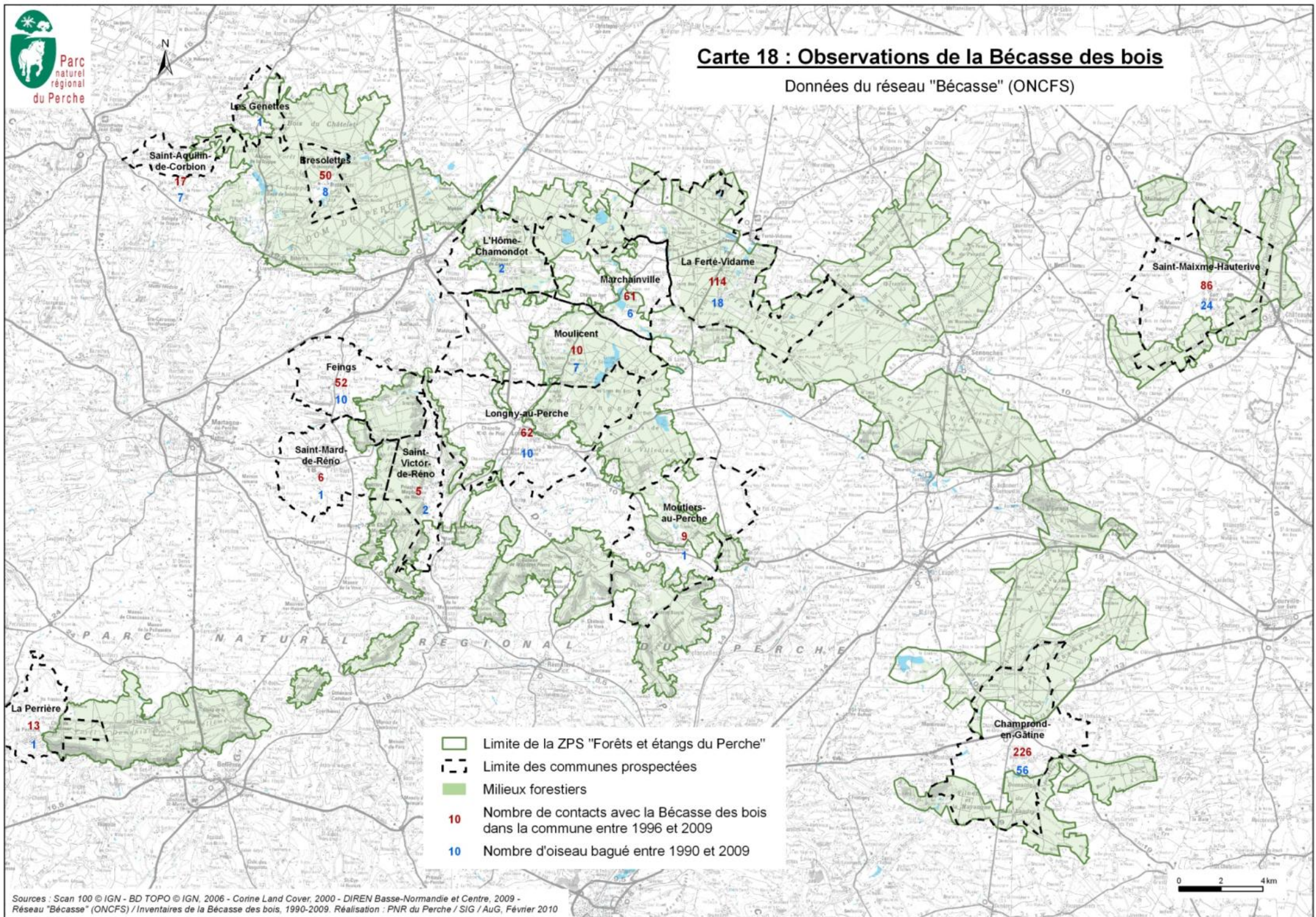
Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conservier des vieux arbres.
Eviter les dérangements en période de nidification.



Carte 18 : Observations de la Bécasse des bois

Données du réseau "Bécasse" (ONCFS)



Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

Code Natura 2000 : A155

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

Limicole ventru de taille moyenne, son plumage brun roux rappelle la couleur des feuilles mortes. La Bécasse a un long bec droit et une tête ronde.

Biologie et écologie

• *Habitats*



Elle fréquente les régions boisées entrecoupées de champs et de clairières avec des fourrés humides. En période de reproduction, elle fréquente les marais, les prairies humides et les rivages.

• *Régime alimentaire*



La Bécasse se nourrit surtout de vers, d'insectes, de larves diverses et de petits mollusques.

• *Reproduction et activités*

Elle s'active surtout au crépuscule. Son vol rapide, aux changements brusques de direction est très caractéristique. Le nid, à même le sol, est une petite cuvette garnie de feuilles mortes.

• *Migrations*

Les oiseaux nicheurs sont sédentaires mais les populations du nord et de l'est de l'Europe migrent, notamment dans nos régions.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif total de Bécasse des bois en Europe est inconnu.

Tandis que la population nicheuse semble stable, les effectifs migrateurs hivernant en France présentent des signes de déclin.

Informations spécifiques au site

Répartition pour l'Orne et l'Eure et Loir

La Normandie est l'une des meilleures régions d'accueil pour les Bécasses hivernantes en France. La Bécasse niche dans les principaux massifs forestiers d'Eure et Loir.

Effectif et répartition dans la ZPS

Les données issues du baguage des Bécasses de l'ONCFS ne permettent pas d'estimer les populations présentes. Elles permettent cependant de confirmer la présence de l'espèce dans plusieurs communes de la ZPS.

Les menaces

- la perte d'habitat,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Maintenir des prairies permanentes.

Préserver/restaurer les haies.

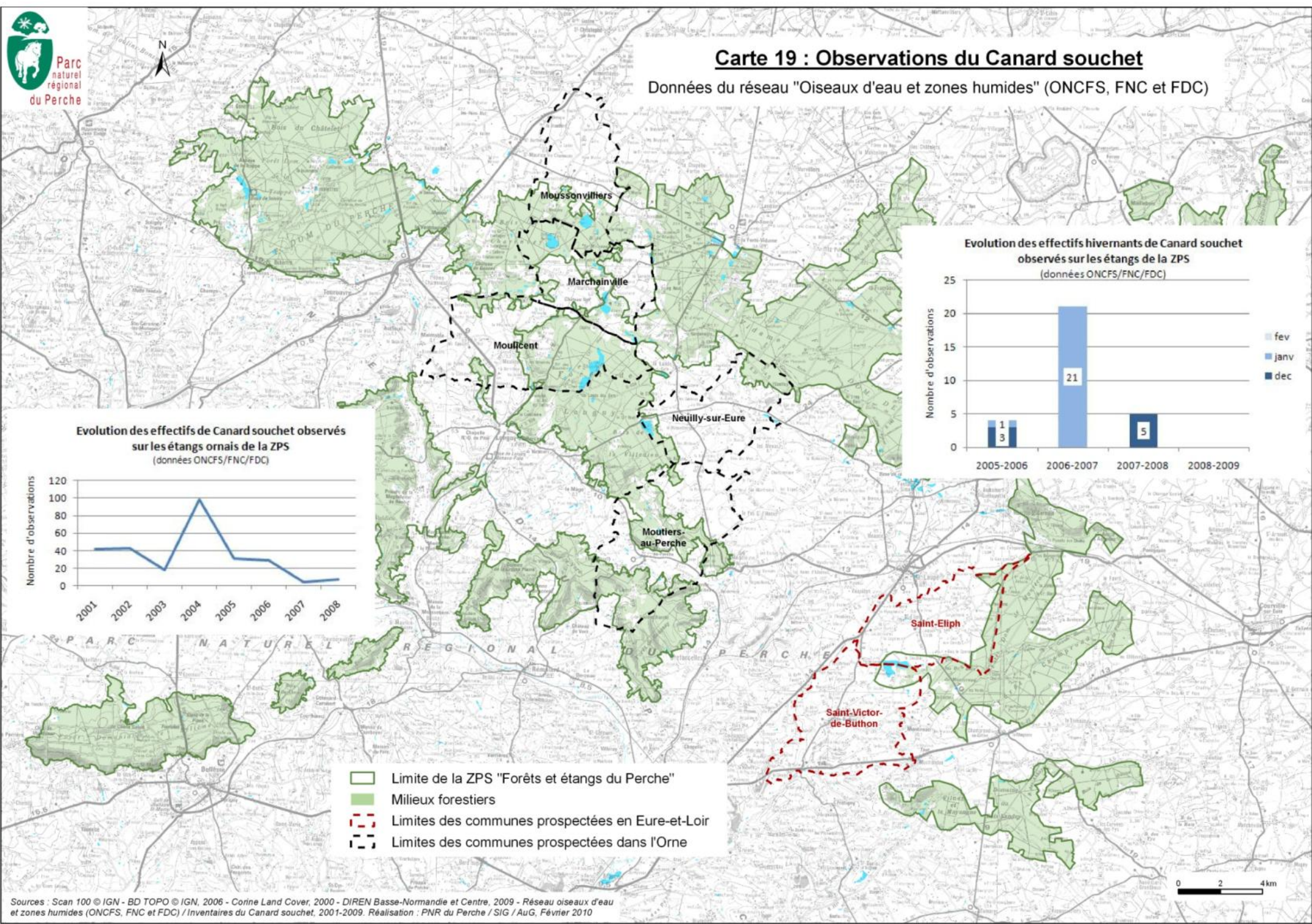
Limiter les prélèvements.



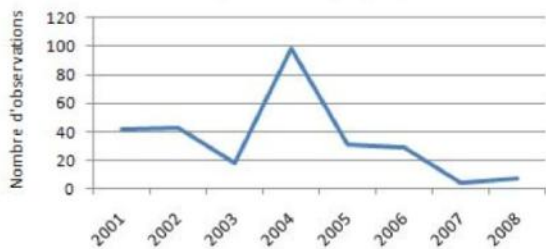
Parc naturel régional du Perche

Carte 19 : Observations du Canard souchet

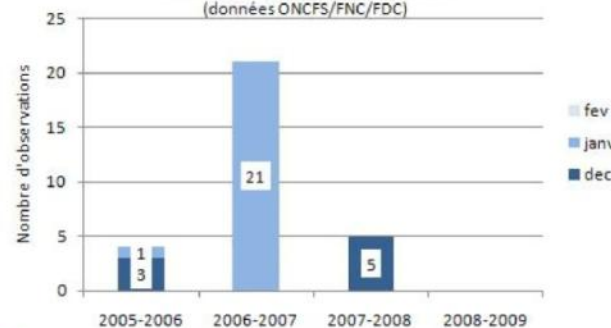
Données du réseau "Oiseaux d'eau et zones humides" (ONCFS, FNC et FDC)



Evolution des effectifs de Canard souchet observés sur les étangs ornais de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



Evolution des effectifs hivernants de Canard souchet observés sur les étangs de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



- Limite de la ZPS "Forêts et étangs du Perche"
- Milieux forestiers
- Limites des communes prospectées en Eure-et-Loir
- Limites des communes prospectées dans l'Orne



Canard souchet (*Anas clypeata*)

Code Natura 2000 : A056

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe III

Liste rouge nationale : nicheur rare /
hivernant à surveiller

Informations générales

Description de l'espèce

Le mâle est reconnaissable entre tous grâce à son gros bec très élargi à l'extrémité, à sa tête vert bouteille et ses iris jaune. Sa poitrine est blanche, ses flancs et son ventre marron, son dos noir.

Biologie et écologie

- **Habitats** 

Il fréquente les étangs, les marais, les bras morts des fleuves et des rivières. Il affectionne particulièrement les eaux douces et saumâtres peu profondes.

- **Régime alimentaire** 

Le souchet est l'anatidé qui a l'appareil filtrant le plus perfectionné. Son régime alimentaire est mixte : végétaux mais aussi petits animaux aquatiques, crustacés, mollusques et plancton qu'il capture en eau peu profonde ou en filtrant l'eau en surface.

- **Reproduction et activités**

Il possède un instinct territorial très développé. Contrairement aux autres canards de surface, il défend avec acharnement l'espace vital du couple. Le nid est établi en prairie de fauche non loin de l'eau.

- **Migrations**

En France il se reproduit de façon sporadique dans une bonne partie du Nord-Ouest.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Canard souchet demeure en France un nicheur rare, apparemment en augmentation. Les effectifs hivernants, très fluctuants, augmentent également. La France semble être une zone d'escale relativement importante.

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

Nicheur rare en Eure et Loir, il est par contre observé régulièrement lors des passages migratoires. Manifestement le statut de ce canard évolue favorablement en Normandie, cependant il n'en demeure pas moins extrêmement fragile sur le plan régional par ses faibles effectifs et son attachement à un nombre réduit de sites favorables.

Effectif et répartition dans la ZPS

Au sein de la ZPS, les effectifs restent limités à quelques dizaines d'individus et les effectifs apparaissent plutôt en diminution.

Les menaces

- les fauches trop précoces,
- la disparition des zones humides et des prairies,
- les dérangements,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

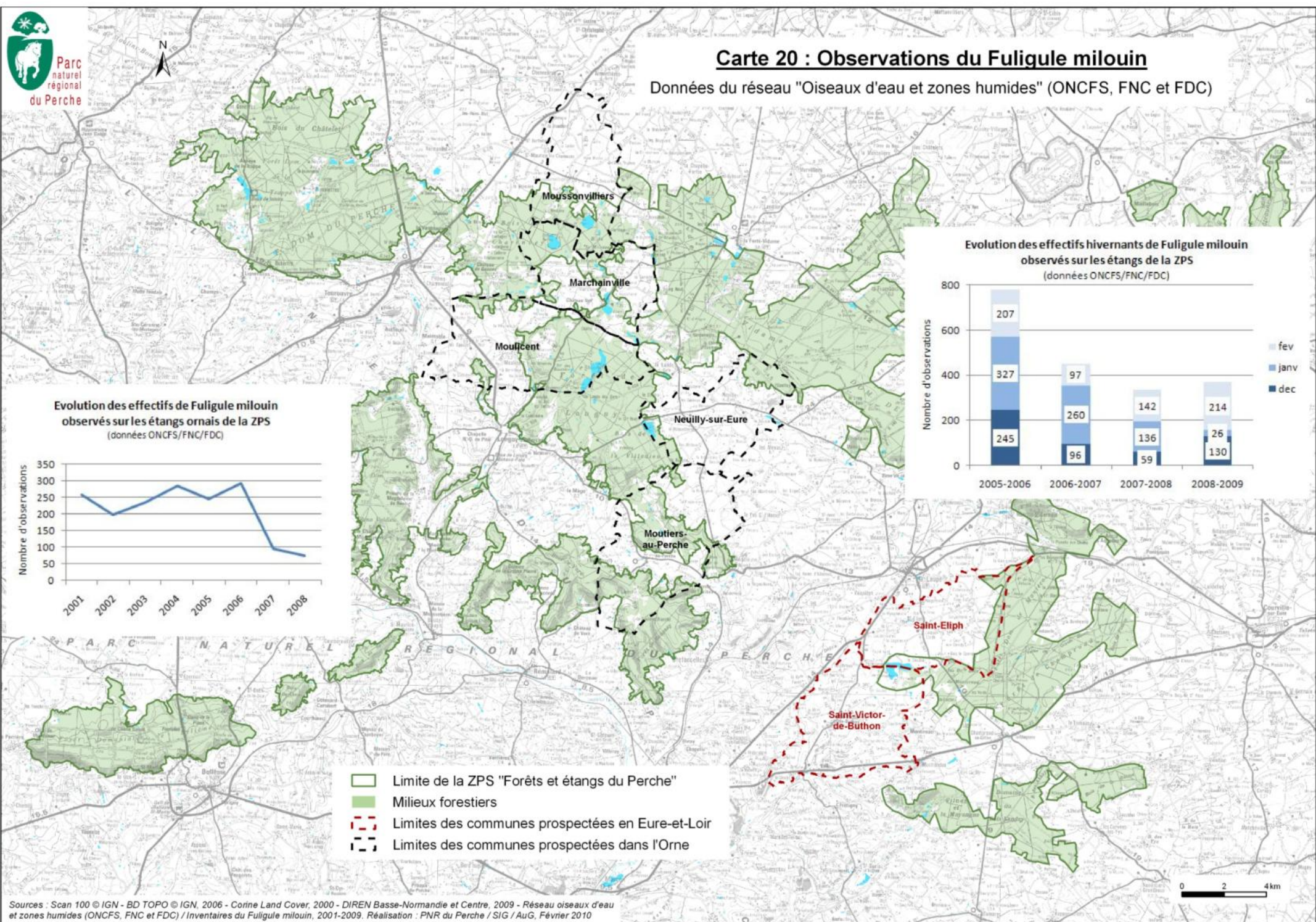
Maintenir des prairies.
Privilégier les fauches tardives.
Gérer les niveaux d'eau.
Limiter les prélèvements.



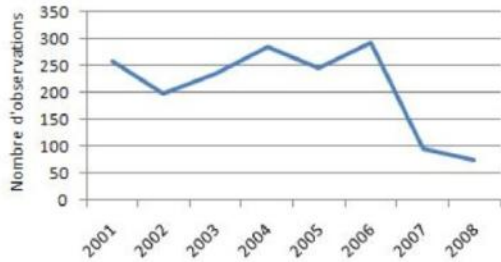
Parc naturel régional du Perche

Carte 20 : Observations du Fuligule milouin

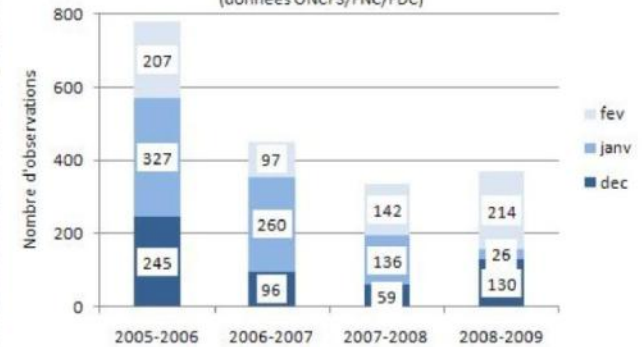
Données du réseau "Oiseaux d'eau et zones humides" (ONCFS, FNC et FDC)



Evolution des effectifs de Fuligule milouin observés sur les étangs ornais de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



Evolution des effectifs hivernants de Fuligule milouin observés sur les étangs de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



- Limite de la ZPS "Forêts et étangs du Perche"
- Milieux forestiers
- Limites des communes prospectées en Eure-et-Loir
- Limites des communes prospectées dans l'Orne





Fuligule milouin (*Aythya ferina*)

Code Natura 2000 : A059

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Liste rouge nationale : nicheur en déclin

Informations générales

Description de l'espèce

Canard plongeur de taille moyenne, avec une queue courte orientée vers le haut pendant la nage. Les ailes portent une barre grisâtre diffuse. Le mâle nuptial présente une tête brun roux, l'œil est rouge, la poitrine noir brillant.

Biologie et écologie

• **Habitats**

Il fréquente les marais, les étangs, les cours d'eau calmes mais aussi les réservoirs artificiels.

• **Régime alimentaire**

Il se nourrit surtout de graines, de racines, de feuilles, de mollusques, de crustacés, de vers et de larves d'insectes.

• **Reproduction et activités**

Grégaire, le milouin passe la plupart de l'année en groupe. Il n'aime guère voler et préfère plonger pour fuir le danger. Le nid est placé dans la végétation riveraine, c'est souvent une simple dépression encadrée par un amas de végétaux.

• **Migrations**

Les milouins hivernant chez nous viennent du nord et de l'est de l'Europe.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur du Fuligule milouin est en déclin en France, évalué entre 5 000 et 6 000 couples à la fin des années 1970, puis à 2 600 – 3 000 au début des années 1990.

La France accueille une proportion importante de l'effectif hivernant dans le nord-ouest de l'Europe. Cet effectif apparaît fluctuant sans tendance bien définie (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

Les étangs du Perche, qui jusqu'en 1980, retenaient de gros effectifs ont vu leur contingent se réduire brusquement lors de la création des grandes étendues d'eau de l'Eure mais aussi du fait d'un accroissement de la pression de chasse. L'étang de Perruchet se démarque par des rassemblements plus importants (Eure et Loir Nature, 1999).

Les nicheurs, peu communs, semblent ne s'être guère éloignés, fidèles à leurs petits étangs de reproduction, tel est le cas sur l'étang du Rumien (GONm 2005). Cependant après avoir connu une progression du nombre de couples jusqu'en 2000, les étangs du Perche sont touchés par une baisse des effectifs (GONm 2009).

Effectif et répartition dans la ZPS

Plusieurs centaines d'individus hivernants peuvent être observés sur les étangs de la ZPS, cependant, une baisse des effectifs apparaît ces dernières années.

Les menaces

- la disparition des étangs,
- la pollution des eaux,
- le dérangement,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

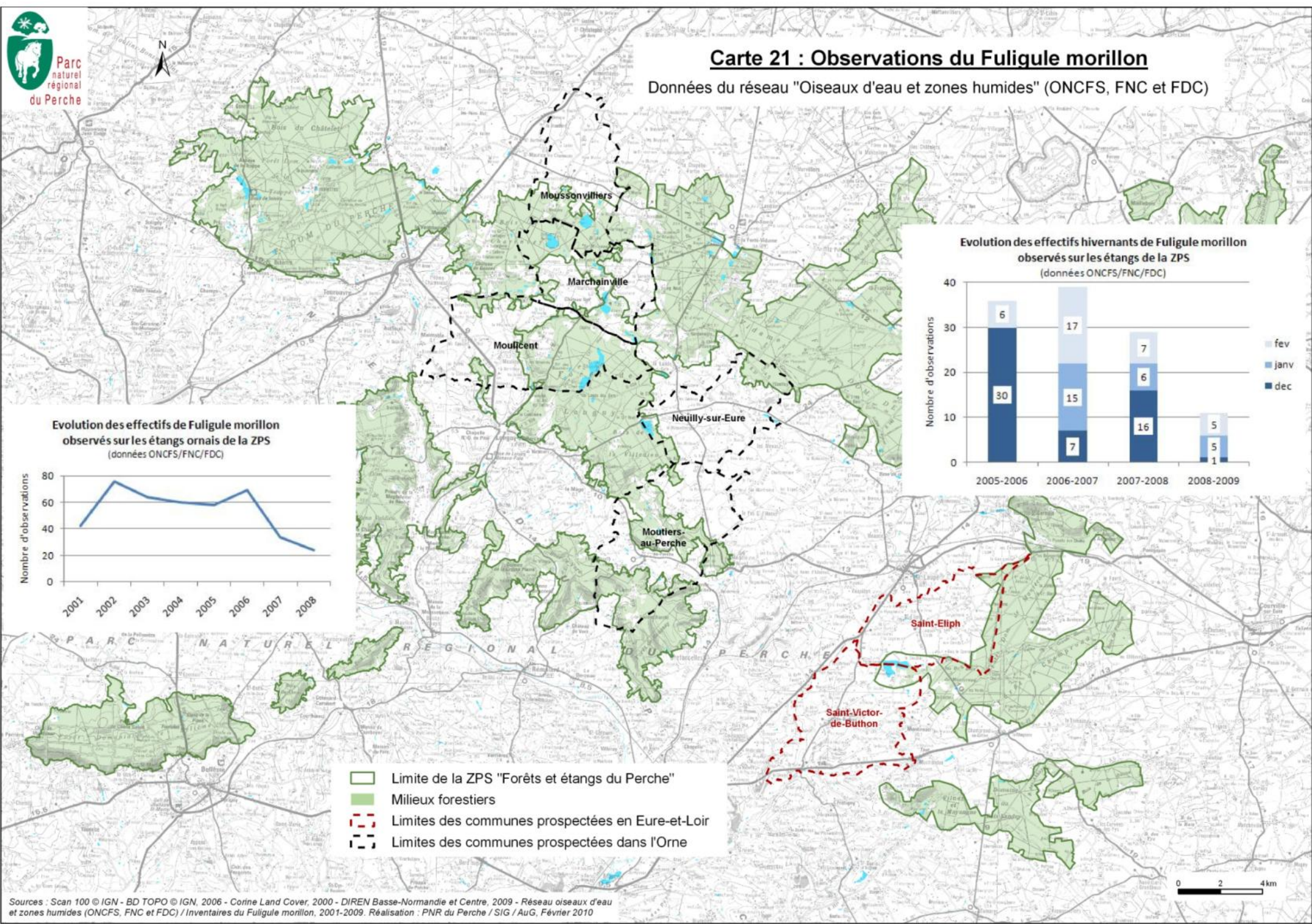
Conserver les milieux humides.
 limiter les dérangements.
 limiter les pollutions agricoles.
 limiter les prélèvements.



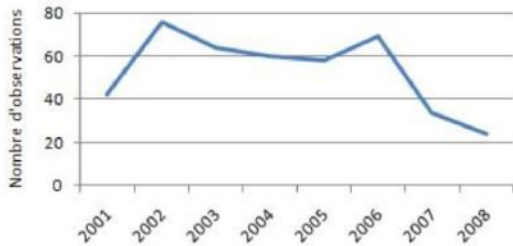
Parc naturel régional du Perche

Carte 21 : Observations du Fuligule morillon

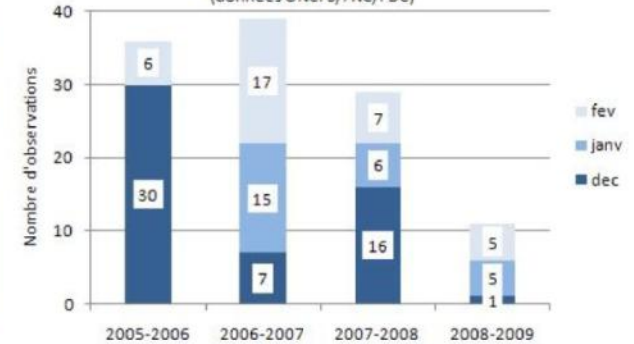
Données du réseau "Oiseaux d'eau et zones humides" (ONCFS, FNC et FDC)



Evolution des effectifs de Fuligule morillon observés sur les étangs ornais de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



Evolution des effectifs hivernants de Fuligule morillon observés sur les étangs de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



- Limite de la ZPS "Forêts et étangs du Perche"
- Milieux forestiers
- Limites des communes prospectées en Eure-et-Loir
- Limites des communes prospectées dans l'Orne



Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)

Code Natura 2000 : A061

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II
Protection nationale : espèce chassable
Convention de Berne : Annexe III
Convention de Bonn : Annexe II
Liste rouge nationale : nicheur rare

Informations générales

Description de l'espèce

Le mâle dans son ensemble est noir, hormis les flancs et le ventre blancs. Une huppe noire pend sur la nuque. La femelle a un plumage brun dessus et brun clair dessous, sa crête est plus courte.

Biologie et écologie

• *Habitats*

Il fréquente les étangs, les lacs, les rivières lentes et les fleuves.

• *Régime alimentaire*

Son régime est mixte : d'une part des mollusques bivalves et des insectes aquatiques (principalement des libellules), d'autre part des graines broutées dans la végétation proche de l'eau. Il consomme également des petits poissons et des crustacés.

• *Reproduction et activités*

Propulsé par ses larges pattes palmées, il peut descendre jusqu'à 7 m de profondeur pour trouver sa nourriture. Il est sociable même en période de reproduction. Son nid est une petite plate forme d'herbes et de roseaux garnie de duvet située près de l'eau.

• *Migrations*

Il est migrateur, nichant jusqu'en Laponie et hivernant jusqu'en Ethiopie.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif nicheur français, de l'ordre de 570 à 650 couples, est en expansion (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

Le morillon est représenté en hiver par des oiseaux venus du nord et de l'est de l'Europe. Il stationne dans le Perche, régulièrement sur l'étang de Perruchet ou sur la commune de la Ferté Vidame. Cependant le nombre d'hivernants tend à diminuer régulièrement sur les étangs du Perche (GONm 2002).

En 1965, il est noté nicheur pour la première fois sur l'étang du Rumien dans le Perche ornais. Cette nidification est devenue régulière mais ne touche que très peu de couples (GONm, 2002).

Effectif et répartition dans la ZPS

Plusieurs dizaines d'individus hivernants peuvent être observés sur les étangs de la ZPS, cependant, une baisse des effectifs apparaît ces dernières années.

Les menaces

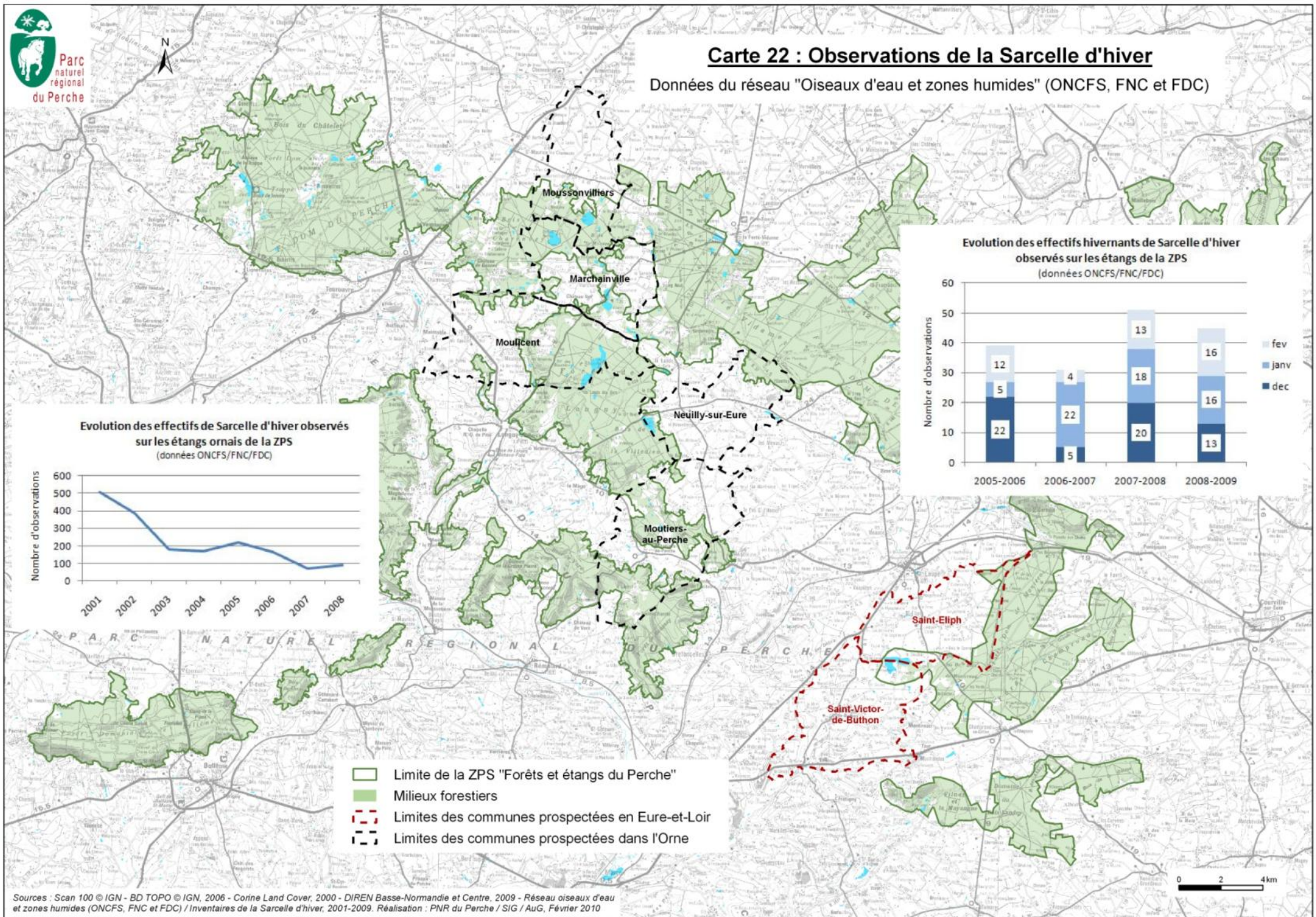
- la disparition des étangs,
- la pollution des eaux,
- le dérangement,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

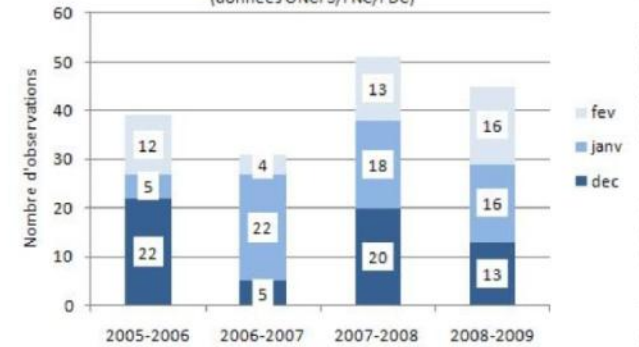
Conserver les zones humides.
Limiter le dérangement.
Limiter les prélèvements.

Carte 22 : Observations de la Sarcelle d'hiver

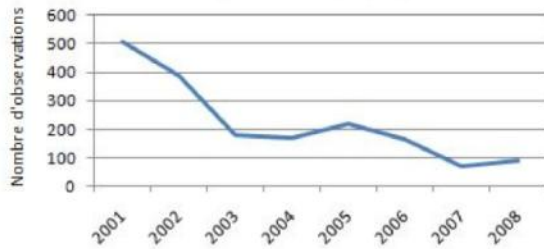
Données du réseau "Oiseaux d'eau et zones humides" (ONCFS, FNC et FDC)



Evolution des effectifs hivernants de Sarcelle d'hiver observés sur les étangs de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



Evolution des effectifs de Sarcelle d'hiver observés sur les étangs ornais de la ZPS (données ONCFS/FNC/FDC)



- Limite de la ZPS "Forêts et étangs du Perche"
- Milieux forestiers
- Limites des communes prospectées en Eure-et-Loir
- Limites des communes prospectées dans l'Orne



Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)

Code Natura 2000 : A052

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II et III

Protection nationale : espèce chassable

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Convention de Washington : Annexe III

Liste rouge nationale :

Informations générales

Description de l'espèce

La Sarcelle d'hiver est le plus petit canard d'eau douce d'Europe. En plumage nuptial, le mâle se reconnaît à sa tête rousse ornée d'une large bande verte sur les joues. Le dessus du corps et les flancs sont gris.

Biologie et écologie

- **Habitats**



Elle habite partout où elle trouvera de l'eau et de la nourriture, à condition qu'il n'y ait pas trop de courant.

- **Régime alimentaire**



Elle se nourrit de petites graines et d'organismes microscopiques trouvés dans le limon qu'elle filtre avec son bec.

- **Reproduction et activités**

C'est un oiseau très sociable qui est toujours en groupe. Le nid est posé à terre dans la végétation touffue à proximité de l'eau.

- **Migrations**

C'est une espèce migratrice.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Que ce soit pour la petite population nicheuse (500 à 1 000 couples) ou pour les hivernants (73 000 individus en moyenne entre 1967 et 1995) aucune tendance d'évolution des effectifs n'est détectable en France (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

En hiver, sa présence a été notée régulièrement à la Ferté-Vidame, à Maillebois, sur l'étang de Perruchet dans les années 90, mais les rassemblements observés étaient peu importants (Eure et Loir Nature, 1999). Le gel dans le Perche semble, en effet, avoir un effet déterminant pour ces oiseaux assez frêles.

Nicheur rare, une ponte a été découverte en forêt percheronne au pied d'un chêne (à une dizaine de mètres de la rive d'un étang), ce qui montre que l'espèce sait s'adapter aux conditions locales et peut nicher au sec. Cependant une baisse régulière des nicheurs est observée depuis les années 1960 (GONm, 2009).

Effectif et répartition dans la ZPS

Quelques dizaines d'individus hivernants peuvent être observés sur les étangs de la ZPS. Sur la partie ornaise de la ZPS, une baisse des effectifs présents à l'année apparaît ces dernières années.

Les menaces

- la disparition et la dégradation des zones humides,
- le dérangement,
- les prélèvements excessifs.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver les zones humides.
Limiter les dérangements.
Limiter les prélèvements.

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

Code Natura 2000 : A005

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce protégée

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

C'est le plus grand des grèbes. Il est facile à reconnaître avec sa huppe noirâtre et double et, au printemps, à la collerette de plumes rousses et noires ornant les côtés de sa tête.

Biologie et écologie

Habitats



Il fréquente les étangs, les cours d'eau lent, les marais, les réservoirs artificiels. Pour nicher, il apprécie les plans d'eau ceinturés de roseaux fournis.

Régime alimentaire



Il se nourrit surtout de petits poissons, de larves d'insectes, de crustacés et de mollusques.

Reproduction et activités

Peu farouche, c'est un excellent nageur et plongeur. Le nid, constitué d'algues et de plantes immergées, affleure à la surface de l'eau.

Migrations

C'est un migrateur partiel. Bien que l'espèce soit surtout sédentaire, certains grèbes issus des régions nordiques descendent passer l'hiver le long des côtes sableuses lorsque le gel fige les eaux douces.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Grèbe huppé est un nicheur commun en Europe. En France, il niche de façon commune et régulière sur les deux-tiers nord du pays, mais nettement plus rarement au sud.

La population française hivernante peu être estimée à 33 000 oiseaux environ (GONm, 2002).

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

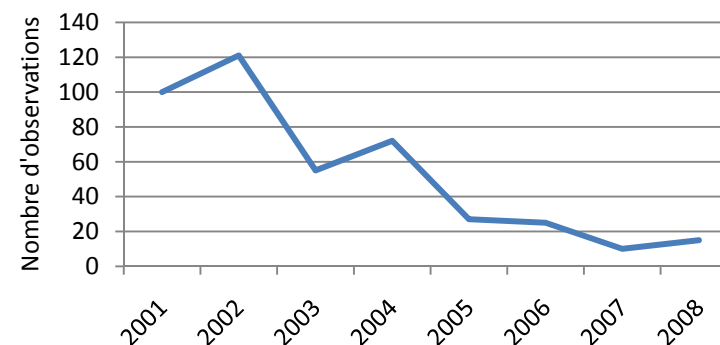
Nicheur commun dans le Perche, il occupe les vieux étangs. La première donnée de nicheur date de 1955 sur un étang du Perche.

Le Grèbe huppé se porte plutôt bien dans la région comme dans l'ensemble du territoire français.

Cependant l'évolution des données récoltées par le réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » (ONCFS/FNC/FDC) sur les étangs ornais de la ZPS montrent une diminution des effectifs.

Evolution des effectifs de Grèbe huppé observés à l'année sur les étangs du Perche ornais

(données ONCFS/FNC/FDC)



Les menaces

- la disparition et la dégradation des zones humides,
- la pollution des eaux.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Conserver les milieux favorables à l'espèce.

Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*)

Code Natura 2000 : A008

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : préoccupation mineure

Informations générales

Description de l'espèce

Grèbe de petite taille, le plumage nuptial du cou est un des plus raffinés. Sa tête noire est ornée d'une mèche blonde remarquable s'étendant en arrière de l'œil. Le dessus du corps et le cou sont noirs.

Biologie et écologie

- **Habitats** 

Il vit sur les étangs riches en végétation aquatique.

- **Régime alimentaire** 

Son régime alimentaire se compose essentiellement d'insectes mais aussi de crustacés et de poissons.

- **Reproduction et activités**

En période hivernale, l'espèce est particulièrement grégaire. Souvent commensal des colonies de Mouettes rieuses, le nid correspond à un tas flottant de débris. Les jeunes sont nidifuges, durant les premières semaines, les adultes les transportent sur leur dos. Quand les adultes plongent, les petits restent sur le dos.

- **Migrations**

En plus des sédentaires vivants en France, des individus nordiques migrateurs viennent renforcer les effectifs hivernaux.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les effectifs nicheurs et hivernants sont en augmentation en France et sur l'ensemble de l'Europe. Cependant cette espèce reste un nicheur rare et dispersé puisque l'effectif national était compris entre 1 000 et 1 400 couples en 1997 (Rocamora et al., 1999).

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

La première nidification prouvée dans le Perche date de 1983. Entre 1985 et 1988, deux sites sont occupés avec un effectif de 6 couples (Moreau in GONM, 1989).

Dans le Perche, la reproduction a été découverte sur au moins quatre étangs différents. Cependant cette espèce reste rare au sein de la ZPS.

Effectif et répartition dans la ZPS

Espèce rare au sein de la ZPS, peu de données d'observations ont été récoltées. Les données du réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » (ONCFS/FNC/FDC) relèvent la présence de 2 individus en 2003 sur la commune de Marchainville.

Les menaces

- la disparition de la végétation aquatique,
- le dérangement,
- la pollution des eaux.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Assurer un niveau d'eau stable.
Eviter l'eutrophisation des eaux.
Conserver la végétation aquatique.
Limiter le dérangement.



Harle bièvre (*Mergus merganser*)

Code Natura 2000 : A070

Statut de protection

Directive Oiseaux : Annexe II

Protection nationale : espèce protégée

Convention de Berne : Annexe III

Convention de Bonn : Annexe II

Liste rouge nationale : espèce quasi menacée

Informations générales

Description de l'espèce

Le mâle possède une tête vert foncé avec un long bec rouge mince et crochu. Le cou, la poitrine et les flancs sont blancs et contrastent avec le milieu du dos noir. La femelle possède une tête brune, un cou blanc sur un corps gris.

Biologie et écologie

• *Habitats*

Il se rencontre près des fleuves, au bord des lacs, des rivières, sur les rives des grands étangs, le long des côtes marines.

• *Régime alimentaire*

Ce canard plongeur se nourrit essentiellement de poissons. Occasionnellement, il complète son régime avec des mollusques, des vers, des insectes et des crustacés.

• *Reproduction et activités*

C'est un excellent plongeur. Cavernicole, le nid est placé dans un arbre creux, un grand trou dans une muraille ou à terre, à l'abri d'un fourré ou d'un arbre renversé.

• *Migrations*

Ce migrateur partiel visite l'Europe Occidentale pendant ses quartiers d'hiver.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En France, la population nicheuse est estimée entre 175 et 190 couples avec une répartition très limitée aux départements périphériques du lac Léman. L'espèce a fortement progressé puis semble se stabiliser.

Les effectifs hivernants sont fluctuants.

Informations spécifiques au site

Répartition dans le Perche

L'espèce est uniquement hivernante dans le Perche.

Quelques rares observations ont été relevées sur l'étang de Perruchet ou à la Ferté Vidame dans les années 90.

Effectif et répartition dans la ZPS

Aucune observation n'a été rapportée au cours des inventaires menées par le Parc du Perche, ni dans les relevés du réseau national « oiseaux d'eau et zones humides » (ONCFS/FNC/FDC).

Les menaces

- la chasse par mauvaise identification de ce canard protégé,
- la disparition de vieux arbres creux,
- le dérangement.

Les mesures de gestion favorables à cette espèce

Maintenir de vieux arbres.
Limiter les dérangements.

Nom commun de l'espèce	Estimation de la population dans la ZPS	Menaces potentielles	Mesures favorables à l'espèce
Alouette lulu	Une dizaine de chanteurs	<ul style="list-style-type: none"> Le boisement des landes et des friches. L'intensification de l'agriculture et le remembrement. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver son habitat par le maintien d'une agriculture tournée vers l'élevage extensif. Limiter les travaux forestiers entre mars et juillet dans les bois clairs et parcelles en régénération. Limiter les insecticides.
Balbuzard pêcheur	Inconnu Une dizaine de migrateurs ?	<ul style="list-style-type: none"> Le dérangement des sites de reproduction et de pêche. Le mitage des bords d'étangs. L'étroitesse des ripisylves. L'électrocution et la collision avec les lignes électriques moyenne et haute tension. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones humides et leur tranquillité. Gestion piscicole des étangs. Favoriser la conservation de vieux Pins sylvestres. Equiper les lignes HT de systèmes anti collision.
Bondrée apivore	Une vingtaine de couples	<ul style="list-style-type: none"> La raréfaction progressive des habitats ouverts et bocagers. La diminution des populations d'insectes due aux insecticides. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver des prairies. Diminuer les insecticides nuisibles aux hyménoptères. Limiter les travaux forestiers à proximité de l'aire entre mai et août.
Busard Saint Martin	Une vingtaine de nicheurs	<ul style="list-style-type: none"> La disparition et la transformation des habitats de reproduction. La persécution directe ou la destruction des nids. L'évolution des techniques agricoles (moissons plus précoces, emploi d'intrants...). 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver et gérer les landes. Effectuer des récoltes tardives centrifuges et un entretien tardif des zones de régénération. Repérer les nids. Limiter les produits chimiques.
Cigogne noire	Quelques rares individus	<ul style="list-style-type: none"> Le dérangement. L'électrocution. La diminution des zones humides péri-forestières. 	<ul style="list-style-type: none"> Conserver la tranquillité des zones de reproduction. Maintenir des vieux arbres. Equiper les lignes HT de systèmes anti collision. Maintenir la présence de prairies. Gestion piscicole des étangs.

Nom commun de l'espèce	Estimation de la population dans la ZPS	Menaces potentielles	Mesures favorables à l'espèce
Engoulevent d'Europe	Une trentaine de mâles chanteurs	<ul style="list-style-type: none"> • La destruction des habitats favorables à l'espèce ainsi que leur morcellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver des landes et des milieux ouverts intra-forestier. • Limiter les travaux entre mai et août. • Limiter les pesticides.
Faucon émerillon	Quelques rares individus	<ul style="list-style-type: none"> • La régression de ses habitats de reproduction. • Les pesticides. • Les destructions volontaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la diversité des paysages agricoles. • Favoriser le maintien des couverts sur les parcelles en hiver. • Limiter les pesticides.
Grue cendrée	Quelques rares individus	<ul style="list-style-type: none"> • Le drainage des zones humides. • La mise en culture des prairies. • La destruction des habitats d'hivernage traditionnels. • Les aménagements linéaires (routes, lignes électriques). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides. • Limiter le dérangement. • Favoriser le maintien des prairies ou le labour tardif. • Equiper les lignes HT de systèmes anti collision.
Martin pêcheur d'Europe	Inconnu	<ul style="list-style-type: none"> • La pollution des eaux. • Les dérangements. • Les aménagements hydrauliques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver la naturalité des cours d'eau. • Limiter les pollutions. • Limiter les dérangements.
Pic cendré	Une vingtaine de mâles chanteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le rajeunissement des forêts par raccourcissement des rotations. • L'enrésinement. • La diminution des insectes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver des arbres morts. • Conserver les habitats de l'espèce (ilots de vieillissement). • Limiter les travaux en période de nidification d'avril à juin. • Limiter les insecticides.
Pic mar	Environ 200 couples	<ul style="list-style-type: none"> • Le remplacement des feuillus par des résineux. • L'abaissement de l'âge d'exploitation des arbres. • La multiplication des aires de loisirs, l'ouverture de nouvelles routes. • Les coupes pratiquées jusqu'au milieu du printemps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver des arbres morts et des vieux arbres. • Conserver des feuillus. • Eviter les dérangements en période de nidification. • Limiter les insecticides.

Nom commun de l'espèce	Estimation de la population dans la ZPS	Menaces potentielles	Mesures favorables à l'espèce
Pic noir	Une centaine de couples	<ul style="list-style-type: none"> • Les coupes pratiquées jusqu'au milieu du printemps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les populations d'insectes. • Conserver des vieux arbres, des arbres morts, des arbres avec des loges. • Limiter les travaux en période de nidification.
Pie-grièche écorcheur	Une dizaine de couples	<ul style="list-style-type: none"> • L'intensification agricole : arrachage de haies, mise en culture des prairies, utilisation de pesticides... • La déprise agricole : fermeture des milieux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver/restaurer des haies et des prairies. • Limiter la fermeture des milieux ouverts. • Limiter les produits chimiques.
Pluvier doré	Quelques centaines d'hivernants	<ul style="list-style-type: none"> • La modification de son habitat. • Le drainage. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des céréales d'hiver et des prairies rases et humides. • Limiter les prélèvements.
Autour des palombes	Quelques individus	<ul style="list-style-type: none"> • L'abattage des vieux arbres. • Les travaux forestiers pratiqués en période de nidification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver des vieux arbres. • Eviter les dérangements en période de nidification.
Bécasse des bois	Inconnu	<ul style="list-style-type: none"> • La perte d'habitat. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des prairies permanentes. • Préserver/restaurer les haies. • Limiter les prélèvements.
Canard souchet	Quelques dizaines d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • Les fauches trop précoces. • La disparition des zones humides et des prairies. • Les dérangements. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des prairies. • Privilégier les fauches tardives. • Gérer les niveaux d'eau. • Limiter les prélèvements.
Fuligule milouin	Quelques centaines d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition des étangs. • La pollution des eaux. • Le dérangement. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les milieux humides. • Limiter les dérangements. • Limiter les pollutions agricoles. • Limiter les prélèvements.

Nom commun de l'espèce	Estimation de la population dans la ZPS	Menaces potentielles	Mesures favorables à l'espèce
Fuligule morillon	Quelques dizaines d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition des étangs. • La pollution des eaux. • Le dérangement. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides. • Limiter le dérangement. • Limiter les prélèvements.
Grèbe huppé	Quelques dizaines d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition et la dégradation des zones humides. • La pollution des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les milieux favorables à l'espèce.
Grèbe à cou noir	Quelques très rares individus	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition de la végétation aquatique. • Le dérangement. • La pollution des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un niveau d'eau stable. • Eviter l'eutrophisation des eaux. • Conserver la végétation aquatique. • Limiter le dérangement.
Harle bièvre	Quelques rares individus	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse par mauvaise identification de ce canard protégé. • La disparition de vieux arbres creux. • Le dérangement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir de vieux arbres. • Limiter les dérangements.
Râle d'eau	Quelques rares individus	<ul style="list-style-type: none"> • La diminution des roselières. • Le dérangement. • La pollution des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les roselières. • Stabiliser les niveaux d'eau pendant la nidification.
Sarcelle d'hiver	Quelques dizaines d'individus	<ul style="list-style-type: none"> • La disparition et la dégradation des zones humides. • Le dérangement. • Les prélèvements excessifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les zones humides. • Limiter les dérangements. • Limiter les prélèvements.

Tableau 6 : les exigences écologiques des espèces

BIBLIOGRAPHIE

CHASTANET J.P., HIRSCHLER J. (2005) – Etat des lieux de l’agriculture du Perche. Chambre d’Agriculture Eure et Loir. Chambre d’Agriculture Orne, avril 2005, 39 p.

DEBOUT G. coordinateur (2009) - Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie. 2003-2005. Le Cormoran, 17 (1-2), 448 p.

Eure et Loir Nature (1999) – Les oiseaux de l’hiver en Eure et Loir - Atlas de répartition 1991-1995. Eure et Loir Nature, Mainvilliers, avril 1999, 266 p.

GONm (2004) – Atlas des oiseaux de Normandie en hiver. 1998-2002. Le Cormoran, 13, 232 p.

LAPORTE M. (2008) - Le bois mort, source de vie. Notre Forêt n°42. CRPF Centre et Ile de France, mars 2008, 16 p.

LAPORTE M. (2008) - Le bois mort, source de vie. Notre Forêt n°43. CRPF Centre et Ile de France, juin 2008, 16 p.

LAPORTE M. (2009) – Guide pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. CRPF Centre et Ile de France, novembre 2009, 60 p.

ROLAND F. (2002) – En forêt du Perche et de la Trappe. Arborescences n°94. ONF, Paris, janvier-février 2002, 50 p.

RAMEAU J.C. *et al.* (2000) – Gestion forestière et diversité biologique. Institut pour le développement forestier, Paris, 3^{ème} trimestre 2000, 122 p.

ONF (2007) – Forêt domaniale de Bellême, Révision d’aménagement forestier 2008-2027. ONF, Alençon, 2007, 153 p.

Agence de l'eau Loire-Bretagne. [En ligne] www.eau-loire-bretagne.fr.

Agence de l'eau Seine-Normandie. [En ligne] www.eau-seine-normandie.fr.

CHRETIENNE M. 2001. Synthèse analytique de l'avifaune des massifs forestiers domaniaux du Perche. Remalard : s.n., 2001.

Commission Locale de l'Eau de l'Huisne. [En ligne] www.gesteau.oieau.fr.

DDAF de l'Orne. 2006. DDAF de l'Orne. [En ligne] avril 2006. [Citation : 25 septembre 2008.] www.ddaf61.agriculture.gouv.fr.

DDE de l'Orne. 2008. [En ligne] 2008. [Citation : 29 septembre 2008.]

DDE d'Eure et Loir. 2008. [En ligne] 2008. [Citation : 29 Septembre 2008.]

DRAF centre. 2004. Observatoire Régional de la Forêt et du bois. [En ligne] 2004. [Citation : 29 septembre 2008.] www.arbocentre.asso.fr.

INSEE. [En ligne] [Citation : 25 septembre 2008.] www.insee.fr.

MétéoFrance. 2008. [En ligne] 2008. www.meteofrance.com.

ONF Basse Normandie. 1999. Forêt domaniale du Perche et de la Trappe, Révision d'aménagement forestier. Alençon : ONF, 1999.

ONF direction régionale centre. 1992. Forêt domaniale de Montécôt - Révision d'aménagement. Orléans : ONF, 1992.

ONF direction territoriale centre ouest. 2005. Forêt domaniale de Senonches - Révision d'aménagement forestier. Bourges : ONF, 2005.

ONF Ile de France -Nord Ouest. 2006. Directive Régionale de l'Aménagement. s.l. : Office National des Forêts, 2006.

Rocamora et Berthelot, Yeatman. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Paris : SEOF-LPO, 1999.

ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité

DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGÉES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Liste des 95 communes de la ZPS

Orne : 53 communes

Authueil, Bellavilliers, Bizou, Boissy-Maugis, Bonsmoulins, Bresollettes, Bretoncelles, Bubertre, Chapelle-Montligeon (la), Colonard-Corubert, Corbon, Courcerault, Crulai, Dorceau, Eperrais, Feings, Gué-de-la-Chaine (le), Irai, L'home-Chamondot, La Lande-sur-Eure, La Poterie-au-Perche, La Ventrouze, Le Mage, Les Aspres, Les Genettes, Lignerolles, Longny-au-Perche, Madeleine-Bouvet (la), Maison-Maugis, Maletable, Marchainville, Mauves-sur-Huisne, Monceaux-au-Perche, Moulicent, Moussonvilliers, Moutiers-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Origny-le-Butin, Perrière (la), Prépotin, Randonnai, Rémalard, Saint-Aquilin-de-Corbion, Saint-Germain-des-Grois, Saint-Mard-de-Réno, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Maurice-les-Charencey, Saint-Ouen-de-la-Cour, Saint-Victor-de-Réno, Sainte-Céronne-les-Mortagne, Sérigny, Soligny-la-trappe, Tourouvre.

Eure et Loir : 42 communes

Ardelles, Belhomert-Guéhouville, Champrond-en-Gâtine, La Chapelle-Fortin, Châteauneuf-en-Thymerais, Les Chatelets, Chuisnes, Les Corvées-les-Yys, Digny, Le Favril, La Ferté-Vidame, Fontaine-les-Ribouts, Fontaine-Simon, La Framboisiere, Frétigny, Friaize, Happonvilliers, Jaudrais, Lamblore, Landelles, Louvilliers-lès-Perche, Maillebois, La Mancelière, Manou, Montireau, Montlandon, Nonvilliers-Grandhoux, Pontgouin, La Puisaye, Les Ressuintes, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Eliph, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Sauveur- Marville, Saint-Victor-de-Buthon, La Saucelle, Senonches, Le Thieulin, Thimert-Gâtelles.

ANNEXE 3 : Liste des ZNIEFF présentes dans la ZPS

29 ZNIEFF de type I

Bois de Moulicent, Coteau de la Bandonnière, Coteau de la Cuesta de Vaunoise, Etang de Conturbie, Etang de la Ducheterie, Etang du Perruchet et lande du Haut Coudray, Etang de Prémoteux, Etang de Rudelande et de Fortibert, Etang des personnes, Etang du bois de la Gatine, Etangs du centre de la forêt de Longny, Etang du Château, Etang du Haut Plain et du Belloy, Etangs de Marchainville, Etang du Moulin des Bouillons, Forêt de Réno-Valdieu, Forêt domaniale du Perche et de la Trappe, La Corbionne et ses affluents, L’Huisne et ses principaux affluents-frayères, Marais de Boizard, Queue de l’étang de Vaugele, Tourbière de Commeauche, Tourbière de la Nicolière, Tourbière de Minière et de Vauperdu, Zone tourbeuse étang de la Benette, Vallée du Suissau de Culoiseau, Vallée de la grande maison, Zone tourbeuse étang Tardais, Zone tourbeuse étang haute Brosse et vallée Biquet.

11 ZNIEFF de type II

Forêt de Senonches, Boisement des sources du Loi, Forêt de Champrond en Gâtine et limitrophes, Forêt de Châteauneuf en Thymerais, Forêt de la Ferté Vidame, Forêt du Perche occidental, Haut bassin de l’Huisne, Vallée de la Blaise, Zone de Montécôt, Boizard, Pontgouin , Zones tourbeuses de Frétilly et bois de Vilner, Zones humides, forêts et coteaux du Haut Perche.



Annexe : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques

Zones d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) :

de type 1

de type 2

Limite de la ZPS "Forêts et étangs du Perche"

